L'Apport français à la réforme juridique thaïe :
Du temps de la colonisation à l'ère de la mondialisation

Par

Wanwisa Srikrajib

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Mémoire d'études françaises

Diplôme de Maîtrise

Département de Français

Ecole des Etudes Supérieures

Université Silpakorn

2003

ISBN 974-464-418-4

ฝรั่งเศสกับการปฏิรูประบบกฎหมายไทย

ตั้งแต่ยุคแสวงหาอาณานิคมจนถึงยุคโลกาภิวัตน์ปัจจุบัน

โดย

นางสาววันวิสาข์ ศรีกระจิบ

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

วิทยานิพนธ์นี้เป็นส่วนหนึ่งของการศึกษาตามหลักสูตรปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต

สาขาวิชาฝรั่งเศสศึกษา

ภาควิชาภาษาฝรั่งเศส

บัณฑิตวิทยาลัย มหาวิทยาลัยศิลปากร

ปีการศึกษา 2546

ISBN 974 - 464 - 418 – 4

ลิขสิทธิ์ของบัณฑิตวิทยาลัย มหาวิทยาลัยศิลปากร

L’Ecole des Etudes Supérieures de l’Université Silpakorn a accepté le mémoire : “L’Apport français à la réforme juridique thaïe : Du temps de la colonisation à l’ère de la mondialisation ”, proposé par Mademoiselle Wanwisa Srikrajib dans le cadre des études françaises de maîtrise.

…….…….…….…….

(Dr. Chirawan Kongklai, maître assistant)

Doyen de l’Ecole des Etudes Supérieures

Date……mois……année…….

Directeurs du mémoire

1. Dr. Songkhla Vijaykadga
2. Dr. Bernard Wirth

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Le jury

…….…….…….…President

(Dr. Pensiri Charoenpote, maître assistant)

……/……/…….

…….…….…….…membre

(Dr. Songkhla Vijaykadga)

……/……/…….

…….…….…….…membre

(Dr. Bernard Wirth)

……/……/…….

…….…….…….…membre

(Mme Oraphin Jatarupamaya, maître assistant)

……/……/…….

K 42413008 : สาขาวิชาฝรั่งเศสศึกษา
คำสำคัญ : ฝรั่งเศส / การปฏิรูประบบกฎหมายไทย / ยุคแสวงหาอาณานิคม/ ยุคโลกาภิวัตน์ปัจจุบัน

วันวิสาข์ ศรีกระจิบ : ฝรั่งเศสกับการปฏิรูประบบกฎหมายไทยตั้งแต่ยุคแสวงหาอาณานิคมจนถึงยุคโลกาภิวัตน์ปัจจุบัน (L'Apport français à la réforme juridique thaïe : Du temps de la colonisation à l'ère de la mondialisation) อาจารย์ผู้ควบคุมวิทยานิพนธ์ : ดร. สงขลา วิชัยขัทคะ และ ดร. Bernard Wirth. 170 หน้า. ISBN 974 – 464 – 418 - 4

ความสัมพันธ์ระหว่างประเทศฝรั่งเศสและประเทศไทยโดยเฉพาะในส่วนของการปฏิรูปกฎหมายได้เริ่มขึ้นอย่างเป็นทางการนับแต่รัชสมัยพระบาทสมเด็จพระจุลจอมเกล้าเจ้าอยู่หัว (พ.ศ. 2411-พ.ศ. 2453) ระบบประมวลกฎหมายฝรั่งเศสได้เป็นแบบอย่างในการปฏิรูปกฎหมายไทยและที่ปรึกษากฎหมายส่วนใหญ่เป็นชาวฝรั่งเศสนับแต่ปี พ.ศ. 2451 การปฏิรูปกฎหมายไทยส่งผลให้รัฐบาลไทยสนับสนุนการศึกษาด้านกฎหมายในประเทศฝรั่งเศส อิทธิพลทางการเมืองและกฎหมายฝรั่งเศสที่มีต่อพลเรือนกลุ่มหนึ่งได้ก่อให้เกิดการเปลี่ยนแปลงการปกครองในปี พ.ศ. 2475 การดำเนินการปฏิรูปการจัดระเบียบบริหารราชการแผ่นดิน และการเผยแพร่ความรู้ด้านกฎหมายปกครอง ในยุคโลกาภิวัตน์ ระบบประมวลกฎหมายฝรั่งเศสยังคงมีบทบาทสำคัญและได้รับการนำมาปรับใช้ในการปฏิรูปรัฐธรรมนูญไทย พ.ศ. 2540

วิทยานิพนธ์ฉบับนี้จึงมีวัตถุประสงค์เพื่อศึกษาอิทธิพลกฎหมายฝรั่งเศสที่มีต่อการปฏิรูประบบกฎหมายไทยนับแต่รัชสมัยพระบาทสมเด็จพระจุลจอมเกล้าเจ้าอยู่หัวจนถึงยุคโลกาภิวัตน์โดยเฉพาะในปี พ.ศ.2540 อีกทั้งผู้วิจัยได้ศึกษาวิเคราะห์เชิงประวัติศาสตร์จากข้อมูลเอกสารและงานค้นคว้าวิจัย

อนึ่ง ผู้วิจัยได้ทำการค้นคว้าเกี่ยวกับ *Memorandum on the Question of Legal Education in Siam* โดย Georges PADOUX ด้วยเห็นความสำคัญของเอกสารดังกล่าวและเห็นว่านักกฎหมายฝรั่งเศสท่านนี้ได้เคยสร้างคุณูปการแก่กฎหมายไทยในอดีต นับตั้งแต่ พ.ศ. 2451 และผู้วิจัยได้ทำการเรียงลำดับเหตุการณ์ที่สำคัญทางประวัติศาสตร์และการเมืองไทยเพื่อให้เห็นวิวัฒนาการทางการเมืองก่อนการปฏิรูปรัฐธรรมนูญฉบับที่ 16 ในปี พ.ศ. 2540

ภาควิชาภาษาฝรั่งเศส บัณฑิตวิทยาลัย มหาวิทยาลัยศิลปากร ปีการศึกษา 2546

ลายมือชื่อนักศึกษา……

ลายมือชื่ออาจารย์ผู้ควบคุมวิทยานิพนธ์ 1. ……..… 2. ……..……..

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

K 42413008 : Majeur : Etudes françaises
Mots clés : La France / La réforme du système juridique thaï / La colonisation / La mondialisation

Wanwisa Srikrajib : L'Apport français à la réforme juridique thaïe : Du temps de la colonisation à l'ère de la mondialisation. Directeurs du mémoire : Dr. Songkhla Vijaykadga et Dr. Bernard Wirth. 170 pp. ISBN 974 - 464 - 418 - 4

Les relations franco-thaïes concernant la réforme juridique commencèrent officiellement sous le règne du roi Rama V (1868-1910). La civil law des pays d'Europe continentale (dont la France) fut le modèle de la réforme juridique thaïe. Par la suite, à partir de 1908, la plupart des conseillers législatifs étaient des Français. Le cachet français de cette réforme stimula le gouvernement thaï à envoyer des boursiers thaïs en France. Par conséquent, l'influence des idées politiques et juridiques de France contribua aux changements en Thaïlande dans les années 30. Au début de l'ère de la mondialisation, le système juridique français est de nouveau à l'honneur particulièrement avec la réforme constitutionnelle de 1997.

Notre objectif est d'étudier l'influence juridique française sur la réforme du système juridique thaï du temps de la colonisation notamment sous le règne du roi Rama V jusqu'à l'ère de la mondialisation.

Ce mémoire, nous le présentons sous forme d'étude et d'analyse historique des documents.

Ainsi, nous avons fait des recherches au Centre d'Archives nationales et mis dans ce mémoire " *Memorandum on the Question of Legal Education in Siam.*" C'est la contribution de Georges PADOUX à la mission juridique thaïe à partir de 1908. Nous mettons également dans ce mémoire la chronologie de l'histoire thaïe jusqu'à la réforme constitutionnelle de 1997.

Département de Français Ecole des Etudes Supérieures, Université Silpakorn Année Universitaire 2003
Signature d'étudiante……
Signature des Directeurs du Mémoire 1. …… 2……..

REMERCIEMENTS

Qu'il me soit permis d'exprimer mes remerciements et ma reconnaissance profonde au Dr. Songkhla Vijaykadga, mon directeur de recherche dont les conseils dans le domaine juridique m'ont beaucoup aidée. Un grand merci aussi au Dr. Bernard Wirth pour sa longue patience, ses conseils précieux et ses corrections.

J'exprime ici mes hommages respectueux au Professeur Gilles Delouche, Président de l'INALCO pour tous les services inter-universitaires et les contributions en France ainsi qu'au Professeur Pierre Lamant.

Merci également à M. Sébastien Borgeaud dont les conseils et les encouragements ont permis à ce mémoire de voir le jour. Je tiens aussi à exprimer mes grands remerciements à mon frère Samit Supphud, à M. Theerachai Jaturonsawas, M. Yongyuth Anukul et M. Theera Suteewarangkul, boursiers thaïs de Droit à Aix-en-Provence pour les recherches de documentation et toutes les aides. De même, j'exprime ma sincère reconnaissance respectueuse à M. Akrawat Devahastin Na Ayuthaya pour la clairvoyance et l'apport de documents juridiques. Tous mes remerciements également à ma mère et à mes soeurs, Mme Lamead Wongsawan, Mme Sommaiwarintr Huanprapai, Mme Srimuang Srikrajib pour leurs contributions financières et encouragements ainsi qu'à M. Kanisorn Srikrajib et à Mme Ladda Sriwongsakul pour leur sympathie.

Je n'oublie pas tous mes professeurs du Département de Français de l'université Silpakorn qui m'ont nourrie de leurs connaissances, spécialement Mlle. Amornrat Nikrodhananda. Un merci spécial à l'Ecole des Etudes Supérieures et au gouvernement thaï pour la bourse de soutien et la bourse d'U-MAP qui m'a permis d'effectuer les recherches de documentation juridiques en France pendant quatre mois.

Enfin, je tiens à exprimer mes amitiés sincères à Mlle. Yosavadee Yothakarnpinij et à tous les membres de sa famille, à Mme. Rasirint Sedkhunarat, à Mlle. Nathakan Kuentag et sincèrement à Mlle. Waraporn Kor Srisuwan dont les encouragements m'ont soutenue tout au long de mon travail.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

TABLE DES MATIÈRES

Page

Resumé en thaï ……... ง

Resumé en français …… จ

Remerciements …….……... ฉ

Introduction ……... 1

CHAPITRE

I Historique de la réforme juridique thaïe ……..... 13

1. Genèse de la réforme juridique au temps de la colonisation, sous le règne du roi RamaV …….. 14

1.1 Système juridique sous le règne du roi Rama V ……. 17

1.1.1 La Thaïlande et les pays occidentaux …… 18

1.1.2 L'image du système juridique thaï au regard des Occidentaux …… 20

1.2 Réforme juridique thaïe …… 23

1.2.1 La réforme juridique thaïe suivant le modèle français .. 24

1.2.2 La formation des juristes thaïs ……. 25

1.2.3 La conséquence de la réforme juridique thaïe suivant le modèle français …… 27

2. Modernisation à partir des années 30 29

2.1 Démocratisation au temps de Pridi Banomyong 30

2.1.1 La crise économique et ses répercussions sur la vie politique thaïe 30

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

CHAPITRE **Page**

2.1.2 Le Coup d'Etat de 1932 32

2.1.3 Le programme national de politique économique de Pridi Banomyong ……..... 38

2.2 Nouvelles perspectives avec la mondialisation ……..... 43

2.2.1 La mondialisation et son impact sur la vie juridique thaïe ……... 44

2.2.2 La réforme de la Constitution thaïe de 1997 ……..... 46

2.2.3 La genèse de la Constitution du peuple de 1997 47

II Apport français à la réforme juridique thaïe au temps de la colonisation 53

2.1 Juristes français et apports variés 54

2.1.1 Le programme d'enseignement du droit par les Français 56

2.1.2 Le courant du droit public français: le droit administratif 62

2.1.3 Le Conseil d'Etat en Thaïlande 69

2.2 Réflexions sur l'apport français au temps de la colonisation 73

2.2.1 Contexte juridique européen en Thaïlande au temps de la colonisation 73

2.2.2 Spécificité du droit public influencé par la France 81

2.2.3 Conseil d'Etat 89

2.2.4 Problèmes économiques 90

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

CHAPITRE **Page**

III Apport français à la réforme juridique thaïe au temps de la mondialisation 93

3.1 Constitutionalisme français et réforme constitutionnelle thaïe de 1997 94

3.1.1 La genèse du droit constitutionnel et la constitution en Thaïlande 94

3.1.2 Du constitutionalisme à la constitution 95

3.1.3 Le constitutionalisme et la réforme de 1997 97

3.2 Modèles et organismes d'Etat 102

3.2.1 Le Conseil d'Etat 103

3.2.2 Les Collectivités locales 107

3.2.3 La Cour des Comptes 110

3.2.4 Le Conseil constitutionnel 114

3.3 Réflexions sur les organismes publics et la réforme constitutionnelle thaïe de 1997 117

3.3.1 Essai de synthèse sur l'influence juridique de la France 125

Conclusion 129

Bibliographie 131

Annexe I Memorandum on the Question of Legal Education in Siam … 139

Annexe II Chronologie de l'histoire thaïlandaise 165

Curriculum Vitae 170

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

INTRODUCTION

Problématique et genèse du mémoire

Les relations entre la France et la Thaïlande en vue de l'élaboration juridique commencèrent officiellement sous le règne du roi Rama V (1868 - 1910). C'était alors la période de la colonisation de deux puissances occidentales en Asie : la Grande-Bretagne qui avait de l'influence sur Yakhai ainsi que le sud de la Birmanie en 1826 et la France qui règnait sur le Cambodge en 1858 et la Cochinchine en 1859. Si la Thaïlande put garder son indépendance, c'est grâce à deux rois : le roi Rama IV qui signa le premier traité Bowring avec la Grande-Bretagne en 1855 [1] et le roi Rama V qui fit la réforme administrative, [2] éducative, sanitaire et aussi juridique.

Cette dernière était une tâche très importante parce que le vieux droit des trois Sceaux [3] hérité de l'époque d'Ayuthaya, ne correspondait plus au

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[1]Le premier traité de commerce " *Bowring* " en 1855 garantissait aux sujets britanniques le droit de commercer librement avec la Thaïlande et leur accordait le régime d'extra-territorialité juridictionnelle.

[2]Dans le processus de la réforme administrative et de la modernisation du pays, le roi Rama V promulgua deux lois portant sur la création d'un " *Privy Council* " et d'un " *Council of State*. " Le rôle du Privy Council était de conseiller le roi dans les affaires de la Cour. Et le Council of State servait au roi d'un organisme de conseil dans les affaires générales du royaume, dans l'élaboration des lois et dans le règlement des litiges administratifs.

[3] กฎหมายตราสามดวงประกอบด้วยพระราชกฤษฎีกา และพระราชกำหนด เป็นกฎหมายเก่าของไทยที่ใช้ต่อเนื่องกันมาตั้งแต่สมัยอยุธยาจนถึงสมัยต้นรัตนโกสินทร์ ในรัชสมัยพระบาทสมเด็จพระจุลจอมเกล้าเจ้าอยู่หัวได้มีการประกาศเลิกใช้กฎหมายตราสามดวงเนื่องจากมีการปฏิรูปกฎหมายตามแบบประเทศฝรั่งเศส Le vieux droit des trois Sceaux comprenant les décrets-lois et ordonnances, est un ancien droit hérité de l'époque d'AYUTHAYA et en vigueur jusqu'aux premières périodes de l'époque Rattanakosin. Ce fut sous le règne du roi Rama V que le vieux droit des trois Sceaux fut annulé grâce à la réforme juridique, bâtie sur le modèle français. Kotmai Trasamduang comprend les emblèmes suivants : Pra Ratchasri, un lion mythologique, représentant le ministère de l'Intérieur, Pra Kotchasri, un éléphant mythologique, le symbole du ministère de la Défense, Bua Kaew ou Lotus en crystal, représentant le ministère des Finances. Cet

développement du pays et au régime d'extra-territorialité juridictionnelle sous le règne du roi Rama V.[4] De l'avis des occidentaux, les peines du vieux droit thaï étaient pleines de cruauté, d'archaïsme et d'incohérence.[5] C'est pourquoi ils les refusaient.[6] À cause de ces inconvénients, le roi Rama V décida de faire une réforme juridique en commençant par réglementer la juridiction et établir le ministère de la Justice en 1892.[7] Pour mener à bien ce projet, il fit appel à des juristes occidentaux comme conseillers.

Les deux modèles de système juridique pour la réforme étaient la Common Law d'Angleterre et la Civil Law des pays d'Europe continentale. La Commission d'élaboration des codes proposa au roi de choisir la Civil Law des pays d'Europe continentale comme modèle de réforme. À l'époque, un certain

---

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

emblème, plus tard, devint le symbole du ministère des Affaires étrangères. Voir. มยุรี พงษ์ศิริรักษ์, "ร. แลงกาต์กับการศึกษาเรื่องทาสในระบบทาสเอกชนในกฎหมายเก่าของสยาม " (วิทยานิพนธ์ปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาวิชาฝรั่งเศสศึกษา บัณฑิตวิทยาลัย มหาวิทยาลัยศิลปากร,2543), 16. [Mayuree PONGSIRIRAK, " R. Lingat et l'Esclavage Privé dans le Vieux Droit Siamois " (Mémoire d'Etudes françaises, Ecole des Etudes Supérieures d'Université Silpakorn, 2000), 16.]

[4] C'était sous le règne du roi Rama IV (1851-1868) que la Thaïlande fut contrainte de signer des traités de commerce, d'amitié et de navigation avec plusieurs pays occidentaux comme la Grande-Bretagne en 1855, les Etats-Unis et la France en 1856, le Danemark en 1857, le Portugal en 1859, l'Hollande en 1860, la Prusse en 1861, la Suède, la Norvège et la Belgique en 1868.

[5] พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, " การปฏิรูปกฎหมายของประเทศไทยตั้งแต่ พ.ศ. 2411 จนถึง พ.ศ. 2478 ".(วิทยานิพนธ์ปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาวิชาประวัติศาสตร์ บัณฑิตวิทยาลัย จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2517.) , 37-39. [Patcharin PIEMSOMBOON, " La réforme du système juridique thaï de 1868 à 1935 " (Mémoire de Maîtrise en histoire , Université Chulalongkorn, 1974), 37-39.)]

[6] ทรงศรี อาจอรุณ, <u>สิทธิสภาพนอกอาณาเขต</u> (กรุงเทพฯ : สมาคมสังคมศาสตร์แห่งประเทศไทย, 2506), 97. [Songsri ARCH-ARUN, <u>Le régime d'extra-territorialité juridictionnelle</u> (Bangkok: Société de Sociologie de Thaïlande , 1963) , 97.]

[7] สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, <u>วารสารกฎหมายปกครอง : 125 ปี Council of State สถาบันที่ปรึกษาราชการแผ่นดิน เล่ม 18 ตอน 3</u> (กรุงเทพฯ : พี.เอ.ลิฟวิ่ง, 2542), 24. [L'Office du Conseil d'Etat, <u>Journal de droit administratif : 125 ans de Council of State, l'Organisme de conseil dans les Affaires générales du royaume</u> (Bangkok : P.A. Living, 1999), 24.)]

nombre de juristes et de juges étaient de formation anglaise.[8] Le roi Rama V estima qu'un pays comme la Thaïlande, qui n'avait jamais connu de système juridique, devait se doter des codes juridiques de la France, de l'Italie et de la Hollande et aussi des autres pays occidentaux avec lesquels elle avait signé des traités de régime d'extra-territorialité juridictionnelle.[9] Alors, dès 1904, la plupart des conseillers législatifs étaient des Français, comme Georges Padoux[10] qui eut un rôle important dans l'élaboration du code pénal avec René Guyon.[11] Le code fut imprimé en trois langues ; en thaï, anglais et français. Cette dernière était très populaire dans le cadre de la législation parce que le système juridique français servait de modèle à plusieurs pays d'Europe continentale.[12] Outre Georges Padoux et René Guyon, d'autres conseillers législatifs européens

---

[8]Le Prince Rajburi, spécialisé dans le domaine juridique anglais, était Président de la Commission de la vérification des codes et de l'élaboration du code pénal.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[9]พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, " การปฏิรูปกฎหมายของประเทศไทยตั้งแต่ พ.ศ. 2411 จนถึง พ.ศ. 2478 " (วิทยานิพนธ์ปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาวิชาประวัติศาสตร์ บัณฑิตวิทยาลัย จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย , 2517), 62. [Patcharin PIEMSOMBOON, " La réforme du système juridique thaï de 1868 à 1935 " (Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Chulalongkorn, 1974), 62.]

[10] Georges Padoux est le premier juriste français qui accéda au poste nouvellement créé de "*Conseiller législatif du gouvernement* " en Thaïlande entre 1904-1916. Le gouvernement français voulait des conseillers législatifs français aux postes importants pour contrebalancer l'influence anglaise. Georges Padoux joua alors un rôle important dans l'élaboration du code pénal et du code civil (no.1-2).

[11]René Guyon ou sous le nom thaï " *Picharn Boonyong* " accéda au poste de conseiller législatif entre 1908-1960. Il travailla avec Georges Padoux et avec les autres juristes français.

[12] กรมศิลปากร กองจดหมายเหตุแห่งชาติ, <u>เอกสารกระทรวงยุติธรรมรัชกาลที่ 5 หมายเลข บ 2 ข / 88 บันทึกความเห็นของ Georges Padoux เรื่องการร่างกฎหมายอาญา</u>, อ้างถึงใน พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, "การปฏิรูปกฎหมายของประเทศไทยตั้งแต่ พ.ศ. 2411 จนถึงพ.ศ. 2478 " (วิทยานิพนธ์ปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาวิชาประวัติศาสตร์ บัณฑิตวิทยาลัย จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย , 2517), 75. [Département des Beaux-Arts, Centre d'Archives nationales, <u>Les documents du ministère de la Justice sous le règne du roi Rama V (no.2 Khor / 89) : L'avis de Georges Padoux sur l'élaboration du code pénal</u> Cité dans Patcharin PIEMSOMBOON, " La réforme du système juridique thaï de 1868 à 1935 " (Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Chulalongkorn, 1974), 75.]

participèrent à la réforme du système juridique thaï comme Gustave Rolin Jacquemyns,[13] Louis Rivière,[14] Henri Segnitz,[15] Charles l'Evêsque,[16] Rémy de Plantarose,[17] René Cazeau[18] et Lecomte Moncharville.[19] Ils eurent un rôle important notamment dans l'élaboration du code civil et commercial, du code de la procédure pénale, du code de la procédure civile et l'élaboration du code

---

[13]Gustave Rolin Jacquemyns ou " *Chaopraya-Aphairajah* ", éminent juriste belge, fut nommé conseiller aux Affaires Etrangères puis conseiller général du gouvernement thaï entre 1892-1899. Il suggéra au roi Rama V de créer en Thaïlande " *le Council of State* " comme organisme de conseil dans le domaine juridique et dans les Affaires Etrangères. Cet organisme fut ensuite une Commission de l'élaboration des codes et des lois du pays. Finalement, il suggéra au roi de créer en Thaïlande l'Ecole de Droit dans le prolongement de la réforme juridique et de la juridiction judiciaire.

[14]Louis Rivière, conseiller législatif français qui joua un rôle dans l'élaboration du code civil et commercial, du code de la procédure pénale et civile avec le code de l'Organisation de la Juridiction judiciaire entre 1908 - 1910.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[15]Henri Segnitz, conseiller législatif français en Thaïlande entre 1911–1913 pour les travaux de la Commission de la codification après le retour de Rivière en 1910.

[16]Charles L'Evêsque, conseiller législatif français en Thaïlande entre 1923–1935, il travailla sur la vérification du code de la procédure pénale de 1933. Il fit aussi l'élaboration du code de la procédure civile et finit cette tâche en 1935. Ce texte fut promulgué le 15 juin 1935 et mis en vigueur le 1er octobre 1935.

[17]Rémy de Plantarose, conseiller législatif français en Thaïlande entre 1919–1941. Il fit l'élaboration des codes et des lois de la procédure pénale.

[18]René Cazeau, conseiller législatif français et à la fois, un des membres de la Commission d'élaborer les codes et des lois et de conseiller au gouvernement thaï entre 1919–1941. Il a travaillé avec Rémy de Plantarose et avec les autres conseillers législatifs français dans le domaine de la réforme juridique en Thaïlande.

[19]Lecomte Moncharville (ou sous le nom complet Maurice Henri Louis Lecomte Moncharville), juriste français, avait été professeur juridique en Egypte avant d'être conseiller législatif en Thaïlande entre 1908-1912. Il joua un rôle important avec Georges Padoux, Louis Rivière et René Guyon dans l'élaboration du code civil et commercial, du code de la procédure pénale et civile et aussi du code de l'Organisation de la Juridiction judiciaire, également le code " *Kotmai Laksana Aya Ror. Sor.127.* "

de l'Organisation de la Juridiction judiciaire. La Thaïlande fut aussi influencée par la France pour la création de " *La Direction générale de l'élaboration législative,* " un organisme central, spécialisé dans l'élaboration des lois en 1922, pour introduire le système juridique français.[20] Cette réforme poussa le gouvernement thaï à envoyer des boursiers thaïs en France pour étudier la loi et mieux la comprendre.[21] Pridi Banomyong était un de ces boursiers en France de 1920-1927 ; il joua un rôle éminent dans le changement politique du pays. En 1932, c'était le Parti du Peuple, à la tête duquel se trouvait le jeune Docteur en Droit de l'Université de Paris, qui fit passer la Thaïlande de la Monarchie absolue à la Monarchie constitutionnelle. Pendant qu'il était ministre de l'Intérieur, grâce aux idées juridiques françaises, il essaya de créer un organisme équivalant au Conseil d'Etat français : le changement de régime s'accompagna d'un mouvement général de réforme des institutions politiques et administratives. Soucieux de protéger les administrés contre les abus de l'administration, Pridi désirait instituer un organe qui jouait à la fois le rôle de conseiller du gouvernement et de juridiction administrative à l'image du Conseil d'Etat français. La Direction Générale de l'Elaboration législative remplissant déjà plus ou moins la première fonction, il fit adopter en 1933, une loi destinée à élargir les prérogatives de cet organisme pour en faire le Conseil d'Etat thaïlandais.[22] Il apporta aussi au pays le règlement du système

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[20]หยุด แสงอุทัย, " การร่างกฎหมาย " ใน หนังสืออนุสรณ์พระราชทานเพลิงศพศาสตราจารย์หยุด แสงอุทัย (ณ วัดเทพศิรินทราวาส 19 เมษายน 2523), 33-34. [Yhut SAENG U-THAI, " L'élaboration des lois " dans Le livre de la commémoration du deuil du Professeur Yhut SAENG U-THAI (Bangkok, 1980), 33-34.]

[21] ชาญชัย แสวงศักดิ์, หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา ลำดับที่ 2 : อิทธิพลของฝรั่งเศสในการปฏิรูปกฎหมายไทย (กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์นิติธรรม, 2539), 107. [Charnchai SAWANGSAGDI, Livres juridiques et développement Vol. II : L'influence française sur la réforme du système juridique thaï (Bangkok : Nititham, 1996), 107]

[22]Charnchai SAWANGSAGDI, L'influence française sur les réformes juridiques, politiques et administratives en Thaïlande (Bangkok : Office des Juridictions administratives, 2000), 5.

administratif gouvernemental particulièrement les Collectivités locales suivant le modèle français. [23]

A l'ère de la mondialisation, la réforme juridique devrait être poursuivie pour correspondre aux changements sociaux, politiques, administratifs et économiques du pays. En outre, la Thaïlande donne encore l'importance à l'éducation du système juridique français. Certaines de ces idées comme " *le Constitutionalisme*"[24] qui fait partie du droit administratif, a de l'influence sur les juristes, les chercheurs thaïs et l'Assemblée nationale lors de la nouvelle Constitution de 1997. [25] Ainsi, un organisme équivalant au Conseil d'Etat français qui n'avait pas pu être réalisé en 1932 a pu l'être dès le 11 octobre

---

[23]ชาญชัย แสวงศักดิ์, หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา ลำดับที่ 2 : อิทธิพลของฝรั่งเศสในการปฏิรูปกฎหมายไทย (กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์นิติธรรม, 2539), 107. [Charnchai SAWANGSAGDI, Livres juridiques et développement Vol. II : L'influence française sur la réforme du système juridique thaï (Bangkok : Nititham, 1996), 160-161.].

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[24]Constitutionalisme est le terme désignant à la fois le mouvement historique d'apparition des Constitutions et la conception de la Constitution comme instrument d'encadrement du pouvoir : Dans l'esprit des révolutionnaires de 1789 comme dans celui des fondateurs du droit constitutionnel au XIXe siècle, le Constitutionalisme associe la notion de Constitution à celle du régime libéral. En témoigne l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.» Mais, il a été quelque peu battu en brèche par la conception contemporaine de la démocratie affirmant clairement que la souveraineté nationale appartient au peuple et que celui-ci l'exerce par l'intermédiaire de représentants (à l'extrême, certains régimes autoritaires du XXe siècle ont utilisé les élections comme alibi.) Or, pendant longtemps, les décisions prises par ces représentants (la loi) n'ont fait l'objet d'aucun contrôle réel. « La souveraineté de la loi » s'est ainsi substituée à la souveraineté populaire. Le constitutionalisme a repris une certaine vigueur avec l'apparition des juridictions constitutionnelles chargées de veiller au respect de la Constitution (Conseil constitutionnel en France) Voir. Philippe FOILLARD, Dictionnaire de Droit public (Paris : Centre de publications universitaires, 2000), 121.

[25]สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, รัฐธรรมนูญแห่งราชอาณาจักรไทย (กรุงเทพฯ : พี.เอ. ลิฟวิ่ง 2542), บทบรรณาธิการ. [L' Office du Conseil d'Etat, La Constitution de Thaïlande (Bangkok : P.A . Living, 1997), l'introduction de l'éditeur.]

1997. Cet organisme pouvait à la fois donner des conseils au gouvernement, élaborer des codes et juger les abus entre l'administration et les administrés. Cette organisation au temps de Pridi Banomyong prit le nom de " *La Commission de Krisdika* " parce que le gouvernement craignait une intervention des Occidentaux s'il avait donné à cet organisme le nom de " *Conseil d'Etat* " Finalement, le Conseil d'Etat et la procédure de sa juridiction administrative ont pris effet en 1999. La réforme juridique des Collectivités locales, heritée du décret de la loi de l'Assemblée cantonale de 1994 a de nouveau été réformée. En 1998, la Thaïlande disposa de sa propre organisation administrative cantonale.[26] Enfin, il y eut aussi la réforme juridique du Conseil constitutionnel : c'est un organisme juridictionnel qui a pour fonction de protéger la Constitution, particulièrement par la vérification de la constitutionalité des lois.[27] Enfin, la réforme de 1933 entraîna la Cour des Comptes. La naissance de tous ces organismes montre la grande influence des idées et du modèle juridique français, d'abord sous le règne du roi Rama V, pour trouver une solution au régime d'extra-territorialité juridictionnelle, puis dans les années 30 avec le changement de régime politique grâce aux boursiers thaïs après leurs études en France. Ce fut le cas de Pridi Banomyong, qui profita de ses études de droit administratif français pour l'adapter aux réformes politiques et juridiques thaïes, par exemple pour le Conseil d'Etat et les Collectivités locales. Plus tard, la Constitution de 1997 reflétait l'idée juridique

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[26]คณะกรรมการปฏิรูประบบราชการ, " คำนำ," ใน การพัฒนานักกฎหมายมหาชนกับการพัฒนาประเทศไทย (กรุงเทพฯ : สำนักนายกรัฐมนตรี , 2540),3-4 [La Commission de la réforme du système exécutif gouvernemental, " introduction," dans L'amélioration des juristes du droit public avec le développement de la Thaïlande (Bangkok : Bureau du cabinet ministériel, 1997],3-4.

[27]วรเจตน์ ภาคีรัตน์, " ความเป็นกฎหมายสูงสุดของรัฐธรรมนูญกับศาลรัฐธรรมนูญ " ใน รวมบทความทางวิชาการเนื่องในโอกาสครบ90 ปี ศาสตราจารย์ สัญญา ธรรมศักดิ์ โดย ศักดา โมกขมรรคกุล และคนอื่นๆ (กรุงเทพฯ : โรงพิมพ์มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์,2541), 193. [Worachet PAKEERUT, " La suprématie de la Constitution et du Conseil constitutionnel " dans Le recueil des articles pédagogiques à l'occasion des 90 ans du Professeur Sanya THAMMASAK sous la direction de Sakda MOKKHAMAKKAKUL et al.(Bangkok : Université Thammasat, 1998),193.]

française *"du Constitutionalisme"* avec la remise à jour ou la création du Conseil d'Etat, des Collectivités locales, du Conseil constitutionnel et de la Cour des Comptes.

Il existe différentes recherches sur le sujet de la réforme juridique comme La réforme juridique et judiciaire sous le règne du roi Rama V de Tanin Kraivixien.[28] C'est une étude des codes, des lois et du système de la juridiction judiciaire sous le règne du roi RamaV. Le régime d'extra-territorialité juridictionnelle de Songsri Arch-arun [29] est un autre travail qui présente la réforme juridique et judiciaire avec le rôle du roi Rama V contre le régime d'extra-territorialité juridictionnelle. La réforme juridique thaïe de 1868 à 1935, est un mémoire de Patcharin Piemsomboon [30] qui étudie la réforme juridique thaïe suivant le modèle des pays occidentaux de 1868, le règne du roi Rama V jusqu'en 1935, l'année où la Thaïlande termine la réforme du système juridique suivant le modèle occidental. Ensuite, La réforme du système juridique sous le règne du roi RamaV de Petchara Jaruskul, [31] étudie la réforme du système

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[28]ธานินทร์ กรัยวิเชียร, การปฏิรูประบบกฎหมายและการศาลในรัชสมัยพระบาทสมเด็จพระจุลจอมเกล้าเจ้าอยู่หัว พระปิยะมหาราช (กรุงเทพฯ : โรงพิมพ์สำนักทำเนียบนายกรัฐมนตรี, 2511. [Tanin KRAIVIXIEN, La réforme juridique et judiciaire sous le règne du roi Rama V (Bangkok : Bureau du cabinet ministériel, 1968)]

[29]ทรงศรี อาจอรุณ, สิทธิสภาพนอกอาณาเขต (กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์สมาคมสังคมศาสตร์แห่งประเทศไทย, 2506) [Songsri ARCH-ARUN, Le régime d'extra-territorialité juridictionnelle. (Bangkok : Société de Sociologie de Thaïlande, 1963.)]

[30]พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, " การปฏิรูปกฎหมายของประเทศไทยตั้งแต่ พ.ศ. 2411 จนถึง พ.ศ. 2478 " (วิทยานิพนธ์ปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาวิชาประวัติศาสตร์ บัณฑิตวิทยาลัย จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2517.) [Patcharin PIEMSOMBOON, " La réforme du système juridique thaï de 1868 à 1935" (Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Chulalongkorn, 1974.)]

[31]เพชรา จารุสกุล, "การปฏิรูปกฎหมายไทยสมัยรัชกาลที่5," ใน เอกสารการสอนชุดวิชา ระบบกฎหมายไทยและต่างประเทศ หน่วยที่ 8-15 สาขาวิชานิติศาสตร์ มหาวิทยาลัยสุโขทัยธรรมาธิราช(กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์มหาวิทยาลัยสุโขทัยธรรมาธิราช. ม.ป.ป.), 600-643. [Petchara JARUSKUL, " La réforme juridique thaï sous le règne du roi Rama V, " dans La série des documents d'apprentissage du système juridique thaï et étranger no.8–15, Faculté de Droit, Université Sukhothaithammathirat (Bangkok, n.d.), 600-643.]

juridique thaï sous le règne du roi Rama V suivant le modèle des pays d'Europe continentale.

À part ces recherches, nous disposons aussi de L'influence française sur la réforme du système juridique thaï de Charnchai Sawangsagdi.[32] Ce livre présente la réforme juridique thaïe opérée par les conseillers législatifs français sous le règne du roi RamaV, la création des juristes thaïs, l'influence française sur Pridi Banomyong, la création du Conseil d'Etat et le règlement du système administratif gouvernemental particulièrement les Collectivités locales en Thaïlande. Puis la thèse de ce même auteur Le Conseil d'Etat et son équivalent thaïlandais[33] présente l'influence française sur la création de l'organisme équivalant au Conseil d'Etat français. Pourtant l'influence française sur les Collectivités locales n'y apparait pas. L'amélioration et la réforme du système exécutif gouvernemental de Woradech Chandarasorn[34] fait l'histoire de la réforme du système exécutif gouvernemental. Mais il ne présente pas l'influence française sur le système exécutif gouvernemental thaï ni sur le Conseil constitutionnel. La suprématie de la Constitution et du Conseil constitutionnel de Worachet Pakeerut[35] donne seulement l'histoire du Conseil

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[32]ชาญชัย แสวงศักดิ์, หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา ลำดับที่ 2 : อิทธิพลของฝรั่งเศสในการปฏิรูปกฎหมายไทย (กรุงเทพฯ : นิติธรรม, 2539. [Charnchai SAWANGSAGDI, Livres juridiques et développement Vol.II : L'influence française sur la réforme du système juridique thaï (Bangkok : Nititham, 1996)]

[33]Charnchai SAWANGSAGDI, " Le Conseil d'Etat français et son équivalent thaïlandais " (Thèse, Université d'Aix-en–Provence, 1978)

[34]วรเดช จันทรศร, การปรับปรุงและการปฏิรูประบบบริหารราชการแผ่นดิน (กรุงเทพฯ : สถาบันนโยบายศึกษา สมาคมสังคมศาสตร์แห่งประเทศไทย โดยความสนับสนุนของมูลนิธิคอนราดอเดเนาว์, 2542.) [Woradech CHANDARASORN, L'amélioration et la réforme du système exécutif gouvernemental de la Thaïlande (Bangkok : L'institut de la Politique scolaire , Société de sociologie de Thaïlande , avec le soutien de Konrad Adenauer Stiftung, 1991)]

[35]วรเจตน์ ภาคีรัตน์, " ความเป็นกฎหมายสูงสุดของรัฐธรรมนูญกับศาลรัฐธรรมนูญ " ใน รวมบทความทางวิชาการเนื่องในโอกาสครบ 90 ปี ศาสตราจารย์ สัญญา ธรรมศักดิ์ โดยศักดา โมกขมรรคกุล และคนอื่นๆ (กรุงเทพฯ : โรงพิมพ์มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์, 2541), 191-201. [Worachet PAKEERUT, "La Suprématie de la Constitution et du Conseil constitutionnel," dans Le recueil des articles

constitutionnel. Les composés de la Commission du Conseil constitutionnel de Somkit Lertpaithoon[36] présente la Commission du Conseil constitutionnel en Thaïlande et à l'Etranger. Le Conseil constitutionnel et la procédure de juridiction des affaires constitutionnelles de Kamolchai Rattanasakalwong [37] donne des connaissances sur le Conseil constitutionnel avec la procédure des affaires constitutionnelles en Thaïlande et à l'Etranger sans parler de l'influence française. La plupart des recherches à propos de la réforme du système juridique thaï sous le règne du roi Rama V ou à propos de l'influence française sur la réforme du système juridique thaï traitent seulement le commencement ou une période de la réforme. En outre, personne n'a étudié l'influence française sur la réforme du Conseil constitutionnel ou la Cour des Comptes au temps de la mondialisation.

C'est pourquoi nous choisissons L'Apport français à la réforme juridique thaïe : Du temps de la colonisation à l'ère de la mondialisation parce que cette étude nous permet d'avoir une perspective globale sur l'influence française sur la réforme juridique thaïe du temps de la colonisation à l'ère de la mondialisation. Il faut d'abord étudier la réforme juridique thaïe sous le règne du roi Rama V parce que la période de son règne était le commencement des relations franco-thaïes, particulièrement pour la réforme juridique thaïe suivant le modèle français. Le roi Rama V profita de la réforme juridique pour

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

pédagogiques à l'occasion des 90 ans du Professeur Sanya THAMMASAK sous la direction de Sakda MOKKHAMAKKAKUL et al. (Bangkok : Université Thammasat, 1998), 191-201.)]

[36]สมคิด เลิศไพฑูรย์, "องค์ประกอบของคณะตุลาการรัฐธรรมนูญในประเทศไทย, " ในรวมบทความทางวิชาการเนื่องในโอกาสครบรอบ 80 ปี ศาสตราจารย์ไพโรจน์ ชัยนาม โดยคณะนิติศาสตร์ มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์ (กรุงเทพฯ : มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์, 2535), 187-196.) [Somkit LERTPAITHOON, " Les composés de la Commission du Conseil constitutionnel en Thaïlande," dans Le recueil des articles pédagogiques à l'occasion de 80 ans du Professeur Phairot JAYANAMA sous la direction de Faculté de Droit, Université Thammasat (Bangkok : Université Thammasat, 1992),187-196.)]

[37]กมลชัย รัตนสกาววงศ์, " ศาลรัฐธรรมนูญและวิธีพิจารณาคดีรัฐธรรมนูญ, " นิติศาสตร์ ปีที่ 25 ฉบับที่ 1-2 (มีนาคม- มิถุนายน 2538) : 42-86. [Kamolchai RATTANASAKALWONG, " Le Conseil constitutionnel et la méthode de la procédure des affaires constitutionnelles, "Nitisat 25 (1-2) (Mars–Juin 1995) : 42-86.]

développer le pays et abolir le régime d'extra-territorialité juridictionnelle. Pour montrer l'influence française, nous traiterons spécialement du Conseil d'Etat, des Collectivités locales, du Conseil constitutionnel et de la Cour des Comptes. Cette étude plutôt historique, pourra constituer un travail de référence pour des chercheurs thaïs et étrangers, qui veulent étudier l'évolution de la société thaïe, particulièrement sa réforme juridique, en faisant une analyse de son utilité.

Objectif

Etudier l'influence française sur la réforme du système juridique thaï du temps de la colonisation sous le règne du roi Rama V jusqu'à l'ère de la mondialisation particulièrement le Conseil d'Etat, les Collectivités locales, le Conseil constitutionnel et la Cour des Comptes. Cette étude montre l'évolution et l'utilité de cette réforme.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Hypothèse

La réforme juridique thaïe suivant le modèle français sous le règne du roi Rama V contribue au développement du pays et à l'abolition du régime d'extra-territorialité juridictionnelle. L'auteur suppose qu'elle a encore un tel rôle à l'ère de la mondialisation pour le développement du pays et la liberté des économies, notamment certaines lois de la Constitution thaïe de 1997 comme le Conseil d'Etat, les Collectivités locales, le Conseil constitutionnel et la Cour des Comptes.

Cadre de l' étude

1.Nous étudions la réforme juridique thaïe suivant le modèle français depuis le règne du roi Rama V jusqu'à l'ère de la mondialisation, en insistant sur le Conseil d'Etat, les Collectivités locales, le Conseil constitutionnel et la Cour des Comptes.

2. Nous étudions entre autres une notion juridique française “ *le Constitutionalisme* ” développé dans des points mis en valeur et cités précédemment.

Plan du travail

Nous commençons par réunir les documents et les recherches thaïs, français et anglais sur la réforme juridique thaïe depuis le règne du roi Rama V jusqu’à l’ère de la mondialisation en insistant surtout sur l’apport du système juridique français. Dans un deuxième temps nous commencerons la rédaction du mémoire

Méthode de l’étude

“ *L’Apport français à la réforme juridique thaïe : Du temps de la colonisation à l’ère de la mondialisation* ” est une étude historique et analytique des informations et des documents. Cette étude est différente des études et des recherches sur la réforme du système juridique thaï précédentes parce qu’elle traite sur l’histoire, l’évolution et l’utilité de la réforme du système juridique thaï, influencé par les idées juridiques françaises dès le règne du Roi Rama V à l’ère de la mondialisation avec une insistance sur le Conseil d’Etat, les Collectivités locales, le Conseil constitutionnel et la Cour des Comptes.

มหาวิทยาลัยศิลปากร silpakorn

CHAPITRE I

Historique de la réforme juridique thaïe

La réforme juridique en Thaïlande fut accomplie au cours de l'histoire pour correspondre aux besoins du pays. Sous le règne du roi Rama I (1782 – 1809), une des oeuvres principales du roi fut de reprendre les textes de lois existant de l'ancien temps pour les corriger. Les lois datées de l'ère d'Ayutthaya furent mises en ordre en 1804 et leur codification fut nommée "*Kotmai Trasamduang*." Sous le règne du roi Rama IV (1851 - 1868), la présence des Occidentaux dans le royaume mit en évidence la nécessité de moderniser le pays, surtout de réformer le système juridique ; ainsi des points de contenus de l'ancienne loi furent corrigés et modifiés. Cette procédure devint la base de la réforme juridique sous le règne du roi Rama V.[1] A son avènement (1868 - 1910), la réforme juridique fut une des missions indispensables pour moderniser le pays et éliminer des sources de difficultés. Le souci primordial du roi pour cette tâche aboutit à l'abolition de l'ancienne loi et la réforme officielle du système juridique thaï sur le modèle des pays d'Europe continentale.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[1] พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, "การปฏิรูปกฎหมายของประเทศไทยตั้งแต่ พ.ศ. 2411 จนถึง พ.ศ. 2478" (วิทยานิพนธ์ปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาวิชาประวัติศาสตร์ บัณฑิตวิทยาลัย จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2517), 62. [Patcharin PIEMSOMBOON, " La réforme du système juridique thaï de 1868 à 1935 " (Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Chulalongkorn, 1974) , 62.]

1. Genèse de la réforme juridique au temps de la colonisation, sous le règne du roi RamaV

Au XIXe siècle, la colonisation était l'attitude des pays européens dominateurs et victorieux. De grandes puissances européennes essayèrent d'imposer leur domination dans le monde**.** Elles rivalisaient entre elles par des expéditions militaires pour annexer les terres asiatiques. Les Anglais et les Français furent deux sérieux concurrents pour annexer le sol asiatique, y compris celui de la Thaïlande.[2]

Quant à la politique de la colonisation des nations européennes, le principe de Jules Ferry reflète bien l'idée colonisatrice du siècle. Son poste au ministère de la Colonisation lui permit de présenter sa tactique coloniale. Il croyait que la conquête coloniale favoriserait l'essor économique de la France. Alors pendant son ministère, la France devint la deuxième grande puissance coloniale du monde. " *C'est pourquoi l'afflux colonial restait une priorité du gouvernement français...* "[3] Outre la domination des Britanniques sur Yakhai et le sud de la Birmanie en 1826, Sir John Bowring se présentait à Bangkok sous le règne du roi Rama IV comme chargé de pouvoir de la reine Victoria pour négocier un nouveau traité d'amitié et de commerce entre la Grande-Bretagne et la Thaïlande. A ce propos, Pierre Fistié précise : " *l'objectif réel de ce traité était la volonté d'annexer ce territoire.*"[4]

Sous le règne du roi Rama V (1868 - 1910), ces pays occidentaux étaient encore présents aux frontières du royaume : outre sa domination sur le Vietnam en 1885, la France envoya deux canonnières en 1893 pour faire le blocus de

---

[2]Anchanin BUDDHIMONGKOL, " L'évolution politique intérieure du Siam de 1933 jusqu'au début de 1942 : Perceptions britanniques et françaises " (Thèse de doctorat de 3ème Cycle d'Histoire " Connaissance du Tiers-monde, " Université de Paris VII, 1988), 9.

[3] Pensri SUVANIJ, Les relations entre la France et la Thaïlande au XIXe siècle (Paris : Les Archives des Affaires étrangères, 1955), 233.

[4] Pierre FISTIE, La Thaïlande. Que sais-je? (Paris : PUF, 1980), 47.

Bangkok. La Thaïlande finit par céder à la France les territoires laotiens de la rive gauche du Mékong; ensuite en 1907, notre pays dut abandonner à la France les provinces cambodgiennes de Battambang et Siemreap. En 1909, quand la Grande-Bretagne renonça à ses privilèges de régime d'extra-territorialité, notre pays dut lui laisser en échange les quatre sultanats malais de Perlis, Kedah, Kelantan et Trengganu.[5] Ces exemples concrets de colonisation préoccupaient le roi Chulalongkorn et l'idée de la réforme juridique lui revint. L'influence décisive vint du Japon qui avait connu les problèmes du régime d'extra-territorialité juridictionnelle. Le roi Rama V prit la décision de changer le système juridique suivant le modèle du système juridique occidental.[6] Alors, à la fin de son règne, à partir de 1908, le poste de conseiller législatif fut occupé par des Français. C'est de France encore que vinrent des juristes qui constituèrent la Commission chargée de la rédaction des nouveaux codes.[7]

Entretemps, les 11 fonctionnaires dont 4 princes qui travaillaient à la légation siamoise à Londres et à Paris firent l'analyse des cas de colonisation des pays asiatiques tels la Birmanie, les pays d'Indochine et la Malaisie : l'intervention des forces armées des grandes puissances colonisatrices était prétendument justifiée par 4 causes principales, à l'examen desquelles les fonctionnaires se rendirent bien compte que la Thaïlande courait aussi le risque imminent de perdre son indépendance nationale et sa souveraineté. Les causes étaient les suivantes :

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[5] Sylvie et Jean CATTORI, Asie du Sud-Est : L'enjeu thaïlandais (Paris : L'édition l'Harmattan, 1979), 228.

[6] สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครอง : 120 ปี เคาน์ซิลออฟสเตต จากสถาบันที่ปรึกษาราชการแผ่นดินมาเป็นคณะกรรมการกฤษฎีกา พ.ศ. 2417-2537 (กรุงเทพฯ : กองวิเคราะห์กฎหมายและการร้องทุกข์ สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, 2537), 13. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif : 120 ans de Council of State, De l'Organisme du Conseil dans les affaires générales du royaume à la Commission de l'élaboration des lois de 1874-1994 (Bangkok : Section de l'Analyse législative et de la Pétition, Office du Conseil d'Etat, 1994), 13.]

[7] Vishnu VARANYOU, " Les vissitudes du mouvement constitutionnel siamois sous le règne du roi Chulalongkorn (1868-1910), " Inter-Mondes 1, 2 (1990) : 131-132.

“ 1. Les grandes puissances colonisatrices peuvent, sous prétexte de leur “ mission altruiste ”, intervenir pour aider ces pays à résoudre leur problème de sous-développement socio-politico-économique.

2. Le sous-développement de l’Asie traditionnelle fait obstacle à l’expansion économique de l’Europe. Cet argument ne fait que refléter la théorie économique du libéralisme d’Adam Smith qui inspirait la floraison de l’économie de l’Europe de l’époque.

3. Les gouvernements des pays asiatiques ne sont pas en mesure d’assurer la sécurité des personnes et des biens de leur propre population et, plus grave encore, de celle des Etrangers habitant sur leurs territoires. Il serait donc justifié que les puissances occidentales assurent la sécurité des personnes et des biens de leurs ressortissants respectifs.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

4. Les Occidentaux ont une meilleure connaissance en ce qui concerne l’exploitation et la gestion des ressources naturelles. Celles-ci ne devraient pas demeurer inutilement sous la terre. ” [8]

Alors, pour préserver l’indépendance et éviter de nouvelles difficultés au pays, la réforme juridique en 1897 fut un des moyens choisis à l’époque, en parallèle avec le développement et la modernisation du royaume. Ecoutons le raisonnement de Sir John Bowring qui correspondait à cette idée : “ *The laws*

[8]Vishnu VARANYOU, “ Les vissitudes du mouvement constitutionnel siamois sous le règne du roi Chulalongkorn (1868-1910), ” Inter-Mondes 1, 2 (1990) : 131-132.

of a country are among the most prominent and practical evidences of its civilization and advancement. [9]

En même temps, il est nécessaire de savoir et de bien comprendre les facteurs internes et extérieurs causant le problème de la juridiction exterritoriale, avant la réforme juridique officielle sous le règne du roi Rama V.

1.1 Système juridique sous le règne du roi Rama V

L'entrée en contact de la Thaïlande avec le monde occidental s'est opérée à partir de 1511. Mais les premiers traités de commerce furent conclus avec la Grande-Bretagne en 1826 et avec les Etats-Unis en 1833. Les autres traités d'amitié, de commerce et de navigation furent signés avec la Grande-Bretagne en 1855, suivie des autres pays tels que le Portugal en 1859, la Hollande en 1860 et la Norvège en 1868.[10] Même si le pays avait ouvert ses portes depuis longtemps pour établir des relations commerciales avec les Occidentaux, la loi des Trois Sceaux, qui était l'héritage du début de la dynastie Chakri dès 1804, jouait encore un rôle important jusqu'au règne du roi Rama V. Entretemps, elle était devenue un obstacle au développement du pays parce qu'elle ne correspondait pas au progrès commercial de l'époque, et les Occidentaux montrèrent ses lacunes en refusant de s'y soumettre.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[9] " Les lois d'un pays sont les preuves les plus évidentes de sa civilisation et de son progrès. " Voir. John BOWRING, The Kingdom and people of Siam (London, I : Oxford University Press, 1969), 173.

[10] Charnchai SAWANGSAGDI, " L'influence française sur la réforme du système juridique et la création du Conseil d'Etat en Thaïlande, " Inter- Mondes, 1 (Décembre 1988) : 42.

1.1.1 La Thaïlande et les pays occidentaux

Lors des premiers contacts avec les Occidentaux, ceux-ci acceptèrent le respect de toutes les pratiques commerciales, culturelles et juridiques du pays.[11] Ils étaient d'accord avec interdiction d'importer de l'opium et les Thaïs se réservaient le droit de prohiber l'exportation du riz. Les accords ramenaient les différentes taxes existantes à un droit de tonnage. Ensuite, la location et l'établissement de factoreries nécessitaient une autorisation thaïe. Les Occidentaux ne prévoyaient pas l'établissement de consulats et moins encore l'octroi de privilèges d'extra-territorialité.[12] C'est la Guerre de l'Opium en Chine en 1842 et en 1844 qui a permis aux puissances américaines et anglaises de réviser leurs traités de 1826 et de 1833 avec la Thaïlande.[13] Le traité anglo-thaï signé en 1855, fit naître plusieurs inconvénients à la Thaïlande :

> *" 1. Le traité limitait à 3% la taxe payable à l'importation des marchandises britanniques; il autorisait l'importation d'opium en franchise et prévoyait des droits à l'exportation à négocier entre les deux parties .*
>
> *2. Les sujets britanniques pouvaient acheter ou louer des terrains à proximité de la capitale et bénéficiaient du droit d'extra-territorialité juridictionnelle .*
>
> *3. Le consul britannique devait résider à Bangkok et exerçait sur ses compatriotes le droit de juridiction civile et criminelle. "*[14]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[11]Pierre FISTIE, L'évolution de la Thaïlande contemporaine (Paris : Presse de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1967),57.

[12] Ibid., 56.

[13] Ibid., 58.

[14] Ibid., 56.

Des traités analogues furent conclus en 1856 avec la France et les Etats-Unis. Le traité franco-thaï en 1856 a créé un événement inoubliable : “ *l'établissement de Consulat international et le régime d'extra-territorialité juridictionnelle pour ses protégés français et asiatiques* ”[15] John Bassett Moor résume la cause de la juridiction exterritoriale de l'époque **:**

> “ *C'est à cause de la différence juridique, traditionnelle, culturelle et aussi de la différence de la pratique sociale que les sujets ou ressortissants européens, qui sont sur le territoire de la Thaïlande, recevront les droits du régime d'extra-territorialité juridictionnelle. En général, les privilèges d'exterritorialité et leurs dispositions sont énoncés conformément à la loi, sous la protection du traité signé dans le pacte des deux Nations. Les sujets et les ressortissants de chaque partie auront leurs privilèges sous l'autorisation de la loi contractante. Avec cette méthode, le pouvoir du droit de juridiction sera exercé par les consuls et les diplomates nommés par le gouvernement de leur propre pays.*” [16]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Les années suivantes, d'autres puissances occidentales entrèrent dans le royaume tels le Danemark en 1858, le Portugal en 1859, les Pays-Bas en 1860, la Prusse en 1862, le Norvège, l'Italie et la Belgique en 1868, l'Autriche, la Hongrie et l'Espagne en 1869, le Japon en 1898, enfin la Russie en 1899.[17] Quant aux traités signés avec ces puissances occidentales, le roi Rama IV précise :

---

[15] พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน. 34. [Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit. 34.]

[16] John Basset MOOR, Digest of International Law (Washington, II : 1906), 398. cité dans Patcharin PIEMSOMBOON, Op.cit. 34-35.[อ้างถึงใน พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, “ การปฏิรูปกฎหมาย... ”, 34-35.]

[17] Ibid.

“ le traité thaï avec n’importe quel pays, représente que le statut du pays dépend uniquement d’un seul pays occidental. En revanche, les traités du pays avec les puissances occidentales ont un avantage réel, c’est que l’indépendance du pays sera certainement sauvegardée.” [18]

Finalement, ces traités devinrent des sources de difficultés à cette époque : des Chinois, des Indiens, des Indochinois et même certains groupes des Thaïs réclamèrent le privilège exterritorial en tant que sujets britanniques ou français.[19] A l’époque suivante, le problème du régime d’extra-territorialité devint le facteur destructeur principal de la démocratie du pays car les traités n’avaient pas de date exacte d’expiration, ni de mesure d’annulation. Alors, en dehors de la négociation entre les deux Nations contractantes, les traités ne pourraient pas être changés.[20] Outre ces obstacles au détriment du pays, les Occidentaux avaient en même temps une attitude négative envers la loi thaïe.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

1.1.2 L’image du système juridique thaï au regard des Occidentaux

Le régime d’extra-territorialité juridictionnelle en Thaïlande provoque une impression péjorative et méprisante des Occidentaux pour la loi thaïe. En même temps être ressortissant ou sujet occidental leur permettait de ne pas payer de taxes, ni de se soumettre à la cour de justice thaïe pour des actions

---

[18] Ibid., 30.

[19]Charnchai SAWANGSAGDI, “L’influence française sur la réforme du système juridique et la création du Conseil d’Etat en Thaïlande,” Inter-Mondes,1 (Décembre 1988.), 43.

[20] พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน. 34. [Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit. 34.]

illégales ou criminelles.[21] Au regard des Occidentaux, la loi thaïe était pleine de défauts : [22]

1) Les lois thaïes n'étaient pas réellement en mesure d'assurer la sécurité des personnes présentes sur le territoire thaï et de leurs biens.[23] Sir John Bowring dit à ce propos :

> *" In a country where the authority of the sovereign is absolute, it is obvious that the organization of the tribunals and the protecting power of legislation can afford but very inadequate security, should the supreme royal will at any time supersede the ordinary course of justice"* [24]

A propos de l'ancienne procédure juridique thaïe, Patcharin Piemsomboon écrit :

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

> *" Comme le pouvoir législatif thaï n'était pas encore de bon niveau, les gouvernements occidentaux craignaient que leurs citoyens ne puissent pas vraiment bénéficier de la justice conformément à la loi."* [25]

2) D'après les Occidentaux, l'énoncé de la loi prévoyait des peines très cruelles. Les punitions pour ceux qui avaient commis des délits ou enfreint la

---

[21] Ibid., p.33.

[22] Ibid., p.37.

[23]Ernest YOUNG, The Kingdom of the Yellow Robe, (London : Archibald Constable, 1907), 225. อ้างถึงใน พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, "การปฏิรูปกฎหมาย...", 37. [Cité dans Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit. 37.]

[24] « Dans le pays où l'autorité du souverain est absolu, il est clair que les tribunaux et le pouvoir protecteur de la loi ne peuvent assurer qu'une infime sécurité puisque le pouvoir suprême peut à tout moment annuler le cours de la justice ordinaire.» Voir. John BOWRING, The Kingdom and people of Siam, (London, I : Oxford University Press, 1969), 170.

[25] พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน, 38. [Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit. 38.]

loi, étaient terribles [26] : Le manque de loyauté au roi, l'enlèvement d'un enfant, un vol à la trésorerie royale ou au temple, les violences faites à des bonzes, des parents ou des propriétaires pour s'emparer de leurs biens étaient punis de 21 manières cruelles [27] :

> *" Des coups de poing sur la tête du malfaiteur jusqu'à ce qu'elle se brise. De la fonte brute bien chauffée et rougeâtre inondant la tête. Détachement de la peau et du cuir chevelu depuis le front jusqu'à l'arrière de la tête avec les deux côtés des oreilles. Arrachage des cheveux en les insérant entre des bois et en tournant jusqu'à ce que tous les cheveux soient détachés de la tête. Nettoyage de la tête avec du sable pour qu'elle soit aussi blanche qu'un coquillage "*[28]

D'après le Prince Rajburi, même si la promulgation des peines semblait atroce et effroyable, c'était seulement les dispositions stipulées pour empêcher les citoyens de faire des actes criminels et illégaux.[29]

3) Les malfaiteurs en prison ne savaient jamais la durée exacte de leur peine en prison. Ils y resteraient peut-être tout au long de leur vie. Sinon, il fallait officiellement demander une grâce au roi.

Les arguments ci-dessus sont les points de vue des Occidentaux sur le système juridique thaï. Cependant au cours des années suivantes comme le pays faisait de plus en plus de commerce, les crimes augmentaient et la

---

[26] Ibid., 39.

[27] Ibid., 39.

[28] กฎหมายตราสามดวง เล่ม 4 (พระนคร : โรงพิมพ์ครุสภา, 2515), 118, อ้างถึงใน พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน, 39. [Le vieux droit des trois Sceaux, Vol. 4 (Pranakorn : Kurusapa, 1972),118. Cité dans Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit.39.]

[29] กรมหมื่นราชบุรีดิเรกฤทธิ์, พระราชบัญญัติในปัตยุบัน เล่ม1 (กรุงเทพฯ : โรงพิมพ์กองลหุโทษ, 2444), 2. อ้างถึงใน พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน, 39. [Le Prince Rajburi, Le décret de la loi actuelle, Vol.1 (Bangkok : Lahuthose, 1901), 2. Cité dans Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit. 39.]

procédure juridique ne correspondait plus à l'état social. Elle devint alors incohérente et archaïque. En outre, certains groupes de commerçants occidentaux demandèrent au gouvernement thaï d'élaborer un code civil et commercial de manière européenne pour les protéger des duperies et réhausser le niveau des lois du pays[30]. Alors en 1897, il devint nécessaire pour le roi Rama V de faire une réforme du système juridique thaï.

Le régime d'extra-territorialité et l'impression plutôt négative des occidentaux pour le système juridique thaï devinrent en effet une source de difficultés pour le pays. Francis Bowes Sayre résume la situation : " *A great obstacle to Siamese's progress in those days lays in the unequal treaties between her and the Western Nations,"*[31] Par conséquent, la politique principale à cette époque se concentra sur l'abolition du privilège d'extra-territorialité juridictionnelle. Ce n'était pas seulement la Thaïlande qui voulait abolir ce privilège, mais tous les pays asiatiques qui avaient signé des traités avec les Occidentaux. Cette tâche sera finalement résolue après la réforme du système juridique.[32]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

1.2 Réforme juridique thaïe

Si la réforme juridique thaïe était donc considérée comme une mission prépondérante pour la modernisation du pays, le choix du modèle répondant au mieux à l'état du pays restait posé.

---

[30] พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน, 42. (Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit., 42.)

[31] Francis Bowes SAYRE, Glad Adventure (New York : Macmillan, 1957), 95. อ้างถึงใน ทรงศรี อาจอรุณ, สิทธิสภาพนอกอาณาเขต (กรุงเทพฯ : สมาคมสังคมศาสตร์แห่งประเทศไทย, 2506), 97. Cité dans Songsri ARCH-ARUN, Le régime d'extra-territorialité juridictionnelle, Bangkok : Société de Sociologie de Thaïlande, 1963), 97.

[32] พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน, 55. (Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit., 55.)

1.2.1 La réforme juridique thaïe suivant le modèle français

Deux modèles de systèmes juridiques étaient alors en vigueur dans le monde occidental, la Common Law System d'Angleterre et la Civil Law system des pays d'Europe continentale.[33]

Bien que l'influence anglaise parût solidement enracinée dans le domaine législatif et qu' un certain nombre de juristes, de juges et de spécialistes du domaine juridique comme le prince Rajburi, étaient de formation anglaise, le roi Rama V choisit le système juridique d'Europe continentale ou Civil Law.

La Thaïlande devait se doter des codes juridiques du même modèle que les pays occidentaux avec qui la Thaïlande avait signé les traités. Mais avant la réforme juridique proprement dite, il y eut la réforme de la juridiction du pays. Le ministère de la Justice fut établi en 1891 pour organiser dans tout le royaume des tribunaux destinés à remplacer les anciennes cours dépendant des différents départements.[34]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Il est inaliénable que le développement de la Thaïlande devait commencer avec la réforme juridique. C'était l'avis de la Commission d'élaboration de codes et de lois :

> *" Pour le public siamois, il était nécessaire qu'il se rende compte de ses droits et ses devoirs. Quant aux juges, il fallait qu'ils puissent se référer au contenu des codes pendant la procédure de juridiction des affaires*

---

[33] สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครอง : 125 ปี เคาน์ซิลออฟสเตด สถาบันที่ปรึกษาราชการแผ่นดิน เล่ม 18 ตอน 3 (กรุงเทพฯ : พี. เอ. ลิฟวิ่ง , 2542), 25-26. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif : 125 ans de Council of State, L'Organisme du Conseil dans les affaires générales du royaume no.18, 3ème partie (Bangkok : P.A. Living, 1999), 25-26.]

[34] Pierre FISTIE, La Thaïlande. 47.

commerciales et criminelles.” [35]

La Thaïlande fut influencée par la France pour la création en 1922 de *“ La Direction générale de l’élaboration législative ”* qui était en même temps, un organisme central spécialisé dans l’élaboration législative. Enfin, élaboration des codes en thaï, anglais et français représente bien l’avantage du système juridique thaï à l’instar de celui des autres pays.[36] L’élaboration des codes et des lois conformément au système juridique français répondait bien à l’objectif de la modernisation du pays. Par conséquent, cette mission permettrait plus tard à la Thaïlande de résoudre les difficultés de l’exterritorialité. Il était donc nécessaire de former des juristes thaïs à la connaissance du droit français pour correspondre au système juridique réformé.

1.2.2 La formation des juristes thaïs

Pour répondre à la réforme juridique thaïe suivant le modèle français, la formation des juristes devait être modifiée. D’abord, le gouvernement thaï fut contraint par le gouvernement français, dès 1904, de nommer des conseillers français aux postes importants. Georges Padoux fut le premier nommé,[37] suivi de René Guyon, Rivière, Segnitz, Charles L’Evêsque, Rémy de Plantarose, René Gazeau et Moncharville avec un Belge Rolin Jacquesmyns. Ils furent chargés d’entreprendre l’élaboration du code pénal, du code civil et commercial, du code de la procédure pénale et civile ainsi qu’au code de l’Organisation de la Juridiction judiciaire appelé *“Prathammanoon San Yhutthitham”*.

En 1897, le roi Rama V avait créé une Ecole de Droit attachée au ministère de la Justice. Le Prince Rajburi en avait été nommé Directeur et

---

[35] Report on the Proposal Penal Code for the Kingdom of Siam, (Bangkok : The American Presbyterian Press, 1906), 4. Cité dans Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit. 62. [พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน. 62.)

[36] พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน., 75. [Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit. 75.]

[37] Charnchai SAWANGSAGDI, “ L’influence française…”, 43.

l'enseignement du droit était tiré des manuels anglais. Alors, la plupart des juristes thaïs étaient influencés par les idées juridiques britanniques.[38] Georges Padoux suggéra au roi Rama VI de modifier le programme d'enseignement suivant le système juridique d'Europe continentale et d'envoyer des boursiers thaïs non seulement en Angleterre, mais également en France et en Allemagne.[39] Les recommandations de Georges Padoux furent réalisées et un groupe de boursiers thaïs fut envoyé en France. Parmi eux, se trouvait Pridi Banomyong.[40] Il aura plus tard un rôle important pour faire passer la Thaïlande de la Monarchie absolue à la Monarchie constitutionnelle.[41]

Ensuite, quant au changement de programme de l'Ecole de Droit, en 1924, le roi Rama VI donna son approbation et fit confiance aux juristes français.[42] C'est M. Duplâtre qui fut nommé Directeur technique de l'institut, tandis que M. Lingat et M. Ecourt étaient nommés professeurs.[43]

L'enseignement juridique se faisait en deux programmes, l'un anglais, l'autre français. Selon le traité anglo-thaï en 1924, la Thaïlande devait recruter des professeurs anglais spécialisés du droit de juridiction civile et criminelle d'Outre-Manche parmi les sujets britanniques conformément à la loi.[44] Quant au traité franco-thaï de 1925, outre que la Thaïlande était contrainte de réformer le système juridique, il lui fallait aussi créer la Direction générale de l'élaboration législative, régler et modifier le programme d'enseignement à

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[38]Ibid.

[39]ชาญชัย แสวงศักดิ์, หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา ลำดับที่ 2 : อิทธิพลของฝรั่งเศสในการปฏิรูปกฎหมายไทย (กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์นิติธรรม, 2539), 109-111. [Charnchai SAWANGSAGDI, Livres juridiques et développement,Vol. II : L'influence française sur la réforme du système juridique thaï. (Bangkok : Nititham, 1996), 109-111.]

[40]Pierre FISTIE, L'évolution de la Thaïlande contemporaine., 106.

[41]Charnchai SAWANGSAGDI, " L'influence française... ", 44.

[42] Ibid ., 44.

[43]ชาญชัย แสวงศักดิ์, หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา…,114. [Charnchai SAWANGSAGDI, Livres juridiques... ,112.]

[44] Ibid .,112-113.

l'Ecole de Droit et finalement, faire entrer au poste de conseiller législatif des juristes français.[45]

En 1932, l'année de changement de régime politique, l'Ecole de Droit devint une partie de l'Université Chulalongkorn qui auparavant n'avait jamais eu d'enseignement juridique.[46] En 1933, la promulgation d'un décret de loi permit l'établissement de l'Université Thammasat ou " *l'Université des Sciences morales et politiques* ". Par conséquent, la Faculté de Droit, qui avait d'abord été attachée à l'Université Chulalongkorn, fut confiée à l'Université Thammasat.[47] Le fondateur de cette Université fut Pridi Banomyong, celui-ci même qui avait obtenu une bourse d'études sur la recommandation du conseiller législatif français, Georges Padoux.[48]

Les conseillers législatifs français jouèrent un rôle prépondérant dans l'élaboration des codes et des lois jusqu'à ce que l'enseignement juridique soit modifié.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

1.2.3 La conséquence de la réforme juridique thaïe suivant le modèle français

La réforme juridique thaïe permit à la Thaïlande de recouvrer sa souveraineté après avoir cédé les privilèges d'extra-territorialité aux puissances occidentales dès le règne du roi Rama IV.[49] Ce fut en 1935 que la Thaïlande eut le code pénal, civil et commercial, le code de la procédure pénale et civile avec le code de l'Organisation de la Juridiction judiciaire. Ces codes étaient

---

[45] Ibid ., 113-114.

[46] Ibid ., 114.

[47] Ibid.,104.

[48] Ibid ., 115.

[49] พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน., 137-138. [Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit. 137-138.]

reconnus au même titre que les codes internationaux.[50] Les Occidentaux accueillirent positivement le système juridique thaï réformé :

> *“ Les codes juridiques signifient l’avantage important et primordial de la science de droit du pays ”* [51]

De toute façon, la réforme juridique était la solution pour abolir le régime de droit d’extra-territorialité. En échange, la Thaïlande dut céder à la France en 1907, les provinces cambodgiennes de Battambang et Siemreap, à l’Angleterre en 1909, les quatre sultanats malais de Perlis, Kedah, Kelantan et Trengganu.[52] En outre, le traité anglo-thaï en 1924 a forcé le gouvernement thaï à recruter des Anglais pour l’Ecole de Droit, à exercer sur les citoyens et sujets britanniques le droit de juridiction civile et criminelle d’Outre-Manche au cas où la Thaïlande n’aurait pas les dispositions de procédure de juridiction.[53] Pour contrebalancer l’influence anglaise, le traité franco-thaï en 1925 obligea la Thaïlande, non seulement à réformer le système juridique mais également à créer la Direction générale d’élaboration législative, à modifier l’enseignement à l’Ecole de Droit et à nommer des Français comme Directeur technique de l’institut.[54]

Quant aux négociations sur l’abandon des privilèges d’extra-territorialité, les Etats-Unis furent le premier pays à réviser et négocier l’abandon des privilèges exterritoriaux : le traité en 1920 demandait aux

---

[50]Ibid ., 137.

[51]กรมศิลปากร กองจดหมายเหตุแห่งชาติ เอกสารกระทรวงยุติธรรม รัชกาลที่ 5 หมายเลข ย 6 / 5 “ ศาลต่างประเทศ ” อ้างถึงใน พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน, 137. [Département des Beaux-Arts, Archives nationales, Documents du ministère de la Justice sous le règne du roi Rama V no.6 / 5 : “ Le Tribunal étranger. ” Cité dans Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit., 137.]

[52] Sylvia et Jean CATTORI, “ Préface de Jean ZIEGLER, ” dans Asie du Sud-est : L’enjeu thaïlandais (Paris : L’édition l’Harmattan, 1979), 227.

[53] พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน., 144. [Patcharin PIEMSOMBOON, op.cit. 144.]

[54] Ibid., 145.

Américains de se présenter au tribunal de la Thaïlande pour la procédure de juridiction.[55] Suivirent les traités avec le Japon et l'Allemagne en 1923, la France en 1924, l'Angleterre en 1925, la Hollande, l'Espagne et le Danemark en 1925.[56] Au cours de ces négociations, la France fut le seul pays qui insistait encore sur le fait d'avoir un tribunal international en Thaïlande, mais en pratique, le Consul français ne s'opposait pas au jugement de la jurisprudence thaïe. Finalement ce fut à partir de 1939 que tous les sujets occidentaux durent passer au tribunal thaï en cas d'actions illégales. Alors, le 24 juin 1939, après la perte des pouvoirs juridiques et juridictionnels pendant 83 ans, de 1850 à 1938, la Thaïlande organisa une grande fête pour célébrer son indépendance juridique et juridictionnelle.[57]

En conclusion, la réforme juridique thaïe commencée dès le règne du roi Rama V, fut réalisée en 1935, et c'est en 1939 que le régime d'extra-territorialité juridictionnelle fut entièrement aboli. Par conséquent, la réforme des codes juridiques aboutit non seulement aux négociations sur l'abandon des privilèges d'exterritorialité, mais également au changement social et politique. L'influence française sur les personnes qui firent leurs études en France apporta un grand mouvement politique, administratif, juridique et social en Thaïlande à partir des années 30.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

2. Modernisation à partir des années 30

A partir des années 30, la Thaïlande fit face à un grand mouvement social et politique : certains groupes de fonctionnaires et de cadres administratifs qui eurent l'occasion de poursuivre leur formation dans les pays européens essayèrent à leur retour d'employer toutes les connaissances modernes pour développer le pays, en parlant de plus en plus de liberté, de

[55] Ibid., 138.

[56] Ibid., 141.

[57] Ibid., 144.

république et de toutes les notions occidentales tout à fait différentes de l'ancien régime monarchique thaï.

2.1 Démocratisation au temps de Pridi Banomyong

Au lendemain de la première guerre mondiale, des boursiers thaïs poursuivirent leurs études dans des établissements d'enseignement français tandis qu'auparavant, ils n'avaient étudié qu'en Angleterre, au Danemark et en Allemagne. L'un des facteurs de cette évolution était la victoire de la France en 1918. Ensuite, dès 1908, c'est à la France que le gouvernement thaï a demandé des conseillers juridiques pour refondre le droit privé et pénal thaïs. Par la suite, à partir de l'année 1920, le futur juriste thaï, Pridi Banomyong étudia dans des villes universitaires françaises.[58] En 1925, sous le règne du roi Rama VII, le régime politique de la Thaïlande était encore la Monarchie absolue. Francis Doré signale que certains Thaïs qui avaient reçu une culture européenne ou avaient été en contact d'une façon ou d'une autre avec l'Occident étaient de plus en plus familiers avec l'importance de la démocratie, de la liberté et à un moindre degré de république. Ainsi l'idée démocratique faisait lentement son chemin.[59]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

2.1.1 La crise économique et ses répercussions sur la vie politique thaïe

Pierre Fistié cite qu'en général, l'économie et les finances publiques en Thaïlande dépendaient des exportations de riz. Or, la dépression mondiale allait porter atteinte à l'équilibre économique thaï aggravée par deux années de mauvaises récoltes en 1928 et en 1929, elles-mêmes suivies de deux années de crise de 1930 et de 1931, à la fois à cause des mauvaises récoltes et de la chute

---

[58] Pierre FISTIE, Sous–développement et Utopie au Siam (Paris : Mouton & Co la Haye, 1969), 46.

[59] Francis DORE, Les régimes politiques en Asie (Paris : PUF, 1973), 182.

des prix. La crise économique atteignait très inégalement les différentes catégories sociales dont les réactions allaient être très diverses.[60] Les agriculteurs de la région centrale étaient très sérieusement touchés. Ils subissaient les effets de la baisse des prix. Pour les travailleurs salariés, la grande majorité étaient chinois, leur qualité d'étrangers, dont on se méfiait depuis la grève de 1910, ne leur laissait guère la possibilité d'exprimer un quelconque mécontentement. De plus, en 1923, leur problème était le chômage. La crise économique les poussa à émigrer et à retourner en Chine.[61] Quant aux cadres administratifs et militaires, ils étaient en définitive, les seuls à réagir aux répercussions de la crise, contre la monopolisation du pouvoir par les princes.[62]

Pour supprimer le déficit budgétaire, hérité du régime précédent, et parer aux conséquences de la crise économique mondiale, le roi Rama VII dut prendre des mesures financières et économiques qui devaient susciter un autre mouvement d'opposition. En réduisant les traitements et les soldes, en supprimant même un certain nombre d'emplois, la monarchie s'aliéna, à partir de 1929, les corps de moyens et petits fonctionnaires, civils et militaires.[63] D'après Pierre Fistié, bien que les mesures d'économie furent réparties entre les trois armes, les cadres de l'armée de terre se sentaient particulièrement visés parce que le ministre des Finances, soutenu par le ministre des Communications, le Prince Purachat, avait fait annuler en mai 1931 la promotion de 92 officiers, alors que ceux-ci avaient déjà obtenu la mesure dont ils bénéficiaient. En octobre, le ministre de la Guerre, le Prince Bovaradet, donna sa démission. Les princes monopolisaient les pouvoirs depuis le début du règne de Prachathipok ; le désaccord qui les séparait prit l'allure d'une crise

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[60] Pierre FISTIE, L'évolution de la Thaïlande contemporaine, 49,118.

[61] Pierre FISTIE, Sous-développement..., 52.

[62] Ibid., 49-52.

[63] Francis DORE, Les régimes politiques en Asie (Paris : PUF, 1973), 183.

de régime et donna au public le sentiment que les institutions étaient ébranlées. Les institutions l'étaient plus encore du fait du mécontentement des cadres administratifs et militaires. Pour éviter en 1931-1933, le retour du déficit de l'année précédente, on procéda à de nouvelles réductions qui réduisirent le nombre de "*Monthon*" [64] de 14 à 10 et celui de "*Changwat*" [65] de 79 à 70. Les suppressions d'emplois qui en résultèrent se traduisirent par une nouvelle réduction de 9% des dépenses de l'administration. Quant aux forces armées, les crédits qui leur étaient alloués avaient encore diminué de 13% par rapport à 1931-1932. En trois ans, l'ensemble des crédits militaires avait été réduit de près de 40%.[66] A cause de la crise économique et de ses répercussions sur la vie sociale et les différentes catégories professionnelles, la Thaïlande dut faire face au Coup d'Etat de 1932.

2.1.2 Le Coup d'Etat de 1932

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

A partir des années 30, les fonctionnaires et les militaires occidentalisés s'étaient engagés dans des efforts de modernisation du pays grâce à leur formation idéologique européenne. Le 24 juin, alors que le roi se trouvait dans sa résidence d'été de Hua-Hin, les forces des différentes armes encerclèrent le Palais royal, le Palais de Justice et les principaux ministères ; la plupart des princes furent arrêtés comme otages. Quelques heures plus tard, un tract expliquant la signification de l'événement était répandu dans la capitale. Ce document accusait le roi et les princes d'être responsables de la misère du

---

[64] "*Monthon*" est une circonscription administrative qui représente une grande région que nous pourrions appeler " *province.* " ราชบัณฑิตยสถาน, พจนานุกรมราชบัณฑิตยสถาน พ.ศ. 2542 (กรุงเทพฯ : นานมีบุ๊คส์พับลิเคชั่น, 2546.) : 830. [L'Académie Royale Thaïe, Dictionnaire de l'Académie Royale Thaïe de 1999. (Bangkok : Nane-Mee Books Publication, 2002.), 830.]

[65] "*Changwat* " est une unité administrative régionale appelée "département " qui comprend des Tambon ou districts ราชบัณฑิตยสถาน, พจนานุกรมราชบัณฑิตยสถาน พ.ศ. 2542 (กรุงเทพฯ : นานมีบุ๊คส์พับลิเคชั่น, 2546.) : 298. [L'Académie Royale Thaïe, Dictionnaire de l'Académie Royale Thaïe de 1999. (Bangkok : Nane-Mee Books Publication, 2002) : 298.]

[66] Pierre FISTIE, op.cit.,50.

peuple. Le Parti du peuple fut formé et il s'empara du pouvoir. Son premier objectif était d'instituer une Assemblée. [67] Il était nécessaire, disait le tract, d'avoir une forme démocratique de gouvernement, c'est-à-dire que " *Le Président serait un roturier élu par l'Assemblée pour une période limitée.*"[68] A cette époque-là, la Thaïlande fit face non seulement à un mouvement politique, mais à des mouvements administratifs et juridiques. Dans le domaine politique, prenant conscience de la crise des problèmes économiques, le peuple, les fonctionnaires, l'armée et la marine avaient formé le Parti du peuple. Ils s'emparèrent du pouvoir pour faire une révolution politique.[69] Ces personnes furent la plupart d'anciens étudiants thaïs en France, imprégnés de l'atmosphère générale de liberté et de démocratie françaises. Ils manifestaient la volonté de voir évoluer le régime politique thaï. Pridi Banomyong, organisa un mouvement révolutionnaire qui renversa la Monarchie absolue et mit en place une Monarchie constitutionnelle en conservant le roi Rama VII comme monarque.[70] Ce Coup d'Etat du 24 juin 1932 ne causa pas de révolution populaire sanglante car l'objectif des révolutionnaires était d'instituer une Assemblée. Alors, un ultimatum fut envoyé au roi qui se trouvait dans la résidence d'été de Hua-Hin. Ce texte ne faisait aucune allusion à la possibilité de l'établissement d'un régime républicain.[71]

> " *Le Parti du peuple n'a aucun désir de s'emparer d'aucune manière des possessions royales. Son but principal est d'établir une Monarchie constitutionnelle. Nous enjoignons donc Votre Majesté à revenir dans la capitale pour y régner à nouveau en tant que roi sous la Monarchie constitutionnelle telle qu'elle a été*

---

[67] Ibid.,53.

[68] Ibid.

[69] Pierre FISTIE, L'évolution de la Thaïlande contemporaine., 128.

[70] Charnchai SAWANGSAGDI, "L'influence française...", 45.

[71] Pierre FISTIE, op.cit.,128.

établie par le Parti du peuple. Si Votre Majesté refuse d'accepter l'offre ou s'abstient de répondre dans l'heure qui suit la réception de ce message, le Parti du peuple proclamera le gouvernement de la Monarchie constitutionnelle en nommant un autre prince, qu'il considère comme efficient, pour agir comme roi " [72]

Le roi Prachathipok, qui en 1931 avait fait un long séjour aux Etats-Unis pour y suivre un traitement médical, semblait cependant avoir compris que l'heure était venue de mettre fin à un absolutisme qui n'était même plus le sien. Dans les interviews qu'il accorda à la presse américaine, il se déclara prêt à accorder une Constitution à son peuple, précisant toutefois que cette Constitution viendrait d'en haut et ne serait pas le résultat de l'exigence populaire. Alors, sa réponse à l'ultimatum du Parti du peuple fut la suivante :

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

"Pour la sauvegarde de la paix, pour éviter d'inutiles effusions de sang et pour épargner au pays confusions et pertes, et plus encore parce que j'ai déjà envisagé de faire ce changement (constitutionnel), moi-même, je suis disposé à coopérer à l'établissement d'une Constitution sous laquelle je suis prêt à servir. En outre, si je refusais de poursuivre mes fonctions comme roi, il serait possible que les puissances étrangères ne reconnaissent pas le gouvernement. Ceci pourrait entraîner pour lui des difficultés considérables … " [73]

Le 27 juin, le roi apposait sa signature au bas d'une Constitution provisoire dont le texte lui avait été présenté par une délégation du Parti du

---

[72] «Revolution threatened in Siam», *Bangkok Times Weekly Mail*, 27 juillet 1932, pp.26-27. Cité dans Pierre FISTIE, L'évolution de la Thaïlande contemporaine, pp. 128-129.

[73] «The Coup d'Etat. Latest message from the King» *Bangkok Times*, 25 Juin 1932 ; *Bangkok Times Weekly Mail*, 27 Juin 1932, 32. Cité dans Pierre FISTIE, op.cit.,129.

peuple.[74] La Constitution provisoire, promulguée le 27 juin 1932, organisait un régime de parti unique et le véritable détenteur du pouvoir exécutif était le Comité du Parti du peuple devant lequel les ministres étaient responsables, en même temps que devant l'Assemblée. Quant à l'Assemblée, elle fut baptisée « sénat » et devait, dans un premier temps, être uniquement formé de membres nommés par le Parti du peuple. Pendant la deuxième période de dix ans, le sénat devait être composé par moitié de membres nommés et de membres élus au suffrage universel indirect à trois degrés. Pendant une troisième période, l'Assemblée devait être entièrement élue. A ces différentes phases, c'était ce sénat, détenteur du pouvoir législatif, qui désignait le Président du Comité du Parti du peuple.[75] Sept mois après le Coup d'Etat, le Parti du peuple était divisé entre une aile gauche et une aile droite dont les objectifs étaient loin de coïncider et qui ne s'étaient pas opposées d'un front commun aux forces conservatrices :

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

> *" 1. L'aile gauche, composée d'une poignée d'intellectuels et de jeunes fonctionnaires rassemblés derrière Pridi, entendait aller plus loin et notamment s'attaquer aux problèmes de la masse « passive » de la population pour en améliorer si possible les conditions de vie.*
>
> *2. L'aile droite, constituée par les cadres militaires et les hauts fonctionnaires, était en grande partie satisfaite par l'élimination des princes de la vie politique, (imposée par l'article 11 de la Constitution) et par l'abrogation de la loi sur les traitement et salaires et son remplacement par un impôt général*

---

[74] Thompson VIRGINIA, *Thailand, the new Siam, The King and the Constitution*, 63 ; «The new Siam. The king signs the new Constitution», *Bangkok Times*, 28 Juin 1932; *Bangkok Times weekly Mail*, 4 juillet 1932, 10. Cité dans Pierre FISTIE, op.cit., 129.

[75]Pierre FISTIE, Sous-développement et Utopie au Siam, 54.

[76]Ibid.,55-56.

sur le revenu. ” [76]

S’agissant encore de la Constitution provisoire, l’une des premières mesures du gouvernement fut de mettre à la retraite une quarantaine d’officiers, ce qui permit de donner de l’avancement à un nombre égal de militaires dans l’armée de terre et la marine. D’autre part, un communiqué du 3 juillet annonça la suppression prochaine de l’impôt sur les salaires, qui avait provoqué un tel mécontentement parmi les fonctionnaires, et son remplacement par un impôt général sur les revenus.[77] Ensuite, le 16 décembre 1932, était promulguée une loi électorale dont les dispositions reprenaient le principe du suffrage indirect établi par l’article 12 de la Constitution provisoire. Les seules modifications, apportées en dépit des objections de Pridi, étaient un relèvement de l’âge électoral et une diminution du nombre de représentants.[78]

Pour réaliser l’objectif du Parti du peuple, le programme fut réparti en six points et un appel fut lancé à la population pour qu’elle contribue à atteindre les objectifs fixés :

1. La liberté et l’égalité du peuple en matière politique, judiciaire et commerciale doivent être assurées.

2. La paix et la tranquillité, sans qu’aucun mal ne soit fait à qui que ce soit, doivent être garanties.

3. La politique économique nationale doit être élaborée pour

---

[77]Thompson VIRGINIA, «The new Siam. First meeting of the people’s Senate» 555-557; «The new financial Policy», *Bangkok Times*, 4 juillet 1932, 19 octobre 1932; *Bangkok Times Weekly Mail*, 11 juillet 1932, 1-2. Pour l’année fiscale 1932-33, cet impôt sur les salaires ne devait d’ailleurs produire qu’un total de 640 000 baht. (Cf. Report of the Financial Adviser for the year B.E. 2477 (1934-35). Cité dans Pierre FISTIE, L’évolution de la Thaïlande contemporaine, 132.

[78]Thompson VIRGINIA, *Thailand, the new Siam*, p.247; AKSORLUKSNA (Luang Pracherd) en donne en annexe le texte intégral, 187-199. Cité dans Pierre FISTIE, op.cit., 134.

garantir à chacun un travail rémunérateur : le nouveau gouvernement promet de promouvoir la prospérité des citoyens en fournissant à chacun un emploi rémunérateur et en promulguant une politique économique nationale destinée à mettre fin à la pauvreté.

4. Les droits égaux pour chacun doivent être garantis. Aucun groupe ne jouira de privilèges spéciaux aux dépens d'autres groupes.

5. Le peuple jouira de liberté sauf dans le cas où celle-ci est en contradiction avec les quatre points énoncés ci-dessus.

6. Le peuple doit recevoir l'éducation la plus complète possible. [79]

Quant à la Constitution définitive, ce fut le 10 décembre qu'elle fut promulguée. Ce fut Phya Manopakorn, un haut magistrat de l'ancien régime et premier juge à la Cour d'Appel qui allait présider la Commission chargée de rédiger la Constitution définitive et dont les membres, en dehors de Pridi, étaient surtout des hauts fonctionnaires. Tout au long de la rédaction qui dura cinq mois, le contact fut maintenu entre cette mission et le roi.[80] Par conséquent, une Constitution « octroyée » à l'accord du souverain Rama VII, était au surplus indispensable.[81] Pierre Fistié écrit : *" il est clair que cet accord n'avait pas été une simple formalité juridique mais cette Constitution définitive consacre le régime de la Monarchie parlementaire en instituant un Cabinet responsable devant une Assemblée législative. "* [82] Les dispositions transitoires de la Constitution du 10 décembre maintenaient les trois étapes prévues pour l'établissement du régime représentatif. En revanche, il n'était

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[79] Pierre FISTIE, Sous-développement et Utopie au Siam, 53.

[80] Ibid., 54.

[81] Pierre FISTIE, L'évolution de la Thaïlande contemporaine, 132.

[82] Francis DORE, Les régimes politiques en Asie (Paris : PUF, 1973), 184.

plus question du Comité du Parti du peuple et les prérogatives royales étaient nettement renforcées. Le conseil des ministres, baptisé « Conseil d'Etat » devant avoir la confiance de l'Assemblée, une évolution vers un régime parlementaire véritable paraissait cependant prévue. Celle-ci, toutefois, supposait l'existence d'une pluralité de partis.[83] Or, la différence principale entre ces deux Constitutions provisoire et définitive résidait dans la disparition du Comité du Parti du peuple et dans le renforcement des prérogatives royales. Alors, selon l'article 2 de la Constitution définitive, le roi avait désormais qualité de « chef de la nation » et de « chef des forces armées » selon l'article 5. [84]

2.1.3 Le programme national de politique économique de Pridi Banomyong

Placé au Siam en face de problèmes économiques, le principal promoteur du Coup d'Etat, Pridi Banomyong mit fin à la Monarchie absolue thaïe et fit partie du gouvernement qui proposa en mars 1933 le programme national de Politique Economique. D'après Pierre Fistié, le programme de Pridi constituait une première tentative pour étendre le développement à tout le pays, c'est à dire sous l'angle agricole comme sous l'angle industriel.[85]

Le programme de Pridi contient de nombreux accommodements avec la réalité. Ces accommodements pourraient être classés en 2 catégories : ceux destinés à se concilier les possédants de l'intérieur et ceux qui ont pour but d'éviter de s'aliéner les puissances étrangères.[86] Quant aux objectifs, ils sont doubles, liés l'un à l'autre mais cependant distincts : L'un est économique, l'autre est social. Ces deux objectifs permettent de mener à bien le

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[83] Pierre FISTIE, Sous-développement et Utopie au Siam, , 55.

[84] Pierre FISTIE, L'évolution de la Thaïlande contemporaine, 133.

[85] Pierre FISTIE, Sous–développement et utopie au Siam, 13-14.

[86] Ibid., 99.

développement du pays et également d'assurer à chacun un minimum de sécurité.[87]

D'après Pierre Fistié, il y a cependant chez Pridi un irréalisme fondamental, qui tient à l'objectif lui-même, considéré du seul point de vue économique dans la prise de conscience du sous–développement et dans la fixation des objectifs finaux de son programme national de Politique Economique. C'est visiblement ce sentiment qui l'amène à tout moment à prendre pour référence le niveau de vie des « peuples des états civilisés », c'est à dire en fait, des états occidentaux les plus avancés. Cette préoccupation le conduit non seulement à réclamer pour chaque Siamois « une solide construction en briques dans laquelle un citoyen ordinaire pourrait vivre confortablement », mais aussi à prévoir qu'à chaque famille ou à chaque «société coopérative» soient fournis « des véhicules tels que des automobiles, de façon à ce que le nombre des véhicules par tête d'habitant soit chez les Siamois comparable à celui existant chez les peuples des états civilisés »[88]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Son deuxième manque de réalisme, ce sont ses illusions quant à la possibilité de «mobiliser» ses compatriotes et de les engager sur la voie d'un effort collectif dans le cadre d'un système socialiste planifié (et cela en dépit des nombreuses dérogations qu'il admet lui-même à ses principes).[89] S'agissant des raisons pour lesquelles les Siamois en 1933 n'étaient pas prêts à un grand effort collectif, Pierre Fistié cite que la raison principale est sans doute qu'ils n'avaient en général pas encore prise conscience des inconvénients permanents du sous-développement. Pour que les masses paysannes siamoises prennent conscience de la nécessité de surmonter la situation de sous-développement dans laquelle elles se trouvaient, il aurait fallu qu'elles soient soumises à une pression démographique qui était totalement

[87] Ibid.,110.

[88] Ibid.,110.

[89] Ibid.,111.

absente à l'époque. En outre, pour mobiliser les masses en vue du développement économique, il aurait au moins fallu qu'elles aient été mobilisées politiquement. Or,ce n'était absolument pas le cas. La «Révolution » de 1932 avait été faite par un petit groupe de fonctionnaires et de militaires. Les masses, au nom desquelles ce groupe prétendait agir et parler en fondant le Parti du peuple, n'avaient en rien participé à l'événement et il fallut ensuite organiser dans les provinces des séances d'information pour leur en expliquer la signification.[90] Une telle conjoncture politique était évidemment peu favorable à la mise en oeuvre du programme national de Politique Economique.Toujours d'après Pierre Fistié, si le programme de Pridi était utopique, c'était donc avant tout par rapport au contexte politique et social dans lequel il venait s'inscrire. Ce fait allait servir d'argument à tous ceux qui, s'accommodant mieux que Pridi du contexte existant, étaient hostiles aux réformes préconisées.[91]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Néanmoins, la proposition du programme national de Politique Economique fut suivie d'un débat de la Commission dont Pridi faisait partie. Il exposa tout d'abord que son programme avait déjà été examiné au cours d'une réunion spéciale du parti révolutionnaire puis envoyé pour examen au Conseil d'Etat.(c'est-à-dire au gouvernement) Celui-ci l'avait fait suivre au gouvernement qui désigna une Commission chargée de formuler des recommandations à propos de la politique proposée. A cette réunion du 12 mars,14 personnes étaient présentes dont le secrétaire et cinq membres de l'Assemblée du peuple. Cette Assemblée était toujours constituée par soixante-

---

[90] «The people's association : interest in the provinces», *Bangkok Times Weekly Mail*, XXXVI, 40, 3 octobre 1932, 3 : Some principles to maintain in the land», *Bangkok Times Weekly Mail*, XXXVII, 46, 13 novembre, 7-8. Cité dans Pierre Fistié, Sous-développement…, 113-114.

[91] Pierre FISTIE, Sous-développement..., 113-114.

dix membres nommés qui avaient formé le Sénat sous le régime de la Constitution provisoire.[92]

En ouvrant le débat, Pridi posa tout de suite le problème en rappelant les trois points prévus par le programme du Parti du peuple :

1. que la population serait mise à l'abri du besoin ;
2. que chacun recevrait un emploi rémunérateur et
3. qu'une Politique Economique Nationale serait instaurée pour garantir ces résultats.

Pridi précisa ensuite que c'était dans ce but qu'un plan détaillé avait été soumis aux membres de la Commission, et d'insister sur le fait que ce plan n'était pas d'inspiration communiste, mais constituait une combinaison de capitalisme et de socialisme. [93]

A l'issue du débat, la division de la Commission en deux camps opposés apparaissait donc en pleine lumière.[94] La Commission convint donc de soumettre le procès-verbal de la réunion au « Parti révolutionnaire » (C'est à dire aux promoteurs du Coup d'Etat du 24 juin, dont la plupart se retrouvaient à l'Assemblée des représentants) et décida d'adresser au Conseil d'Etat (au gouvernement) deux rapports, celui de la minorité et celui de la majorité :

- Le premier disait : Nous recommandons de suivre le programme économique du gouvernement de la Monarchie absolue en y incorporant certains changements bien définis chaque fois que c'est possible, et que le gouvernement ne promulgue aucun plan économique particulier.

- Le second, intitulé « opinion de la majorité » disait : Nous recommandons d'adopter un système défini de conduite des affaires économiques, et en particulier de promulguer la Politique Economique

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[92] Pierre FISTIE, Sous-développement…,119.

[93] Ibid.,121.

[94] 2 personnes seulement n'avaient pas pris la parole : Luang Arthasan Prasithi , membre de l'Assemblée du peuple – qui faisait office de secrétaire de la Commission – et Nai Prayun Pamon Montri, membre du Conseil d'Etat . Voir. Pierre FISTIE , Op.cit.,128

Nationale de Luang Pradist Manutham (Pridi Banomyong) ; une fois qu'un système aura été adopté, qu'un Conseil économique national soit établi pour élaborer des évaluations chiffrées ainsi qu'un programme d'action, l'expansion ultérieure ne devant être limitée que par la situation financière de l'Etat ».[95]

Quant au commentaire du roi Prachathipok sur le programme économique de Pridi, il se présente comme une réfutation point par point du projet dont il suit pas à pas les développements. D'après Pierre Fistié, les critiques que le roi adresse au programme de Pridi pourraient schématiquement se résumer en trois points ;

1. *Le Programme de Pridi est communiste et destructeur de toute liberté ;*
2. *Son application conduirait l'économie siamoise à la ruine;*
3. *Il conduirait d'autre part à des interventions étrangères (sous-entendu françaises et anglaises) et à la disparition de la souveraineté siamoise.*[96]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Quant à la question de la publication du programme de Pridi (qui à ce stade, était distinct de celle de sa promulgation), la Commission envisageait une solution de compromis qui d'ailleurs avait été suggérée au cours du débat par Phya Song Suradet, à savoir que Pridi publie son texte sous sa seule responsabilité : «La Commission ne pouvant parvenir à une décision unanime, il a été décidé que Luang Pradist Manutham publie sous son propre nom sa politique économique pour tenter de gagner l'approbation du public au cas où le gouvernement serait d'accord avec l'opinion de Phya Manopakorn Nitithada. Il fut prescrit à Luang Pradist d'avoir soin de ne pas créer de malentendu dans la population en créant l'impression que la politique économique dont il était question ci-dessus était publiée par le gouvernement. Il reçut également pour

[95] Pierre FISTIE, Sous-développement…,128-129.
[96] Ibid.,134.

instruction de faire apparaître clairement qu'il ne parlait pas au nom du Conseil d'Etat.»

En fait, Pridi n'eut même pas la possibilité de diffuser le texte de son programme (bien qu'il ait proposé de le faire à ses frais) : au contraire, c'est Phya Manopakorn , et la majorité du gouvernement groupée derrière lui , qui allaient trouver un allié influent en la personne du roi Prachathipok.[97]

Quant au Programme national de Politique Economique élaboré par Pridi, on trouve son application avant la deuxième guerre mondiale, mais dans un esprit tout différent de celui dans lequel il avait été présenté initialement. C'étaient la transformation du système fiscal et la création d'entreprises industrielles d'Etat.[98]

2.2 Nouvelles perspectives avec la mondialisation

D'après Jacques Adda, parler de mondialisation c'est évoquer l'emprise du système économique et capitaliste sur l'espace mondial.[99] Elle est aussi et avant tout un processus de contournement, et pour finir, de demantèlement des frontières physiques et réglementaires qui font obstacle à l'amoncellement du capital à l'échelle mondiale. D'après Roland Robertson " *Globalisation* " est un terme anglais paru pendant la deuxième moitié des années 80.[100] Cela

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[97] Ibid.,129.

[98] On peut y ajouter la création d'une loterie d'Etat. Suggérée par Pridi et reprise au début de mai 1933 par le gouvernement Phya Mano Pakorn, cette idée avait abouti dès le 13 juin 1933 à la décision d'établir une telle loterie pour le compte du ministère des Finances. Cette institution est aujourd'hui entrée dans les moeurs thaïes.Voir. «More lotteries» *Bangkok Times Weekly Mail*, XXXVII, 19, 8 mai 1933; «The State lottery» , *Bangkok Times weekly* , XXXVII, 25 ,19 juin 1933. Voir également : Thompson VIRGINIA, *Thailande, The new Siam*, op.cit., 696-697. Cité dans Pierre FISTIE, Sous-développement et utopie au Siam , 157.

[99]Jacques ADDA, La mondialisation de l'économie : 1 Genèse, 3ème édition «La première synthèse sur la mondialisation.» (Paris : Editions La Decouverte, 1998), "Introduction"

[100]Roland ROBERTSON and J.CHIRICO, " *Humanity, Globalization and Worldwide Religious Resurgence : A Theoretical Exploration* ", Sociological Analysis (1985) 46 ; 219-42 and R. ROBERTSON and F.LECHNER, " *Modernization, Globalization and the problem of Culture in Word-Systems Theory* ", Theory, Culture & Society (1985)2 (3) : 103-18. Cité dans Tanet CHAROENMUANG, 100 ans des Collectivités locales en Thaïlande de 1897-1997

explique le processus social du monde; le monde s'unit notamment en matière économique et cette unité a une grande influence sur la culture. Ensuite, ce courant mondial concerne aussi l'aménagement du système ou de ces structures. Ainsi, c'est parce qu'il a un impact multiple sur le pays, que l'interdisciplinaire est nécessaire pour une étude de son rôle et de son évolution afin de comprendre vraiment ce phénomène.[101]

2.2.1 La mondialisation et son impact sur la vie juridique thaïe

Plus que jamais, pendant 99 ans, le monde change, passant de la colonisation à l'époque de l'internalisation et finalement à l'ère de la mondialisation. On peut constater que le monde et la société évoluent parallèlement pendant une centaine d'années. A cause des facteurs extérieurs, la société thaïe est touchée. Par conséquent, la Thaïlande semble inséparablement liée au système mondial.[102] Sonti Limthongkul dit que la mondialisation nous force à faire le changement. Le courant mondial est le facteur extérieur qui influence la population et les sociétés pour avancer. En outre, l'Occident joue un rôle prépondérant en Thaïlande et la société thaïe s'intéresse aux systèmes occidentaux.[103]

Avec la mondialisation, disparaissent les frontières physiques comme intellectuelles. Tous les modèles s'influencent réciproquement de sorte qu'il devient plus difficile de distinguer une influence précise comme celle du modèle français. D'une part on assiste à une standardisation des modèles

---

(Bangkok : Projet de l'édition Kobfai, 1997), 330-331.[ธเนศว์ เจริญเมือง, 100 ปี การปกครองท้องถิ่นไทย พ.ศ. 2440-2540 (กรุงเทพฯ : โครงการจัดพิมพ์คบไฟ, 2540), 330-331.]

[101] ธเนศว์ เจริญเมือง, 100 ปี การปกครองท้องถิ่นไทย พ.ศ. 2440-2540 (กรุงเทพฯ : โครงการจัดพิมพ์คบไฟ , 2540), 330-331. [Tanet CHAROENMUANG, 100 ans des Collectivités locales en Thaïlande de 1897-1997 (Bangkok : Projet de l'édition Kobfai, 1997), 330-331.]

[102] Ibid., 339.

[103] สนธิ ลิ้มทองกุล, โลกานุวัตร (กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์ผู้จัดการ, พฤศจิกายน 2537), 37. อ้างถึงใน ธเนศว์ เจริญเมือง , 100 ปี การปกครองท้องถิ่นไทย พ.ศ. 2440-2540 , 329-330. [Sonti LIMTHONGKUL, La Mondialisation (Bangkok : Manager, November 1994), 37. Cité dans Tanet CHAROENMUANG, 100 ans des Collectivités locales en Thaïlande de 1897-1997, 329-330.]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

juridiques à l'échelle internationale, avec le développement de grandes conventions obligeant au respect de certaines normes. D'autre part, l'influence française devient indirecte car elle se fait à l'échelle de la mondialisation. Dès lors, on peut distinguer en premier lieu une influence indirecte, qui n'est pas que française et passe par l'intermédiaire d'une relation internationale triangulaire. En second lieu, on peut voir que la mise en oeuvre de telles normes devient mondiale parce qu'un grand nombre de pays, peuvent les emprunter. Alors, la réforme juridique devient une tâche qui doit être accomplie pour accroître l'efficacité du développement du pays et de la résolution des problèmes sociaux.

Pour entrer dans l'ère de la mondialisation, la réforme juridique est la mission prépondérante. C'est pourquoi la Thaïlande s'orienta vers la nouvelle Constitution de 1997. Les dirigeants, les partis politiques et les intellectuels étaient d'accord pour réformer la Constitution en faveur de la démocratie ou pour que le peuple bénéficie davantage de la vie politique. Le système juridique français joua un grand rôle dans cette réforme à l'exemple d'un des concepts juridiques français " *le Constitutionalisme.* " C'est le terme désignant à la fois le mouvement historique d'apparition des Constitutions et la conception de la Constitution comme l'instrument d'encadrement du pouvoir. Dans l'esprit des révolutionnaires de 1789 comme dans celui des fondateurs du droit constitutionnel au XIXe siècle, le constitutionalisme associe la notion de Constitution à celle de régime libéral. En témoigne l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : « *Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution*. » [104] La réforme juridique entraîna l'amendement de

[104]Le constitutionalisme a été quelque peu battu en brèche par la conception contemporaine de la démocratie affirmant clairement que la souveraineté nationale appartient au peuple et que celui-ci l'exerce par l'intermédiaire de représentants (à l'extrême , certains régimes autoritaires du XXe siècle ont utilisé les élections comme alibi.) Or, pendant longtemps, les décisions prises par ces représentants (la loi) n'ont fait l'objet d'aucun contrôle réel. La « souveraineté de la loi » s'est ainsi substituée à la souveraineté populaire. Le

certaines lois, parmi lesquelles les Collectivités locales, la Cour des comptes, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat.

2.2.2 La réforme de la Constitution thaïe de 1997

Vorapot Visrutpich donne l'image de l'évolution politique en Thaïlande. En 1932, la Monarchie absolue prend fin pour être remplacée par la Monarchie constitutionnelle avec un régime parlementaire. Elle s'est ainsi proclamée, à cette date, Etat de droit.[105] Le changement du régime politique de 1932 permit l'apparition d'une première Constitution de 1932. (Actuellement, on est sous la 16ème Constitution réformée en 1997.) Elle est surnommée " *la Constitution du peuple*" parce que la population avait l'occasion de participer à son élaboration. Plus que jamais, elle s'engage expressément à assurer aux citoyens le droit et la liberté. Elle crée également le mécanisme pour vérifier l'autorité gouvernementale et assurer la transparence de la vie politique.[106]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

A l'occasion de la réforme constitutionnelle de 1997, Pinai Nanakorn présente le caractère véritable de la Constitution. Elle définit les conditions politiques de l'administration de l'Etat, réglemente les procédures administratives en créant le moyen de stipuler exactement les attributions et la prise de pouvoir des organismes. Normalement, les clauses politiques et administratives de la constitution sont considérées comme les lois suprêmes du pays. L'autre caractéristique de la constitution d'un pays démocratique est le principe d'assurer le droit et la liberté fondamentaux du peuple, le pouvoir administratif pouvant accomplir des actes en violation du droit et de la liberté

---

constitutionalisme a repris une certaine vigueur avec l'apparition de juridictions constitutionnelles chargées de veiller au respect de la Constitution (Conseil constitutionnel en France) Voir. Philippe FOILLARD, Dictionnaire de droit public (Paris : Centre de publications universitaires, 2000), 121.

[105] Vorapot VISRUTPICH, Le contrôle juridictionnel de l'administration en Thaïlande[on line] dernière mise à jour le 3 décembre 1999. http://www.univ-tlse1.fr/publications/ colloques/Juridiction/ Contrôle.html/

[106] สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16..., 212. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif no.16..., 212.]

du peuple. Ainsi, la constitution permet également d'avoir la protection contre tout excès du pouvoir administratif.[107]

2.2.3 La genèse de la Constitution du peuple de 1997.

Comme l'Assemblée constituante nationale se compose de représentants de provinces et de spécialistes de sciences variées, choisis par l'Assemblée de l'enseignement supérieur, le texte constitutionnel de 1997 semble meilleur que les précédents en ce qui concerne la protection des droits de l'individu. Il donne également l'importance au système parlementaire formé de l'Assemblée nationale et du Sénat. Leurs membres proviennent entièrement du suffrage universel. L'essence de la constitution est la suivante : [108]

1. L'assurance de la liberté et des droits fondamentaux du peuple.
2. La protection contre la corruption électorale et la régularité des élections générales.
3. La vérification de la compétence de l'exécutif et la protection du peuple contre l'abus de pouvoir des autorités administratives.[109]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

1.) L'assurance de la liberté et des droits fondamentaux du peuple. La constitution assure le contrôle de l'autorité législative dans son respect des libertés et des droits constitutionnellement reconnus aux citoyens. La compétence législative doit stipuler les clauses constitutionnelles de sa compétence pour statuer sur une affaire de loi.[110] La constitution de 1997

---

[107] พินัย ณ นคร, " ประวัติและวิวัฒนาการของรัฐธรรมนูญในประเทศไทย : สมัยการเปลี่ยนแปลงการปกครองมาสู่สมัยปฏิรูปการเมือง " ใน สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16 : รัฐธรรมนูญแห่งราชอาณาจักรไทย (กรุงเทพฯ :สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, 2540), 214.[Pinai NANAKORN, "History and Evolution of Constitutions in Thailand : From the Abrogation of the Absolute Monarchy to the "Political Reform," " Cité dans Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif no.16 : La Constitution de Thaïlande (Bangkok : Office du Conseil d'Etat, 1997), 214.]

[108] Ibid.,244.

[109] Ibid.,244-247.

[110] Ibid.,244.

dispose des clauses importantes pour définir le droit et la liberté comme un principe d'égalité du peuple. [111]

2.) La protection contre la corruption électorale et les élections générales.

- Certaines clauses de la constitution de 1997 constituent des mesures de protection contre la fraude électorale et contre le truquage d'une élection. Le peuple, qui a le droit de voter, doit aller aux urnes. Aller voter n'est pas seulement un droit mais c'est également un devoir pour que les résultats de l'élection soient satisfaisants.[112]

- L'élection des membres de l'Assemblée nationale se fait suivant le découpage des circonscriptions électorales. Parallèlement chaque parti est représenté par une « Party List » ou fonction du pourcentage de voix. En outre, les candidats doivent avoir comme diplôme au moins une licence ou son équivalent (à moins d'avoir déjà été un membre du Parlement) [113]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

- Le Comité électoral est chargé de veiller à la régularité des opérations électorales. Ce Comité se compose des titulaires nommés par le Parlement et approuvés par le roi. En plus de la publication des résultats des élections, le Comité électoral est chargé de juger les litiges en cas de fraude électorale.[114] La constitution assure l'autorité indépendante du Comité électoral pour un septennat.[115]

3) La vérification de la compétence de l'exécutif et la protection du peuple contre tout abus de pouvoir des autorités administratives. Grâce à cette mesure de contrôle de l'autorité de l'Etat, certaines dispositions ont été prises.[116]

---

[111] Ibid., 244.

[112] Ibid., 246.

[113] Ibid., 247.

[114] Ibid., 247.

[115] Ibid., 247.

[116] Ibid., 248.

- La nomination d'un comité d'inspecteurs, membres du Parlement,[117] pas plus de 3 personnes, chargé de surveiller et de contrôler l'application des lois de l'administration. Il doit dénoncer toute violation du droit pour l'administration.[118]

- L'organisation du Conseil constitutionnel comme organisme de vérification et de contrôle de la constitutionnalité des lois et des règlements pour que les principes fondamentaux de la constitution soient respectés par les autorités législatives. La constitution de 1997 prévoit un mandat de 9 ans pour le Conseil constitutionnel. Le bureau du Secrétariat, attaché à la présidence du Conseil constitutionnel, a sa propre autorité indépendante. Les décisions du Conseil constitutionnel sont publiées dans le Journal officiel. Elles sont irrévocables avec un caractère réglementaire pour les organismes du Parlement, des ministères, de la Cour et des autres organismes de l'Etat. En outre, le Conseil constitutionnel a le pouvoir de vérifier les contentieux des organismes de la Constitution.[119]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

- L'établissement de la Juridiction administrative comme organisme en charge de l'ensemble des contentieux administratifs, particulièrement des litiges entre l'administration et les particuliers ou entre les membres de l'administration. La constitution prévoit les principes fondamentaux de la

---

[117] Même si l'ancienne constitution a disposé d'avoir l'inspecteur d'un service public du Parlement mais sa qualité et sa désignation sont en vertu et du cadre du droit. Quand même il n'y a pas aucune loi sur cet organisme. Voir. La Constitution de 1991.l'article 162. สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16 : รัฐธรรมนูญแห่งราชอาณาจักรไทย (กรุงเทพฯ : สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, 2540), 248. [Journal de droit administratif no.16 : La Constitution de Thaïlande (Bangkok : Office du Conseil d'Etat, 1997.), 248.]

[118] พินัย ณ นคร, " ประวัติและวิวัฒนาการของรัฐธรรมนูญในประเทศไทย : สมัยการเปลี่ยนแปลงการปกครองมาสู่สมัยปฏิรูปการเมือง " ใน สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16 : รัฐธรรมนูญแห่งราชอาณาจักรไทย (กรุงเทพฯ : สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, 2540), 214. [Pinai NANAKORN, "History and Evolution of Constitutions in Thailand : From the Abrogation of the Absolute Monarchy to the "Political Reform," " Cité dans Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif no.16 : La Constitution de Thaïlande (Bangkok : Office du Conseil d'Etat, 1997), 248.]

[119] Ibid., 249.

Juridiction administrative composée de la Juridiction du premier ressort avec les Tribunaux administratifs tandis que les Cours administratives d'appel sont comme un choix incertain à être établies. Afin d'assurer la liberté de cet organisme, la constitution permet au comité de la Juridiction administrative de nommer ou de décharger un membre. Cet organisme est considéré comme une Autorité administrative indépendante.[120]

- Le Comité de protection contre la corruption nationale. Le Premier ministre, les ministres, les membres de l'Assemblée nationale, les sénateurs, les fonctionnaires politiques, les exécuteurs locaux, les membres des Assemblées locales doivent déclarer leurs comptes qui seront vérifiés par le Comité.[121]

- Le Comité de protection contre la corruption se charge de faire des enquêtes et de juger les richesses acquises illégalement, les fraudes et les actions illégales des politiciens, des fonctionnaires et des administrateurs. Le comité a un mandat de 9 ans, son autorité est entièrement séparée du pouvoir exécutif. [122]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

- La récusation des fonctionnaires qui détiennent un poste important de l'Etat en cas de richesses acquises illégalement de corruption, ou d'action illégale.[123]

- La procédure de juridiction des affaires pénales pour les fonctionnaires politiques comme le Premier ministre, les ministres, les députés de l'Assemblée nationale, les membres du sénat, s'ils font des actions illégales ou la corruption.[124]

- L'organisation du comité de la Cour des Comptes comme l'Autorité administrative indépendante et centrale, qui est chargée de vérifier les dépenses

---

[120] Ibid., 249.

[121] Ibid., 250.

[122] Ibid., 250.

[123] Ibid., 250.

[124] Ibid., 250.

de l'Etat. La constitution prévoit que la commission de la Cour des Comptes a un mandat de 6 ans.[125]

A propos des collectivités locales, il est à noter que leur contrôle se fait en vertu du droit et dans le cadre de celui-ci. En même temps, tout acte accompli par les Collectivités locales doit protéger les intérêts des habitants locaux et ceux du pays entier. Ainsi, le principe de l'égalité prescrit que l'administration locale ne fasse aucun acte qui ne soit permis ou ordonné par le droit, que tout acte accompli en violation du droit n'a aucune valeur juridique.[126]

Quant au Conseil d'Etat, il fonctionne comme institut juridique central, chargé d'élaborer les lois, de donner les avis juridiques en spécifiant les principes du fonctionnement gouvernemental. Il est aussi chargé de vérifier si les plans de modification ou d'amendement des règlements correspondent au plan et aux directives de l'exécution de l'Etat.[127]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Les attributions du Conseil d'Etat

1. Elaborer des codes et des lois, donner des avis juridiques.
2. Se charger des litiges contentieux.

En conclusion, on peut dire que la réforme du système juridique thaï dès le règne du roi Rama V permit à la Thaïlande des changements politiques et administratifs. Quant à la réforme juridique et à la formation des juristes thaïs selon la loi réformée, des étudiants furent envoyés en France pour acquérir des connaissances juridiques et plus tard les mettre en pratique. Ainsi, jusqu'à l'ère de la mondialisation, l'apport juridique français paraît avoir un rôle

---

[125] Ibid., 250-251.

[126] สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16 : รัฐธรรมนูญแห่งราชอาณาจักรไทย, 73. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif no.16 : La Constitution de Thaïlande, 73.]

[127] สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครอง : 125 ปีเคาน์ซิลออฟสเตด สถาบันที่ปรึกษาราชการแผ่นดิน เล่ม 18 ตอน 3, บทบรรณาธิการ. [Journal de droit administratif : 125 ans de Council of State, l'Organisme du Conseil dans les affaires générales du royaume, "l'introduction de l'éditeur."]

prédominant dans la réforme juridique, surtout dans l'élaboration de la Constitution de 1997.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

CHAPITRE II

Apport français à la réforme juridique thaïe au temps de la colonisation

En Thaïlande, les Français deviennent les Conseillers législatifs dès 1908. C'est le gouvernement qui leur demanda d'occidentaliser les codes et les lois thaïs. La venue de ces juristes apportait alors à la Thaïlande le développement du cadre juridique. Malgré les problèmes frontaliers en 1907, les juristes français s'étaient attelés à la mission juridique thaïe.[1] D'abord, le gouvernement français proposa à la Thaïlande la création d'un organisme central législatif auquel se joindraient des juristes français. Par la suite, le gouvernement thaï consentit à créer en 1923 la Direction générale d'élaboration législative. Celle-ci fut dirigée par un conseil présidé par le Ministère de la Justice et composée de juristes thaïs et français.[2] L'attribution de l'organisme législatif est d'examiner les projets de lois. Par conséquent, il a permis à la Thaïlande l'apparition d'un organisme spécialisé dans le domaine législatif du même modèle que ceux des pays d'Europe continentale.[3] Le recrutement de Conseillers législatifs avait ensuite permis à la Thaïlande l'élaboration du code pénal et civil, du code de la procédure pénale et

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[1] Pierre FISTIE, L'évolution de la Thaïlande contemporaine (Paris : Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1967), 105.

[2] Charnchai SAWANGSAGDI, " L'influence française sur la réforme du système juridique et la création du Conseil d'Etat en Thaïlande, " Inter-Mondes 1(décembre 1988) : 43-44.

[3] สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครอง : 125 ปี เคาน์ซิลออฟสเตด สถาบันที่ปรึกษาราชการแผ่นดิน เล่ม 18 ตอน 3 (กรุงเทพฯ : พี.เอ. ลิฟวิ่ง, 2542), 32. (Office du Conseil d'Etat , Journal de droit administratif : 125 ans de Council of State , l'Organisme du Conseil dans les affaires générales du royaume (Bangkok : P.A. Living , 1999) , 32.)

civile, l'organisation de la Juridiction judiciaire.[4] L'autre avantage que ces Conseillers français avaient contribué au domaine juridique thaï est la méthode systématique d'élaboration des codes et des lois.

2.1 Juristes français et apports variés

Avant l'élaboration des codes, les juristes français étudient et comparent les anciens codes thaïs avec ceux de la France, de la Belgique, de la Hollande, de l'Italie, de l'Allemagne, du Danemark, de la Hongrie, de l'Inde, du Japon et de l'Egypte.[5] Ils analysent aussi les directives juridiques essentielles utilisées dans les tribunaux occidentaux pour les appliquer à la réforme juridique thaïe. [6] En outre, la vérification des codes en application à l'époque, jointe à la jurisprudence antérieurement exercée dans la cour thaïe devaient correspondre aux codes nouvellement élaborés pour répondre aux exigences du développement du pays.[7]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Par conséquent, les principes pénaux appliqués dans plusieurs pays occidentaux furent utilisés dans l'élaboration des codes pénaux thaïs notamment les directives juridiques de la procédure de juridiction. En cas de crimes, la responsabilité des personnes dans certaines actions illégales était tout à fait

---

[4] Charnchai SAWANGSAGDI, "L'influence française sur la réforme du système juridique et la création du Conseil d'Etat en Thaïlande," Inter-Mondes1 (Décembre 1988) : 43.

[5] ชาญชัย แสวงศักดิ์, หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา ลำดับที่ 2 : อิทธิพลของฝรั่งเศสในการปฏิรูปกฎหมายไทย (กรุงเทพฯ : นิติธรรม, 2539), 35-37. (Charnchai SAWANGSAGDI, Livres juridiques et développement Vol. II : L'influence française sur la réforme du système juridique thaï (Bangkok : Nititham, 1996) , 35-37.)

[6] Ibid., 43.

[7] Report on the proposed penal code for the Kingdom of Siam 5 (1906) (Submitted to His Royal Highness Prince Rajburi Direkrit, Minister of Justice, by the legislative Adviser. Voir. ชาญชัย แสวงศักดิ์, หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา ลำดับที่ 2 : อิทธิพลของฝรั่งเศสในการปฏิรูปกฎหมายไทย (กรุงเทพ ฯ : นิติธรรม, 2539), 33. (Charnchai SAWANGSAGDI, Livres juridiques et développement Vol.II : L'influence française sur la réforme du système juridique thaï (Bangkok: Nititham,1996), 33.)

différente des dispositions antérieurement appliquées. C'est pourquoi le système de punition nouvellement édicté était composé de différentes peines :

- Peine de mort
- Emprisonnement
- Amende
- Détention
- Confiscation
- Caution

Le point remarquable, c'est que les règles de punition correspondaient à la gravité des crimes commis. Par ailleurs, le code pénal nouvellement réformé, représentait clairement la distinction entre des litiges civils et les litiges pénaux.[8]

D'après la proposition faite au roi sur certains points de vue de la réforme juridique, notamment le changement de structure de la commission de direction législative, à l'exemple de la commission sur le code pénal, celle-ci devait se composer de magistrats thaïs ayant une expérience de la procédure civile ou pénale ainsi que d'officiers du Ministère de la Justice qui avaient une érudition particulière du droit et de Conseillers législatifs occidentaux travaillant au Ministère de la Justice.

Pour que l'élaboration du code soit efficace, la commission était assistée de celles du gouvernement venant des ministères différents. Ensuite, le projet de

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[8] กระทรวงยุติธรรม, วัฒนธรรมทางการศาล 15 (พ.ศ. 2497) อ้างถึงใน ชาญชัย แสวงศักดิ์, หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา ลำดับที่ 2 : อิทธิพลของฝรั่งเศสในการปฏิรูปกฎหมายไทย (กรุงเทพฯ : นิติธรรม, 2539), 41-42. (Ministère de la Justice, La Culture de la juridiction judiciaire 15 (1954) Cité dans Charnchai SAWANGSAGDI, Livres juridiques et développement Vol. II : L'influence française sur la réforme du système juridique thaï (Bangkok : Nititham, 1996), 41-42.)

droit était imprimé et présenté aux ministères concernés pour être pris en considération.[9]

Suite à la réforme juridique en suivant le modèle du pays d'Europe continentale, avec l'assistance des Conseillers législatifs français, la Thaïlande devint le premier pays de l'Asie du Sud-Est doté d'un système juridique semblable à ceux des pays occidentaux. De ce fait, elle peut demander aux pays occidentaux l'abandon du régime d'extra-territorialité juridictionnelle. En effet, les traités anglo-thaïs stipulaient que le droit du régime d'extra-territorialité juridictionnelle serait abrogé entièrement si la Thaïlande pouvait adopter un régime juridique semblable à ceux des pays occidentaux. [10]

2.1.1 Le programme d'enseignement du droit par les Français

D'après Charnchai Sawangsagdi, dans son exposé sur l'enseignement du droit en 1897, le roi Rama V créa une Ecole de droit rattachée au Ministère de la Justice et le Prince Rajburi en fut nommé directeur. Juriste formé en Angleterre, il mit en place un enseignement du droit à l'anglaise et enseigna lui-même en utilisant des manuels anglais de telle sorte que des générations de juristes thaïs furent influencés par les idées juridiques d'Outre-Manche.[11]

En 1924, Georges Padoux fit remarquer que la Thaïlande avait déjà opté pour le système juridique de la famille romano-germanique. Il recommanda donc au roi Rama VI d'adopter le programme d'enseignement au système juridique

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[9]พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, "การปฏิรูปกฎหมายของประเทศไทยตั้งแต่ พ.ศ. 2411 จนถึง พ.ศ. 2478" วิทยานิพนธ์ปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาวิชาประวัติศาสตร์ บัณฑิตวิทยาลัย จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2517), 72. (Patcharin PIEMSOMBOON, "La réforme du système juridique thaï depuis 1868 jusqu'à 1935" (Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Chulalongkorn, 1974), 72.)

[10] Ibid., 79.

[11]Charnchai SAWANGSAGDI, L'influence française sur les réformes juridiques, politiques et administratives en Thaïlande (Bangkok : Office des Juridictions administratives, 2000),4.

"*Civil Law*." Le roi donna son approbation et confia la modification du programme d'enseignement à un juriste français, Dr. Duplâtre, qui fut nommé Directeur technique de l'Ecole de droit.[12] Correspondant à cette tâche, Georges Padoux fit le mémorendum sur le Programme d'enseignement du droit en Thaïlande du 20 décembre 1913 :

> " The reorganization of the Bangkok Law School is a much more delicate question. I do not propose to submit here definite proposals. I only venture to suggest some general lines which may help the government to firm an opinion on the subject. I will deal separately with [13]

---

[12] Ibid.

[13] « Je voudrais justement suggérer quelques lignes qui pourraient aider le gouvernement sur ce sujet. Je vais expliquer les détails suivants :

1.La durée des cours de l'enseignement du droit et la nature des diplômés qui pourraient être accordés par l'Ecole de droit.

2.Les matières à être enseignées à l'Ecole de droit : Les cours ordinaires et supplémentaires.

3.L'organisation et le personnel de l'Ecole de droit.

A l'Ecole de droit, les cours ordinaires et supplémentaires sont composés des matières suivantes :

A. Le cours ordinaire

1.Le code civil
2.Le code commercial
3.Le code criminel
4.La procédure criminelle
5.La procédure civile
6.L'histoire juridique

a) L'objectif de la loi. La définition et la distinction entre "statutory law" et " Case law ", written law et unwritten law, lois et équité de loi.

b) L'historique juridique.

Alors, le programme proposé à enseigner pour la durée du cours serait le suivant :

1ère Année
- Le code civil (les parties préliminaires et générales du code à obligations.
- Le code criminel
- Le code commercial
- L'historique juridique

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

1. The duration of the course of legal education and the nature of the degrees which may be conferred by the Law School ;

2. The matters to be taught in the School : matters of the ordinary and supplementary courses ;

3. The organization and the staff of the law school.

For the matters to be taught in the School : Matters of the ordinary and supplementary courses are following ;

A. Ordinary Course

1. Civil law
2. Commercial law
3. Criminal law
4. Criminal procedure
5. Civil procedure
6. Legal history

a) Object of the law. Definition and distinction of statutory law and case law, written and unwritten law, law and equity.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

2ème Année
- Le code civil (Le code à obligations : contrats spécifiques)
- Le code civil (Le code des personnes, propriété et héritages.)
- La procédure criminelle
- La procédure civile

B. Les Cours supplémentaires (facultatifs)

Le programme d'enseignement pour la durée des cours supplémentaires (facultatifs) serait le suivant :

3 ème Année
- Le code civil
- Les droits publics et privés internationaux
- L'administration publique
- La politique économique et le revenu public.»

b) Legal history

Thus, the lectures proposed to be delivered during the ordinary course would be as follows :

1st. Year	- Civil law (preliminary and general part of the code of obligations)
	- Criminal law
	- Commercial law
	- Legal history
2nd Year	- Civil (Code of obligations : Specific contracts)
	- Civil law (Law of persons, property and Inheritances)
	- Criminal procedure
	- Civil procedure

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

B. Supplementary (optional) Course

The lectures to be delivered during the supplementary (optional) course may be summed up as follows :

3rd Year	- Civil law (special subject)
	- Public and Private international law
	- Public Administration
	- Political Economy and Public Revenue " [14]

Grâce au changement de programme d'enseignement du droit d'après la recommandation de Georges Padoux, les experts juridiques français et les

[14] Part. I, " *The reason for changing the present system of teaching the law students* " in Memorandum on the question of legal education in Siam by Georges PADOUX, Département des Beaux-Arts, Centre d'Archives nationales, Les documents du Ministère des Affaires étrangères no..35.10/10 [กรมศิลปากร หอจดหมายเหตุแห่งชาติ เอกสารกระทรวงการต่างประเทศ เลขที่ กต. 35.10/10.]

professeurs à l'Ecole de droit comme Duplâtre , Ecourt et Lingat se sont dévoués pour former les juristes thaïs. Ils élaborèrent les textes et les manuels pour les étudiants afin que ceux-ci puissent obtenir véritablement une connaissance en profondeur du droit.[15] La modification du programmme d'enseignement du droit en Thaïlande permet au "*Sapa Niti Suksa*." c'est à dire au Comité des études juridiques d'être le responsable du règlement et du programme d'enseignement s'inspirant du modèle d'Europe continentale. Ainsi, outre la loi financière et la science de l'économie, le droit administratif était à cette occasion comme la matière obligatoire supplémentaire à apprendre. Il est souligné que c'est également la première fois en Thaïlande que l'enseignement du droit public était programmé.[16] En outre, un autre changement fut accompli : Des boursiers thaïs étaient envoyés dans les pays de la famille juridique romano-germanique comme l'Allemagne ou la France.[17] Ainsi, les juristes français, tout en s'étant attelés à la tâche juridique, réussirent à promouvoir des boursiers thaïs dans des facultés françaises en 1920.[18] Parmi ceux-ci se trouvait Pridi Banomyong qui allait jouer un rôle majeur dans le changement de régime politique thaï à partir de 1932 : c'est le Parti du peuple, à la tête duquel se trouvait le jeune docteur en droit de

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[15]ปรีดี พนมยงค์, รวมกฎหมายเอกชนและมหาชนของ ปรีดี พนมยงค์ (จัดพิมพ์โดย มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์, 2526) อ้างถึงใน นครินทร์ เมฆไตรรัตน์, ความคิด ความรู้ และอำนาจการเมืองในการปฏิวัติสยาม 2475 (กรุงเทพฯ : สถาบันสยามศึกษา สมาคมสังคมศาสตร์แห่งประเทศไทย, 2538), 78. [Pridi BANOMYONG, Le recueil des droits privés et publics de Pridi BANOMYONG (Université Thammasat, 1983) Cité dans Nakharin MEKTRAIRAT, L'idée, le savoir et le pouvoir politiques dans la révolution thaïe en 1932 (Bangkok : L'institut des Etudes siamoises, Société de Sociologie de Thaïlande, 1990),78.]

[16] ชาญชัย แสวงศักดิ์, การพัฒนาของนักกฎหมายมหาชนกับการพัฒนาประเทศไทย, (กรุงเทพฯ : สำนักนายกรัฐมนตรี, 2540), 26-27. [Charnchai SAWANGSAGDI, Le développement des juristes du droit public et du pays (Bangkok : Bureau du cabinet ministériel, 1997), 26-27.]

[17] Charnchai SAWANGSAGDI, "L'influence française sur la réforme du système juridique et la création du Conseil d'Etat en Thaïlande, " Inter- Mondes, 1 (Décembre 1988), 44.

[18] Pierre FISTIE, L'évolution de la Thaïlande contemporaine (Paris : Fondation nationale des sciences politiques, 1967), 105.

l'université de Paris, qui fit passer la Thaïlande de la Monarchie absolue à la Monarchie constitutionnelle.[19] Ce moment du changement de régime politique, les membres du Parti du peuple se rendirent compte de la nécessité d'initier le peuple thaï à la connaissance des idées politiques.[20] Ensuite, la diffusion de l'idée juridique comme le droit administratif en 1931 dans le programme d'enseignement à l'Ecole de droit représente implicitement l'influence des études juridiques françaises aux juristes thaïs.

Suite au développement éducatif, l'établissement de l'université des sciences morales et politiques ou " *Thammasat* " en 1933 permit au peuple l'accès à l'éducation universitaire et à une meilleure compréhension de la vie politique parallèlement la connaissance juridique ; l'enseignement de la science du droit public fut ouvert à tous ; il devint plus important que l'Ecole de Droit rattachée au Ministère de la Justice. Il y a plus qu'avant les manuels juridiques du droit public comme le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit électoral, etc. L'enseignement du droit public dont le droit administratif est une partie se traite sur la limite de l'exercice du pouvoir de l'Etat avec la protection du droit et de la liberté du peuple Il est souligné que les idées et les théories du droit public étaient appliquées à la modification du système administratif et de la juridiction thaïe : l'application des lois élaborées et proclamées au public par l'Assemblée nationale a pour but l'abrogation des mécanismes des organismes politiques datant du régime de la Monarchie absolue. Ainsi, les projets de lois lient le

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[19] Charnchai SAWANGSAGDI, "L'influence française sur la réforme du système juridique et la création du Conseil d'Etat en Thaïlande, " Inter- Mondes, 1 (Décembre 1988), 44.

[20] ฉบับรำลึกพระคุณท่านผู้ประศาสน์การ ปรีดี พนมยงค์ ของ ต.ม.ธ.ก. รุ่น 2 พ.ศ. 2527 (กรุงเทพฯ : โรงพิมพ์อักษรไทย, 2527), 32-33. [En reconnaissance au fondateur de l'Université Thammasat en 1984, Pridi BANOMYONG (Bangkok : Lettres thaïes, 1984), 32-33.

nouveau modèle du système politique avec la structure du pouvoir exécutif dans le système gouvernemental hérité de l'ancien régime monarchique.[21]

2.1.2 Le courant du droit public français : le droit administratif

Dans l'essai de définition du droit administratif, Pierre-Henri Chalvidan et Christine Houteer posent une définition simple en disant que le droit administratif est le droit de l'administration de l'Etat. Les trois termes qui le composent sont alors Etat, Administration et Droit.[22] La fonction du droit administratif est donc de régir les institutions, les missions et les moyens de l'administration de l'Etat.[23]

Etant donné l'importance de la science du droit administratif, un groupe de juristes thaïs de formation française essayèrent de le diffuser d'abord aux étudiants de l'Ecole de droit rattaché au Ministère de la Justice en 1931.[24] La genèse de cette science est une partie du droit public qui explique le principe de la séparation des pouvoirs démocratiques.[25] Ensuite, le principe fut appliqué au Coup d'Etat de 1932 [26] ; il est à souligner qu'il ne fut pas copié directement mais appliqué aux

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[21]บวรศักดิ์ อุวรรณโณ, กฎหมายมหาชน : การแบ่งแยกกฎหมายมหาชน-เอกชนและพัฒนาการกฎหมายมหาชนในประเทศไทย (กรุงเทพฯ : นิติธรรม, 2537), 86-94 [Borwornsak UWANNO, Le droit public : La séparation entre le droit public et privé et l'évolution du droit public en Thaïlande. (Bangkok : Nititham, 1994), 86-94].

[22] Pierre-Henri CHALVIDAN et Christine HOUTEER, Droit administratif : Manuel pratique avec des documents et des sujets corrigés. (Paris : Editions Nathan, 1996), "Introduction".

[23] Ibid., 3.

[24] ฉบับรำลึกพระคุณท่านผู้ประศาสน์การ ปรีดี พนมยงค์ ของต.ม.ธ.ก. รุ่น พ.ศ. 2527 (กรุงเทพฯ : โรงพิมพ์อักษรไทย, 2527), 32. [En reconnaissance au fondateur de l'Université Thammasat en 1984, Pridi BANOMYONG (Bangkok : Lettres thaïes, 1984), 32.]

[25] Ibid., 32.

[26] นครินทร์ เมฆไตรรัตน์, "ประวัติศาสตร์ภูมิปัญญาของการเปลี่ยนระบอบการปกครองสยามระหว่าง พ.ศ. 2470-2480 " (วิทยานิพนธ์อักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาประวัติศาสตร์ จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2527), 78. [Nakharin MEKTRAIRAT, "L'histoire du savoir intellectuel du changement de régimes administratifs et politiques entre 1927-1937" (Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Chulalongkorn, 1984), 78.]

conditions de la société et de l'état politique thaïs. Par conséquent, la constitution de juin 1932 disposait d'une clause disant que le pouvoir démocratique était réparti en 4 voies : le roi, l'Assemblée nationale, le parti du peuple et la juridiction judiciaire. Pridi vise à conférer le droit et les attributions à chaque parti pour contrebalancer l'un l'autre.[27]

Correspondant à la diffusion du droit administratif, dans la modification du programme d'enseignement du droit en 1931 à l'Ecole de droit rattachée au Ministère de la Justice, le droit administratif était la matière nouvelle à apprendre. C'est Pridi Banomyong qui la donnait au cours. Ainsi, il apporte le principe de la séparation des pouvoirs du régime démocratique avec les principes du droit administratif notamment le règlement d'administration publique. Il explique les parties du contenu ; [28]

Les règlements du pouvoir exécutif seraient alors

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

1) les règlements ordonnés, qui définissent la discipline à obliger à l'intérieur du pays des citoyens dans tous les territoires, ce sont les pouvoirs exécutifs centralisés, proprement dits l'Etat central. Selon le terme technique juridique français, ce règlement est appelé "*Centralisation*".[29]

---

[27] นครินทร์ เมฆไตรรัตน์, "ประวัติศาสตร์..." [Nakharin MEKTRAIRAT, "L'histoire du savoir intellectuel du changement de régimes administratifs et politiques entre 1927-1937" (Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Chulalongkorn, 1984), 78.]

[28] ชาญชัย แสวงศักดิ์, <u>หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา ลำดับที่ 2 : อิทธิพลของฝรั่งเศสในการปฏิรูปกฎหมายไทย</u> (กรุงเทพฯ:สำนักพิมพ์นิติธรรม,2539)150. [Charnchai SAWANGSAGDI, <u>Livres juridiques et développement Vol. II : L'influence française sur la réforme du système juridique thaï</u>, (Bangkok : Nititham, 1996), 150.].

[29] Centralisation est le type d'organisation administrative dans lequel l'Etat définit les orientations politiques et administratives, ses autorités et services en assurant la mise en oeuvre.

Dans son acception la plus stricte, la centralisation ne connaît que l'état comme personne morale de droit public. Le territoire peut néanmoins être organisé en circonscriptions administratives à la tête desquelles sont placés, le cas échéant, des représentants de l'Etat (la déconcentration ainsi opérée n'est qu'un aménagement de la centralisation).

Une conception plus souple admet que la centralisation puisse s'accompagner d'une décentralisation administrative (comme en France), destinée à permettre à des Collectivités

2) Les règlements ordonnés qui sont appliqués convenablement à chaque circonstance administrative locale. Les 2 méthodes d'application des règlements sont alors :

2.1 L'Etat central divise les portions du territoire national en circonscriptions administratives comme Monthon, Changwat, district, villages. Les pouvoirs de décision de chaque circonscription administrative sont aux représentants de l'Etat central. Le terme technique de cette organisation est "*Déconcentration* "[30]

2.2 Les principes généraux de droits tels que la séparation des pouvoirs, le régime démocratique avec les principes du droit administratif furent appliqués et suivis de pouvoir de la Constitution du 24 juin 1932. Selon le décret royal du règlement exécutif gouvernemental du royaume thaï de 1933 du 26/1933 (ordinaire), Luang Pradist ou Pridi Banomyong avait déclaré devant l'Assemblée nationale [31] : On va établir une administration qui s'inspire de celle de plusieurs pays : centrale, régionale et locale. Il faut souligner que l'administration exécutive

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

territoriales (Collectivités locales ou établissements publics) dotées de la personalité morale de gérer les affaires locales. Voir. Philippe FOILLARD, Dictionnaire de droit public. (Paris : Centre de publications universitaires, 2000), 64.

[30] Déconcentration : en France, la déconcentration est la délégation de certaines compétences du pouvoir central à un agent de l'Etat qui les exerce dans un cadre territorial déterminé (département, région, académie...) Ces délégations de compétences concernent aussi bien l'organisation des services publics que le maintien de l'ordre public. La déconcentration n'est qu'une délégation du pouvoir administratif et en aucun cas du pouvoir politique. Elle ne modifie pas la nature des relations entre l'Etat et les administrés. Le préfet de département et de région sont l'exemple même de la déconcentration à la française. Il exerce l'autorité de l'Etat dans sa circonscription et il y est le chef des services déconcentrés (équipement, agriculture...) Voir. Philippe FOILLARD, Dictionnaire de droit public (Paris : Centre de publications universitaires, 2000), 162-163.

[31]ชาญชัย แสวงศักดิ์, หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา ลำดับที่ 2: อิทธิพลของฝรั่งเศสในการปฏิรูปกฎหมายไทย (กรุงเทพฯ:สำนักพิมพ์นิติธรรม, 2539),158. [Charnchai SAWANGSAGDI, Livres juridiques et développement Vol. II : L'influence française sur la réforme du système juridique thaï, (Bangkok : Nititham, 1996), 158.]

locale n'est pas seulement une municipalité. L'administration du pays est organisée en 3 niveaux :

1) L'administration centrale
2) L'administration régionale
3) L'administration locale

L'élaboration du décret royal de l'exécution gouvernementale a pour but d'encadrer l'administration correspondant à la constitution et rassembler unitairement et rapidement le fonctionnement de l'exécution gouvernementale du royaume.[32]

Ainsi, s'agissant de la décentralisation, le début de la politique de décentralisation date seulement de la fin du XIXe siècle. En 1897, fut créé à Bangkok un conseil sanitaire qui est chargé de tâches de gestion municipale [33]: exploitation d'entreprises de distribution d'eau et d'électricité, des marchés et des halles, ainsi que percevoir un impôt sur les immeubles, les revenus des dépendances domaniales et certaines taxes. La loi du 5 septembre 1908, complétée

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[32] รายงานการประชุมสภาผู้แทนราษฎรสมัยที่ 1 พ.ศ. 2476. 648-686 อ้างถึงใน ชาญชัย แสวงศักดิ์,หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา…,158. [Le rapport de la réunion de l'Assemblée nationale de première session de 1933.Cité dans Charnchai SAWANGSAGDI, Livres juridiques...,158.]

[33] Les dispositions du décret royal de l'administration exécutive locale de 1933 stipulaient que les Collectivités locales, sous l'image de la municipalité sont gouvernées par des locaux. Plus tard, le projet du règlement de la municipalité en 1933, stipule que la commune se divise en 3 parties ;

- municipalité cantonale
- municipalité départementale
- municipalité régionale

La municipalité a son propre organisme composé du conseil municipal et du parti des maires. Le fonctionnement de la municipalité imite l'image de celui de l'Assemblée nationale et du comité des ministres du degré national pour en adapter au degré local. Voir. Charnchai SAWANGSAGDI, op.cit.,156-161.ชาญชัย แสวงศักดิ์ ,หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา…, เล่มเดียวกัน, 156-161.

et modifiée par l'ordonnance du 27 décembre 1915, prévoyait la création de conseils sanitaires dans les agglomérations suffisamment importantes. Ces conseils étaient de deux types, suivant qu'ils étaient installés au chef-lieu de la province ou dans d'autres villes. Ils étaient exclusivement composés de fonctionnaires et la création d'un conseil sanitaire ne pouvait intervenir que sur initiative du gouverneur, après avis conforme de la majorité des chefs de communes ou *kamnans* et des doyens des chefs de villages.[34] Le district sanitaire est dirigé par une commission dont toutes délibérations sont soumises à l'approbation ; en 1908, il existait 404 districts.[35] La création des districts sanitaires devait préparer la voie à une politique de décentralisation que la loi du 31 Mars 1934 sur l'administration municipale consacra. La promulgation de cette loi intervint alors que le groupe des révolutionnaires de 1932 était au pouvoir ; elle créait trois types de personnes morales décentralisées : La commune *tambol*, la ville *muang* et la cité *nakorn*.[36]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Malgré quelques modifications intervenues dans les contours des divisions territoriales notamment en 1932, le pays qui avait antérieurement résidé dans le pouvoir central,est ensuite organisé en provinces, districts, communes et villages.[37]

a) Les provinces ou en thaï «Changwat» à la tête desquels se trouve un gouvernement assisté de conseils. Le gouverneur est nommé par le ministre de l'Intérieur qui le révoque *ad nutum* et la discipline de ces hauts fonctionnaires est préservée par les mutations dont ils font l'objet et le contrôle auquel ils sont soumis. Les Conseils qui assistent le gouverneur sont surtout composés de fonctionnaires : Chaque ministère entretient, à l'échelon provincial, une mission

---

[34] H.HUVANANDANA et J.W.Ryan, op.cit., 1958, pp.6-7. Cité dans Jean DUFFAR., Les forces politiques en Thaïlande (Paris : Presses universitaires de France,1972), 67-70.

[35] Chamnan YUVANAPURNA, op.cit., pp.33-42. Cité dans Jean DUFFAR, op.cit., 70.

[36] Jean DUFFAR,op.cit.,66.

[37] Chamnan YUVANAPURNA, " Centralisation et décentralisation administrative en Droit thaïlandais, " Thèse, Paris, 1951, p.22-23. Cité dans Jean DUFFAR, op.cit., 63-64.)

dont le chef est membre du conseil provincial que préside le gouverneur. Depuis la loi de 1955, relative à l'administration de provinces, une partie du conseil est composée de membres élus pour cinq ans par la population ; les pouvoirs de ce conseil sont de nature essentiellement consultative et toutes les délibérations qu'il prend sont soumises à l'approbation du gouverneur.[38] Le gouverneur est le pivot de l'administration territoriale : il est chargé de l'ensemble de l'administration pour la province, représente le gouverneur en justice, coordonne le travail des divers ministères au niveau de la province et doit maintenir l'ordre. Il est doté de très vastes pouvoirs, tant en ce qui concerne les divisions territoriales intérieures que les collectivités décentralisées : à l'exception du chef de district, nommé directement par le pouvoir central, le gouverneur exerce un pouvoir hiérarchique très étendu sur les organes, nomination, révocation, suspension, et sur leurs actes, annulation et référendum. Depuis 1953, ces pouvoirs ont été étendus aux Collectivités locales.[39]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

b) Le district, ou en thaï «amphur», l'organisation des districts est calquée sur celle du province : Le chef de district, «nai amphur», nommé par le pouvoir central, dirige le district, assisté d'un Conseil semblable à celui de la province par sa composition et ses attributions. Le chef de district est chargé dans les limites de son district, de toutes les fonctions que le gouverneur exerce sur l'ensemble de la province et devant lequel il est responsable. A peu près équivalent du sous-préfet français, il est cependant investi de plus vastes pouvoirs : il préside les Assemblées de communes et de villages, propose au gouverneur certaines nominations ou révocations et surveille l'application des lois dans son district.[40]

---

[38] H.HUVANANDANA et J.W. Ryan, Le gouvernement local en Thaïlande (Paris : Unesco, 1958),23-28.Cité dans Jean DUFFAR, Les forces politiques en Thaïlande (Paris : Presses universitaires de France,1972),64.

[39] Jean DUFFAR, op.cit., 64.

[40] Ibid.

c) La commune ou en thaï «tambol» chaque district compte entre 6 et 10 commune : sa superficie est plus vaste que celle d'une commune moyenne française : la commune regroupe entre 12 et 20 villages. A la tête de la commune, se trouve un chef, «le kamnan». Il est élu par les chefs de villages au cours d'une Assemblée présidée par le chef de district qui a, éventuellement, compétence pour le révoquer. Les attributions du chef de commune correspondent sensiblement à celles d'un maire français, mais il doit tenir le chef de district au courant de tout ce qui se passe sur son territoire et tous les actes du chef de commune sont soumis à son contrôle. En 1958, un projet était à l'étude pour doter la commune d'un organe délibérant.[41]

d) Le village ou en thaï «Muban» c'est le groupement social de base. Le chef de village ou «le Phu yaiban » est élu par la population sous la présidence du chef de district qui décide si le vote doit être public ou secret : pour être éligible, le candidat ne doit être ni moine, ni militaire, ni domestique ou employé. Les attributions du chef de village recouvrent les fonctions élémentaires de l'administration (hygiène, tranquillité, sécurité), mais il exerce ses pouvoirs sous le contrôle du chef de commune et peut être révoqué par le chef de district pour incapacité ou si la majorité des habitants le réclame.[42]

Le droit administratif fut ainsi diffusé et appliqué concrètement dans la tentative d'instauration d'une juridiction administrative en Thaïlande ou l'établissement du Conseil d'Etat thaï en 1933. Vorapot Visrutpich a donné le sens

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[41]H.HUVANANDANA et J.W. Ryan, Le gouvernement local en Thaïlande (Paris : Unesco, 1958), 9-11. Cité dans Jean DUFFAR, Les forces politiques en Thaïlande (Paris : Presses universitaires de France, 1972), 66.

[42] Ibid., 66.

large du droit administratif de l'Etat de droit : C'est l'ensemble des règles juridiques relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'administration.[43]

2.1.3 Le Conseil d'Etat en Thaïlande

Voulant protéger les administrés contre les abus de l'administration, le gouvernement, après le Coup d'Etat de 1932, créa, par la loi du 9 décembre 1933, le Conseil d'Etat thaï, organe analogue au Conseil d'Etat français, à la fois comme Conseiller du gouvernement et juge administratif. En ce qui concerne son rôle juridictionnel, l'article 5 à l'alinéa 3 précise que le Conseil d'Etat thaï est chargé de juger les litiges administratifs qui relèvent de sa compétence, laquelle sera fixée ultérieurement par une loi.[44]

2.1.3.1 La création du "Council of State" en 1874

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

En fait, l'idée de création d'un organe équivalent au Conseil d'Etat français s'amorça dès le règne du roi Rama V (1868-1910). Celui-ci poursuivit le processus de modernisation du pays entamé sous le règne du roi Rama IV, en faisant appel aux services de Conseillers venus d'Occident, suivant un savant dosage destiné à équilibrer l'influence des puissances occidentales.

En 1874, le roi Rama V promulgua deux lois portant sur la création d'un "*Council of State*" et d'un "*Privy Council*". Le Council of State présidé par le roi, était composé d'un vice-président et de dix à vingt Conseillers. Il servait au roi d'organe de conseil dans les affaires générales du royaume, dans l'élaboration des lois et dans le règlement des litiges administratifs. Le rôle du Privy Council était de conseiller le roi dans les affaires de la Cour. Mais la création d'un tel organe

---

[43] Vorapot VISRUTPICH, "Le contrôle juridictionnel de l'administration en Thaïlande". [on line] derrière mise à jour le 3 décembre 1999. http://www.uni-tlse1.fr/publications/colloques/ Juridiction/ contrôle. html/

[44] Pranit BHUMITHAVARA, "La dualité de juridiction en Thaïlande" dans http://www.uni-tlse1.fr/ publications/colloques/Juridiction/Dualité.html

consultatif était trop prématurée à l'époque et la loi sur le Conseil d'Etat fut finalement abolie en 1894.[45]

Il fallut attendre 48 ans pour voir cette idée germer à nouveau. La modernisation du pays sous le règne du roi Rama V contribua à l'apparition d'une nouvelle classe de cadres administratifs et militaires plus ou moins influencés par les idées politiques occidentales. C'est le cas d'un groupe d'étudiants thaïs formés en France, qui furent imprégnés de l'atmosphère générale de liberté,[46] A partir de 1932, ils firent évoluer le régime politique.

Le changement de régime s'accompagna d'un mouvement général de réforme des institutions politiques et administratives. Pridi Banomyong, soucieux de protéger les administrés contre les abus de l'administration, désirait instituer un organe qui jouait à la fois le rôle de Conseiller du gouvernement et de juridiction administrative à l'image du Conseil d'Etat français. La Direction Générale de l'Elaboration législative remplissant déjà plus ou moins la première fonction, Pridi Banomyong fit adopter en 1933, une loi destinée à élargir les prérogatives de cet organisme pour en faire le Conseil d'Etat thaïlandais.[47]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Quand la loi sur la transformation de la Direction Générale de l'Elaboration législative en Conseil d'Etat et sur le rôle du Secrétaire Général du Conseil d'Etat fut complétée en 1933 par un texte sur la réorganisation des ministres et des directions générales, il était prévu que le Conseil d'Etat aurait le statut d'une Direction Générale dans le Bureau du premier Ministre. Les dispositions de ces deux lois de 1933 laissaient supposer que le Conseil d'Etat serait un corps unique à l'image de son modèle français.[48]

---

[45]Charnchai SAWANGSAGDI, L'influence française sur les réformes juridiques, politiques et administratives en Thaïlande (Bangkok : Office des Juridictions administratives, 2000), 2.

[46] Ibid., 5.

[47] Ibid., 5.

[48] Ibid., 7.

2.1.3.2 La composition et les attributions du Conseil d'Etat dans la loi de 1933.

Dans la loi de 1933, le Conseil d'Etat était composé d'un Président, de conseillers d'Etat et d'un Secrétaire Général. Le Premier Ministre était son président de droit. La loi distinguait deux catégories de conseillers d'Etat : les Conseiller législatifs et les conseillers du contentieux administratif.

Les conseillers législatifs étaient nommés par le roi sur proposition du conseil des Ministres. Leur rôle était d'élaborer des projets de loi à la demande de l'Assemblée Nationale ou du conseil des ministres et de donner des avis juridiques aux organismes gouvernementaux.

Les conseillers du contentieux administratif étaient chargés d'examiner et de résoudre les litiges administratifs tels qu'ils étaient prévus par une autre loi. La loi de 1933 distinguait deux types de conseillers du contentieux administratif : d'une part, les conseillers du contentieux administratif en service ordinaire étaient nommés par le roi sur proposition du conseil des ministres après approbation de l'Assemblée Nationale. D'autre part, il y avait les Conseillers du contentieux administratif en service extraordinaire.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Le Secrétaire Général est nommé par le roi sur proposition du Conseil des Ministres et après approbation de l'Assemblée Nationale ; il est un conseiller du contentieux administratif en service ordinaire chargé de veiller au travail administratif du conseil d'Etat.[49] En fait, la loi de 1933, destinée à l'origine à consacrer la naissance d'une juridiction administrative en Thaïlande, ne faisait que décrire, dans ses grandes lignes, le Conseil d'Etat. Pour que celui-ci puisse fonctionner comme une Juridiction administrative, deux autres lois étaient nécessaires : l'une déterminant quels genres de litiges administratifs relèveraient de sa compétence et l'autre fixant la procédure administrative contentieuse. Par

[49] Ibid., 6.

conséquent, les dispositions de la loi de 1933 concernant les attributions contentieuses du Conseil d'Etat restèrent irréalisées. En pratique, seuls les Conseillers législatifs furent nommés et le Conseil d'Etat ne peut exercer que des fonctions consultatives. [50]

Plus tard, le gouvernement en 1949 proposa de nouveau à l'Assemblée Nationale un projet de loi sur la détermination de la compétence juridictionnelle du Conseil d'Etat. Ainsi qu'un texte prévoyant la création de la Commission des Pétitions, chargée d'examiner les pétitions (Plaintes portées par les particuliers contre l'Administration) et de proposer au Premier Ministre, les solutions correspondantes. Finalement, l'Assemblée Nationale vota la loi de 1949 sur les Pétitions.[51]

En 1967, la loi de 1933 sur le Conseil d'Etat fut amendée de telle sorte que les Conseillers législatifs étaient nommés pour un mandat de 4 ans, renouvelable. Par conséquent, le Conseil d'Etat était alors composé de deux entités distinctes, le Conseil d'Etat , proprement dit, est l'Office du Conseil d'Etat.[52]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

L'Office du Conseil d'Etat, quant à lui, reste une Direction Générale dans le cadre du Bureau du Premier Ministre. Il est dirigé par le Secrétaire Général du Conseil d'Etat qui veille à ses affaires générales. Ce dernier est nommé par le roi sur proposition du Conseil des Ministres. Le Secrétaire Général du Conseil d'Etat participe à la réunion du Conseil des Ministres. En outre, il est Sénateur et membre de plusieurs Commissions et Conseils d'administration des entreprises publiques.[53]

---

[50] Charnchai SAWANGSAGDI, L'influence française sur les réformes juridiques, politiques et administratives en Thaïlande (Bangkok : Office des Juridictions administratives, 2000), 7.

[51] Ibid., 7.
[52] Ibid., 7.
[53] Ibid., 11.

2.2 Réflexions sur l'apport français au temps de la colonisation

Grâce à l'apport français en matière de la mission juridique en Thaïlande à partir de 1908, c'est indéniable d'évaluer son rôle au temps de la colonisation, le début du commencement des affaires juridiques.

2.2.1 Contexte juridique européen en Thaïlande au temps de la colonisation

Au XIXe siècle, les deux puissances européennes colonisatrices ayant un grand impact en Thaïlande étaient alors l'Angleterre et la France. Mais la concurrence franco-britannique ne paraît pas seulement dans les tentatives d'annexer le territoire thaï, elle se manifeste aussi dans la mission juridique. C'est parce que les deux modèles juridiques d'Occident étaient alors la Common Law et la Civil Law des pays d'Europe continentale.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Songsri Arch-arun présente l'influence du système juridique anglais sur celui de la Thaïlande

" 1.Le gouvernement britannique demanda au gouvernement thaï de recruter des Conseillers législatifs européens jusqu'à ce que la Thaïlande ait tous les codes : les codes pénal, civil et commercial, le code de la procédure pénale et civile avec le code de l'organisation de la juridiction judiciaire ou sous l'autre nom " Prathammanoon San Yutthitham "

2. Le recrutement exclusif de Conseillers anglais rattachés au Ministère de la Justice.

3. Le gouvernement anglais demanda au gouvernement thaï d'engager des Conseillers législatifs anglais ayant une connaissance du droit indien comme professeurs à l'Ecole de Droit

4. En attendant un code commercial thaï, la procédure de juridiction des affaires commerciales serait exercée sous l'autorité du droit commercial britannique " [54]

Même si la Grande-Bretagne essayait d'étendre sa tutelle juridique sur le royaume thaï, en revanche, la Civil Law devint à l'époque le choix favorable. Regardons d'abord les pays occidentaux avec lesquels la Thaïlande signa les traités provoquant par la suite le régime d'extra-territorialité juridictionnelle. Il est souligné que le choix de Civil law de la France pourrait répondre aux besoins d'abolir complètement les privilèges exterritoriaux. La négociation avec les puissances occidentales en 1939 a témoigné de la réussite de regagner l'indépendance juridique et judiciaire. Patcharin Piemsomboon confirme la réussite du côté juridique thaï en 1939 :

> *" Ce fut en 1939 que tous les sujets occidentaux devaient passer au tribunal thaï en cas d'actions illégales. Alors, le 24 juin 1939, grâce au grand succès de l'indépendance juridique et judiciaire, la Thaïlande fit une grande fête en commémorant la perte de 83 ans des pouvoirs juridiques et judiciaires de 1850 à 1938."* [55]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[54]ทรงศรี อาจอรุณ, "สิทธิสภาพนอกอาณาเขตกับประเทศมหาอำนาจในรัชสมัยพระบาทสมเด็จพระมงกุฎเกล้าเจ้าอยู่หัว "(วิทยานิพนธ์ปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาวิชาประวัติศาสตร์ บัณฑิตวิทยาลัย จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย,2506),117-118. [Songsri ARCH-ARUN,"Le régime d'extra-territorialité juridictionnelle sous le règne du roi Rama VI" (Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Chulalongkorn, 1963),117-118.]

[55]พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, " การปฏิรูปกฎหมายของประเทศไทยตั้งแต่พ.ศ.2411 จนถึง พ.ศ.2478" (วิทยานิพนธ์ปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาประวัติศาสตร์ บัณฑิตวิทยาลัย จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย ,2517),144.[Patcharin PIEMSOMBOON, "La réforme du système juridique thaï de 1868 à 1935 " (Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Chulalongkorn, 1974), 144.]

De plus, l'apport juridique français a contribué au développement juridique thaï de l'organisme central d'élaboration législative et de la méthode du travail ainsi que de la codification par de vrais experts juridiques. Si la réforme juridique du pays a visé à rehausser le côté législatif thaï à l'instar des autres pays asiatiques et occidentaux, les étapes et les méthodes effectives du travail dirigées par les Conseillers français pouvaient aider la Thaïlande à le réaliser. C'est parce que l'organisme central d'élaboration législative a pour attributions principales la responsabilité d'élaborer, de collectionner et d'amender convenablement tous les codes. Le code pénal et civil, le code de la procédure pénale et civile avec le code de l'organisation de la juridiction judiciaire, répondent aux besoins sociaux et ceux du développement du pays et rehaussent le niveau juridique thaï.

Ensuite, les études et la comparaison des principes principaux appliqués dans les anciens codes thaïs et dans les pays occidentaux pouvaient créer une bonne base d'élaboration législative et mieux rendre la justice au domaine juridique. Au détriment des sentiments péjoratifs des Occidentaux pour les punitions du vieux droit des trois Sceaux, la mise de punition suggérée par les élaborateurs législatifs français était amendée raisonnablement. Par conséquent, la punition correspond à la gravité des crimes. Patcharin Piemsomboon nous donne l'image de punitions raisonnablement amendées :

> " *S'agissant de la punition et l'infraction, un Conseiller législatif proposa à la Commission d'élaboration législative d'en prendre conscience avant d'examiner les projets de lois.*
> *- Le pouvoir d'instance du jugement pénal des tribunaux et l'amélioration des punitions aux dimensions convenables pour que les lois nouvellement élaborées soient en accord avec la*

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[56] พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์ ,"การปฏิรูปกฎหมาย...".78 , [Patcharin PIEMSOMBOON, "La réforme du système juridique thaï... ", 78.]

procédure de la punition pénale des tribunaux thaïs" [56]

Il faut aussi noter que la méthode du travail dans le domaine juridique menée par les Français implique la démocratie des idées politiques. Elle respecte la demande des avis de la commission travaillant aux différents ministères pour l'élaboration des codes selon le but visé ; les codes correspondent à l'état social et englobent toutes sortes de crimes. Reste à voir le développement du commerce à l'époque tandis que les crimes augmentaient. En revanche, la procédure juridique ne correspond pas au changement d'état social. Le choix de civil Law français fut alors favorable. Les juges pouvaient citer les dispositions exactes au moment de la procédure de juridiction.

" Pour le public, il est nécessaire qu'il se rende compte de son droit et de sa fonction ; pour les juges, il faut leur permettre de se référer possiblement les contenus des codes pendant la procédure de juridiction des affaires commerciales et criminelles" [57]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

2.2.1.1 Conséquence de la codification

Vishnu Varanyou présente la modernisation et le développement du pays sous le règne du roi Rama V comme suivant : la régence du roi Rama V arriva à son terme en 1873 quand il avait 20 ans. (son règne dure de 1868 à 1910). Il entreprit la première vague de réformes de l'administration sur le modèle occidental tel qu'il avait vu au cours de ses voyages pendant les années 1871-1872. Il visita la Singapour, l'Indonésie et l'Inde. Ce fut l'occasion pour lui d'observer la façon dont les Anglais et les Hollandais gouvernaient ces pays. A

[57] Report on the proposal penal Code for the Kingdom of Siam (Bangkok : The American Presbyterian Press, 1906),4. Cité dans พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, เรื่องเดียวกัน,.78 [Patcharin PIEMSOMBOON,op.cit., 78.]

l'issue de ces voyages, le roi Chulalongkorn entreprit certains changements dans les coutumes, par exemple celle qui consistait à obliger tous les sujets à se prosterner devant le roi.[58]

Ensuite, plusieurs réformes furent réalisées, outre l'administration, il y avait également l'éducation, la santé publique ainsi que la codification juridique selon le modèle des pays d'Europe continentale, particulièrement celui de la France. La rédaction des codes et des lois thaïs suivant le modèle français permit à la Thaïlande d'avoir les codes inspirés en général dans des pays occidentaux : le code pénal, le code civil et commercial, le code de la procédure pénale et civile et le code de l'organisation de la juridiction judiciaire. C'est le privilège du régime d'extra-territorialité juridictionnelle qui est sans doute le facteur important qui provoqua la réforme juridique thaïe à cause de toutes sortes d'inconvénients amenés par les Occidentaux. L'application de tous ces codes mentionnés aida la Thaïlande à résoudre ces problèmes, à l'exemple du traîté anglo-thaï signé en 1855 qui fit naître en Thaïlande le désavantage commercial et l'octroi du privilège d'extra-territorialité juridictionnelle. C'est en 1925 que les négociations aboutirent à l'abandon des privilèges anglais.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Par la suite, d'autres lois furent rédigées. Sirisak Supamontri écrit sur ce point :

> *"Les lois sont amendées en faveur du changement social qui correspond à cette époque. C'est pourquoi la codification des codes thaïs fut suivie de nouvelles lois telles la loi sur les armes à feu, la loi sur le lait écrémé, la loi sur les déclarations*

---

[58] Voir. Vishnu VARANYOU, "Les vissitudes du mouvement constitutionnel siamois sous le règne du roi Chulalongkorn (1868-1910)," Inter-Mondes, 1, 2 (Bangkok 1990) : 128.

du témoin ainsi que les décrets royaux.” [59]

Sirisak Supamontri présente les trois conséquences avantageuses de la codification des lois :

1. *Les dispositions des lois ayant les mêmes caractéristiques, antérieurement dispersées dans les ordonnances sont collectionnées et mises en catégories. Par conséquent, la procédure de juridiction judiciaire pourra les citer en cas de jugement. Le peuple, à cette occasion, peut aussi savoir ses droits précisés par la loi.*
2. *L’ancien projet de loi doit être amendé pour satisfaire aux exigences des circonstances du pays ainsi que aux changements de vie du peuple.*
3. *La diffusion des principes législatifs répandus et appliqués dans les pays d’Occident qui n’avaient jamais été disposés dans les anciennes lois thaïs. Ce mécanisme apporte au domaine juridique thaï une nouvelle connaissance et un développement dans ce domaine*.[60]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

2.2.1.2 Jeunesse de la vie politique et démocratique en Thaïlande

Durant le règne du roi Chulalongkorn, la question de doter le pays d’une Constitution écrite fut soulevée. Mais le roi s’affirmait effectivement en tant que

---

[59] ศิริศักดิ์ ศุภมนตรี, “ระบบกฎหมายไทยปัจจุบัน,”ใน เอกสารการสอนชุดวิชา ระบบกฎหมายไทยปัจจุบัน หน่วยที่12 สาขาวิชานิติศาสตร์ มหาวิทยาลัยสุโขทัยธรรมาธิราช) กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์มหาวิทยาลัยสุโขทัยธรรมาธิราช, ม.ป.ป.,664. [Sirisak SUPAMONTRI, “Le système juridique thaï d’aujourd’hui,” dans La série des documents d’apprentissage du système juridique thaï et étranger no. 12 Faculté de Droit, Université Sukhothaithammathirat (Bangkok, n.d.), 664.]

[60] Ibid., 662.

monarque absolu. Son très long règne (1868-1910) et sa forte personnalité contribuèrent très largement à renforcer la Monarchie thaïe. En 1885, il s'était opposé à la proposition de constitutionnalisation [61] soulignant l'inopportunité d'un tel changement politique :

> *"L'absolutisme royal doit demeurer tel qu'il est." C'est-à-dire : il n'est pas encore question d'introduire le régime constitutionnel au Siam. "* [62]

La réforme de l'administration de 1892 comportait l'administration centrale[63] et l'administration territoriale, [64] toutes les deux ayant pour seul but de réorganiser l'administration afin de centraliser le pouvoir entre les mains du roi.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[61] C'est dans l'année 1885 qu'apparut pour la première fois l'idée selon laquelle le Siam devrait être doté d'une Constitution écrite. Cette idée provenait de 11 hauts fonctionnaires dont 4 princes, travaillant à la légation siamoise à Londres et à Paris. Les 11 hauts fonctionnaires sont alors

1. Prince Naresr
2. Prince Sonabandhitya
3. Prince Svasti
4. Prince Prisdang
5. Phraya Mahayotha
6. Phraya Abhaiphiphit
7. Phraya Chaivichitr
8. Chamun Vaivoranath
9. Khun Pathipanphichitr
10. Phraya Chaninbhakti
11. Phraya Singhaseni

Voir. Vishnu VARANYOU, "Les vissitudes du mouvement constitutionnel…," 128.

[62] Ibid., 135.

[63] L'administration centrale fut ensuite progressivement réorganisée sur une base fonctionnelle sur le modèle occidental. Les 12 ministères sont MAHADTAI (Affaires concernant les provinces du Nord) KALAHOM (Affaires concernant les provinces du Sud), Affaires étrangères, Police, Agriculture, Finances, Justice, Guerre, Instruction publique, Travaux publics et Sceaux. Voir. Vishnu VARANYOU, op.cit., 135.

[64] En ce qui concerne l'Administration territoriale, la réforme du roi Chulalongkorn accentuait et privilégiait la présence dans chaque région de commissaires royaux (Lord Prefect) nommés par le roi et dépendant directement de l'Administration centrale. L'ancien système qui consistait à diviser les provinces en 4 classes fut ainsi abandonné ; L'adoption du nouveau système appelé "DESAPHIBAL " mis fin aussi à l'autonomie des principautés vassales du Nord : Chieng-mai, Lampoon et Prae devenaient ainsi à part entièrement des provinces du royaume. Il s'agissait donc d'un système extrêmement centralisé. Voir. Vishnu VARANYOU, op. cit., 137.

Néanmoins, Vishnu Varanyou écrit :

> *"Ce sont en fait les faiblesses de la Monarchie absolue siamoise de la dernière moitié du XIXe siècle, dues aux circonstances politiques particulières de l'époque, qui engendrèrent le premier mouvement en faveur de la Constitutionnalisation du Siam."* [65]

La proposition de Constitutionnalisation de 1885 était faite par les hauts fonctionnaires ayant fait des études en Europe. Elle sera réalisée à partir des années 30, quand l'influence de la formation occidentale commença à faire son chemin en Thaïlande, notamment avec les étudiants de droit en France, imprégnés d'une conception démocratique. C'est par la suite qu'ils vont réaliser l'évolution dans la vie politique accompagnée d'un mouvement général de réforme des institutions politiques et administratives. Pridi Banomyong organisa un mouvement révolutionnaire en Thaïlande. Il transforma la Monarchie absolue en Monarchie constitutionnelle tout en conservant le roi Rama VII comme monarque.[66]

Le changement de régime politique mené par Pridi Banomyong, a engendré la rédaction d'une première Constitution thaïe de 1932. L'apparition de la Constitution du 27 juin 1932 signifie la rénovation du nouvel édifice politique thaï. Elle permit au peuple de participer à la vie politique. C'est la loi électorale du 16 décembre 1932 dont les dispositions prennent le principe du suffrage universel qui témoigne de la vie démocratique du peuple.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[65] Vishnu VARANYOU, op.cit., 126.

[66] Charnchai SAWANGSAGDI, "L'influence française sur la réforme du système juridique et la création du Conseil d'Etat en Thaïlande," Inter-Mondes, 1(Décembre 1988) : 45.

“ Les articles 12, 13, 14 précisaient que les élections devaient avoir lieu au suffrage universel auprès des citoyens des deux sexes mais pendant la deuxième période, il s’agissait d’un suffrage indirect à trois degrés.

1. *Au niveau des villages, chacun élisait un représentant ;*
2. *Ceux-ci devaient se réunir pour élir un représentant par district ;*
3. *Ceux-ci élisaient pour quatre ans des sénateurs de la première catégorie.”* [67]

Selon ces dispositions, le plus intéressant est le fait d’éveiller le peuple à l’élection. Cela inspirait les gens à s’intéresser au gouvernement et à surveiller l’institut politique du pays. C’est l’essor de l’idée démocratique.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

2.2.2 Spécificité du droit public influencé par la France

L’apport français au domaine juridique thaï concerne deux périodes historiques prédominantes : le règne du roi Rama V (1868-1910) et les années 30. Le Coup d’Etat de 1932, qui abolit la Monarchie absolue et imposa une Constitution et un Parlement,[68] montre que le droit public commença déjà à jouer son rôle après avoir été diffusé par la faction des cadres civils, formés au droit français. La première Constitution de 1932 développe la notion de “ *la souveraineté populaire* ” : « Le pouvoir suprême du pays appartient au peuple entier ».[69] Cela permit à la population de mieux voir son statut social et politique.

---

[67] Pierre FISTIE, L’évolution de la Thaïlande contemporaine (Paris : Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1967), 131.

[68] Rapports présentés par Jean BILLET, Travaux récents du Conseil économique et social, Les relations extérieures de la France avec le Vietnam, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la Birmanie. (Paris : L’Harmattan, Séance du 8 février 1994), 68.

[69] Pierre FISTIE, L’évolution…, 130.

Ainsi, la diffusion de la notion constitutionnelle à partir de 1932 par les cadres formés au droit en France devient un facteur primordial créant une base politique.

> *“ La Constitution qui ne fut que précédemment la condition technique des révolutionnaires du Coup d’Etat de 1932, symbolise alors le sens de la révolution de la vie politique moderne : la Constitution apparaît comme une source de légitimité. Elle désigne principalement l’autorité de l’Etat et assure le droit et la liberté des citoyens conformément à la notion du Constitutionalisme ”* [70]

Il est remarquable de constater que la notion de démocratie va continuer à faire son chemin dans les Constitutions thaïes qui suivirent :

> *“Notwithstanding, since the change of government regime from the absolute monarchy into the Constitutional form in 1932, the development of our Constitutions to this extent underwent combats against various forms of dictatorship and several coups d’Etat intended to overthrow the Constitution then in force. Some coups were so severe as to lead to a bloodshed. This result in Thailand emerging as one of the countries that have the largest numbers of Constitutions. Over 66 years from the time when the Absolute Monarchy was changed into the Constitutional Monarchy regime in 1932, Thailand has had 16 Constitutions promulgated.”* [71]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[70] ชาญชัย แสวงศักดิ์ ,การพัฒนาของนักกฎหมายมหาชนกับการพัฒนาประเทศไทย (กรุงเทพฯ : สำนักนายกรัฐมนตรี,2540),29. [Charnchai SAWANGSAGDI, Le développement des juristes du droit public et du pays, (Bangkok : Bureau du cabinet ministériel, 1997),29.]

[71] Voir. Pinai NANAKORN, “History and evolution of Constitutions in the “Political Reform.” Dans Office du Conseil d’Etat, Journal de droit administratif no.16 : la Constitution de

Le nombre des Constitutions en Thaïlande en parallèle avec l'évolution politique nous rappelle la notion du droit constitutionnel qui est une partie du droit public.

Quant à sa définition, Gérard Cornu dit que le droit public est l'ensemble des règles de droit public consacrées à l'organisation et au fonctionnement politique tels le droit constitutionnel, droit administratif et droit financier et fiscal.[72] Ensuite, conscient du sens du droit public et son mécanisme constitutionnel, il faut noter que les emprises du pouvoir militaire au cours des divers périodes de la vie politique thaïe tel le cas de Phibunsongkhram en 1938, Sarit Thanarat en 1958, Thanom Kittikachorn en 1963, Prapass Charusatiara en 1969 et finalement Sujinda Kraprayoon en 1992, sont suivis chaque fois de l'amendement de Constitution. Cela nous permet de voir l'importance de la Constitution qui embrasse à la fois les citoyens et la vie politique sous la conformité juridique. Il faut également remarquer que l'amendement des dispositions constitutionnelles engendre la rédaction d'une nouvelle Constitution contre tous les inconvénients juridiques précédents et grâce à l'avantage d'une caractéristique constitutionnelle. Pinai Nanakorn dit :

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

> *" The real essence of the constitution is a set of fundamental principles that determine the form of the State, the organization of government, the functions and powers of the government and its branches, and the manner in which these powers are to be exercised. These principles are normally*

Thaïlande (Bangkok : Office du Conseil d'Etat, 1997), 253.) [สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา ,วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม : 16 รัฐธรรมนูญแห่งราชอาณาจักรไทย (กรุงเทพฯ : สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา,2540),253.]

[72]Gérard CORNU, Vocabulaire juridique. (Paris : Quadrige/Presse Universitaire de France, 1987), 693.

expressly specified to be the supreme law of the country. Another important characteristic of the constitution of a country with a genuinely democratic regime of government is the guarantee of fundamental rights and liberties of the people so as to prevent their arbitrary deprivation by those who exercise the ruling power. Therefore, the exertion of political powers to put forward an enactment that has adverse effects on fundamental rights and liberties recognized by the constitution will render such legislation to be "unconstitutional". In this right, the constitution is the law that imposes limitations on the exercise of powers of the rulers and thereby prevents their abuse or arbitrary use. " [73]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Ainsi, la réforme constitutionnelle est vraiment efficace si certains organismes fonctionnent en parallèle avec elle tels le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Collectivités locales et le Conseil constitutionnel.

2.2.2.1 Enseignement de droit

A partir de 1924, les programmes d'enseignement de droit furent modifiés. L'apprentissage de droit pouvait se faire en deux manières : L'instruction fut menée par les juristes français parallèlement à l'envoi de boursiers thaïs en France pour des études de droit. A voir ce changement, Pierre Fistié exprime son point de vue :

" avant la première guerre mondiale, la plupart des jeunes gens envoyés faire des études à l'étranger avaient séjourné dans des pays de régime monarchique tels que la Grande-

[73] Voir. Pinai NANAKORN, op.cit., 255.

Bretagne, le Danemark ou l'Allemagne, d'où il y avait peu de risques qu'ils ramènent des idées subversives. Une fois les problèmes frontaliers réglés en 1907 avec la France, c'est à ce pays que le gouvernement siamois demanda les juristes dont il avait besoin pour refondre son droit civil et commercial suivant un modèle occidental (et obtenir ainsi des puissances européennes l'abandon des privilèges d'exterritorialité) Les juristes français s'étant attelés à cette tâche dès 1908, les jeunes siamois se destinant aux carrières juridiques allèrent tout naturellement, par la suite faire leurs études dans les facultés françaises." [74]

Considérant les recommandations de Georges Padoux, un des Conseillers législatifs français dès 1904 dans la promotion des étudiants thaïs se trouvait Pridi Banomyong, est pour se former d'une connaissance technique de droit. Ce cas répond aux exigences du pays qui s'était déjà doté d'une Civil Law. Par conséquent, les juristes thaïs formés en France embrassèrent à la fois la théorie et la pratique d'une réelle manière juridique française. Ainsi, ces futurs juristes pourront lier la relation entre le système juridique réformé avec la transition de continuité d'un dosage législatif français.

Ensuite, par rapport à la réforme juridique thaïe, le recrutement d'un Conseiller législatif français concernerait profondément la raison politique internationale. A l'époque, la domination française a annexé le Vietnam en 1885. elle a établi son protectorat sur la Cambodge en 1863 et érigé la Cochinchine en

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[74] Pierre FISTIE, L'évolution…, 105.

colonie. Dès 1871, elle intervient au Nord, pour assurer les liaisons avec la Chine, occupa Hué en 1883 et signa un premier traité de protectorat.[75]

Les mentions ci-dessus représentent la grande puissance coloniale des Français sur les frontières thaïes. Cependant, la Thaïlande peut sauvegarder son indépendance. A voir l'état indépendant du pays à l'époque impérialiste, si l'expansion coloniale en Asie est pour annexer ses territoires tandis que la Thaïlande pouvait sauvegarder sa liberté nationale, la Thaïlande devait à la France la mission juridique : elle a laissé les traces inéluctables dans le domaine législatif dès le règne du roi Rama V et elle avait ensuite un grand impact sur les futurs juristes thaïs formés en France. D'après nous, l'impérialiste français du XIXe siècle ne signifie pas seulement l'occupation des territoires, il pourrait impliquer " *l'occupation des idées* ". A lier ce point de vue avec les réactions des boursiers thaïs en France, cela témoigne bien combien ils étaient imprégnés par les idées françaises. Pierre Fistié présente les réactions des Boursiers thaïs en France :

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

> *" C'est ainsi que dans les années 20, on trouve à Paris et dans certaines autres villes universitaires de France un nombre relatif important d'étudiants siamois. Du fait de leurs études mêmes et de l'atmosphère générale de liberté et d'esprit critique dans laquelle ils étaient plongés, ils ne pouvaient revenir au Siam (Thaïlande) qu'imprégnés d'une certaine dose d'esprit démocratique, en tout cas avides d'un renouvellement dont ils entendaient bien être à la fois les artisans et les bénéficiaires"* [76]

---

[75] Rapports présentés par Jean BILLET, Travaux récents du Conseil économique et social, Les relations extérieures de la France avec le Vietnam, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la Birmanie. (Paris : L'Harmattan, Séance du 8 février 1994), 68.

[76] Pierre FISTIE, L'évolution…, 106.

Suite à l'apprentissage de droit en France tel le cas de Pridi Banomyong, ce qu'avait étudié Pridi correspondait aux lois réformées et dirigées par les juristes français et répondrait aux exigences de volonté du pays. Retournant à resituer la situation du pays dans XIXe siècle, Patcharin Piemsomboon présente la demande des Européens avant la réforme juridique que "*certains groupes de commerçants occidentaux demandèrent au gouvernement thaï d'élaborer un code civil et commercial d'une manière européenne pour protéger la duperie et rehausser le niveau de la loi du pays.* " [77] Ainsi que ce qu'avait raconté Pierre Fistié à propos des études de Pridi Banomyong à Paris

> *" C'était pour faire des études de droit privé qu'il avait reçu une bourse du gouvernement siamois (thaï) et c'est sur un sujet de cette nature, portant à la fois sur le droit civil et le droit commercial qu'il avait soutenu sa thèse le 14 février 1927 "* [78]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

En considérant ces deux exemples d'avant et après la réforme juridique thaïe, le droit privé appris par Pridi Banomyong satisfait à un des codes réformés par les Conseillers législatifs français : la filière du droit privé est le code civil et commercial qui nécessiterait au développement du pays et résoudre le problème d'inconvénients à la Thaïlande. Regardons alors l'exemple du traité anglo-thaï signé en 1855, il fit naître outre le droit extra-territorialité juridictionnelle également le droit de juridiction civile et criminelle.[79]

---

[77]พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์, "การปฏิรูปกฎหมาย…",42. [Patcharin PIEMSOMBOON, "La réforme du système juridique thaï...", 42.]

[78] Cette thèse se trouve à la Bibliothèque de la Faculté de Droit de Paris. Cité dans Pierre FISTIE, Sous-développement et Utopie de Siam. (Paris : Mouton & Co la Haye, 1969), 60.

[79] Pierre FISTIE, L'évolution…, 56.

2.2.2.2 Constitution

Regardons également un autre point prédominant particulièrement le rôle du peuple dans les institutions sociales et politiques. A l'exemple de l'article 1 de la Constitution provisoire, il est précisé alors "L'article 1 : « *le pouvoir suprême du pays appartient au peuple entier* »" [80]

Cela implique la tendance du détenteur du pouvoir suprême du pays : si la Monarchie absolue signifie la mainmise du pouvoir dans les mains du roi, la Monarchie constitutionnelle donnerait alors l'importance à la souveraineté populaire. Correspondant à la possibilité d'une tendance du détenteur du pouvoir, Pierre Fistié a fait une observation que

> *" Le but essentiel du Coup d'Etat du 24 juin 1932 est l'élimination de l'oligarchie princière qui sous le règne du roi Prachathipok avait acquis le monopole du pouvoir "* [81]
>
> *"Par conséquent, la monopolisation du pouvoir par les princes était ressentie par les cadres militaires et administratifs comme un obstacle à leur avancement, voire même usurpation "* [82]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Ensuite, la direction collégiale de l'Etat est menée par le Comité du parti du peuple notamment dans la procédure d'exécution des affaires du pays. L'exemple de l'article 8 et l'article 32 d'une première Constitution témoigne de cette réalité :

---

[80] Ibid., 130.
[81] Ibid., 136-137.
[82] Pierre FISTIE, Sous-développement et Utopie de Siam., 48.

“ L’article 8, le Sénat qui détenait le pouvoir législatif «contrôlait les affaires du pays»
L’article 32, Détenteur effectif du pouvoir exécutif, le Comité du Parti du peuple était composé d’un Président et de 14 membres du comité, soit 15 en tout ” [83]

2.2.3 Conseil d’Etat

Reste à voir en outre la réforme de l’institution administrative : l’organisme qui joue à la fois le rôle de Conseiller du gouvernement et de juridiction administrative à l’image du Conseil d’Etat français. Le but est de protéger les administrés contre les abus de l’administration. L’intérêt de l’établissement du Conseil d’Etat en Thaïlande aurait le sens propre d’assurer le droit fondamental du citoyen. Regardons donc le but d’une première Constitution de prendre conscience d’une souveraineté populaire, il semble que l’essai d’instituer le Conseil d’Etat serait une autre voie de la vie administrative qui permettrait les Thaïs de savoir se protéger contre l’excès du pouvoir de l’Administration. Associons le droit du peuple et l’attribution du Conseil d’Etat destinée à protéger les administrés, cela impliquerait que le statut des Thaïs serait dans la tendance progressive et bien assurée car l’attribution du Conseil d’Etat est à la fois l’organisme politique et administratif qui permet de protéger et assurer le droit du citoyen.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Il importe également de souligner l’autre attribution du Conseil d’Etat qui joue le rôle de conseiller du gouvernement sous la forme de la Direction générale de l’élaboration législative. Son attribution du côté juridique pourrait favoriser le développement du domaine juridique et rendre vraiment aux citoyens la justice. A l’exemple des codes civil et commercial qui sont exercés dans la procédure de juridiction des affaires relatives par la juridiction judiciaire, la procédure de

[83] Pierre FISTIE, L’évolution…, 130.

juridiction dans les affaires entre l'Administration et les administrés serait exercée par le Conseil d'Etat. C'est par la suite que Pridi Banomyong fit adopter en 1933, une loi destinée à élargir les prérogatives de cet organisme pour en faire le Conseil d'Etat ou Conseil "*Krisdika* " [84]

2.2.4 Problèmes économiques

En dépit des évènements qui s'étaient déroulés dans le domaine politique depuis de l'année 1932, le problème le plus urgent qui se posait au Siam était celui qui résultait de la situation économique.[85]

En face de problèmes économiques, Pridi Banomyong, le promoteur du Coup d'Etat de 1932, propose en mars 1933 le Programme national de Politique Economique.[86] Pierre Fistié précise à ce propos :

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

> *" Il faut toutefois remarquer que Pridi avait reçu avant tout une formation juridique qui lui avait été disposée par les facultés de Droit françaises. Ce n'est qu'à titre de complément de culture qu'il avait suivi à Paris, aux alentours de 1925, les cours d'histoire des doctrines économiques du Professeur Auguste Deschamps. Alors, Pridi se révèle effectivement dans son programme comme un constructeur de système économique "* [87]

L'apport de ce programme à un moment de crise économique montre la volonté de résoudre le problème économique tout en essayant de promouvoir la

---

[84] Charnchai SAWANGSAGDI, "L'influence française sur les réformes juridique…, 45.
[85] Pierre FISTIE, L'évolution…, 138.
[86] Pierre FISTIE, Sous-développement et Utopie de Siam., 13-14.
[87] Ibid.

prospérité des populations. Conscient de la nécessité de transformer l'économie de subsistance en économie d'échange grâce à l'ouverture du pays au commerce occidental, l'apparition du Programme pourrait modérer ou relâcher la pression de la crise économique : La crise économique mondiale ne contribuait pas seulement à provoquer chez Pridi une prise de conscience de la nécessité d'un développement économique équilibré : elle renforçait aussi sa conviction de la nécessité d'une en main de l'économie par l'Etat si l'on voulait aboutir rapidement à ce résultat.[88] Un point en tout cas paraît hors de doute : c'est le rôle de la crise économique mondiale dans la prise de conscience qui s'est opérée chez Pridi comme dans beaucoup d'autres esprits à la même époque. La restriction des débouchés extérieurs et l'effrontément des prix ont montré toute la vulnérabilité des économies reposant uniquement, comme celle du Siam, sur l'exportation d'une denrée agricole et de quelques matières premières. Pour que chacun jouisse d'un niveau de vie décent, il ne suffit pas de modifier l'organisation économique et sociale, il faut aussi que cette transformation serve à rendre l'économie mieux équilibrée, plus diversifiée :

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

> *" L'objectif fondamental de l'Etat, devrait être la gestion de toutes les catégories d'entreprises agricoles et industrielles en vue de rendre ce pays indépendant de toutes les nations étrangères : ceci afin de protéger le pays des dangers résultant des différentes sortes de restriction du commerce."* [89]

Il est remarquable de constater que si le Coup d'Etat de 1932 apporte à la Thaïlande les courants politiques et administratifs engendrant le développement du pays, le Programme national de Politique Economique élaboré par Pridi

---

[88] Ibid.,75.
[89] Ibid.,74.

Banomyong est une autre voie qui pouvait parallèlement se joindre à ces courants. C'est parce qu'en général, les affaires politiques et administratives sont en parallèle avec celles de l'économie. En conséquence, il reste à voir si les populations ont assez de prospérité dans la vie politique et administrative. C'est pourquoi le gouvernement du Parti du peuple a proclamé au jour du Coup d'Etat le 24 juin 1932 que

> *" Le nouveau gouvernement promet de promouvoir la prospérité des citoyens en fournissant à chacun un emploi rémunérateur et en promulguant une politique économique nationale destinée à mettre fin à la pauvreté. "* [90]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[90] Pierre FISTIE, L'évolution…, 138.

CHAPITRE III

Apport français à la réforme juridique thaïe au temps de la mondialisation

Dès 1908, des juristes français devinrent Conseillers des affaires juridiques thaïes. Ils contribuèrent à la création d'un organisme central d'élaboration législative, d'une méthode de travail juridique ainsi qu'à la réforme du code pénal, civil et commercial, celui de la procédure pénale et civile ainsi que de l'organisation de la juridiction judiciaire. Il y eut par la suite la modification du programme d'enseignement du droit dans le pays. Ainsi, le groupe des juristes thaïs ayant fait leurs études en France apportèrent au pays, dès 1930, la diffusion du droit public. Cette faction libérale voulait établir l'institution d'un organisme analogue à celle de la France. La propagation des idées juridiques françaises permit à la Thaïlande d'accomplir des changements politiques, administratifs et juridiques. Elle favorisa aussi l'apparition d'une première Constitution en 1932. A l'ère de la mondialisation, lors de la rédaction de la 16ème Constitution en 1997, le concept de "*Constitutionalisme français* " semble constituer une marque importante.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

3.1 Constitutionalisme français sur la réforme constitutionnelle thaïe de 1997.

La vie politique en Thaïlande a connu une grande réforme en 1997 avec la seizième Constitution. Intellectuels et spécialistes du droit public l'ont préparée et rédigée avec grande attention. Mais avant eux, le pays a connu une longue évolution qui a commencé au moment de la colonisation notamment à partir de la révolution de 1932.

3.1.1 La genèse du droit constitutionnel et la constitution en Thaïlande.

Le changement de régime politique en 1932 fut provoqué par les anciens étudiants ayant fait leurs études en France. Il entraîna l'établissement de l'Université Thammasat "*Université des Sciences morales et politiques*." L'enseignement de droit public dans la Faculté de Droit y devint prépondérant. On trouvait des livres et manuels de droit administratif et électoral, mais aussi de droit constitutionnel.[1] Ce programme était enseigné par Luang Pracherd AKSORLUKSNA (Sompoj Assawanontr) à partir de 1934. Dès lors, la connaissance du droit constitutionnel se développa beaucoup.[2]

Comme la science du droit constitutionnel est en rapport de conformité avec la constitution et correspond à l'évolution de la vie politique, Philippe Foillard explique que le droit constitutionnel est l'encadrement juridique des

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[1] ชาญชัย แสวงศักดิ์, การพัฒนาของนักกฎหมายมหาชนกับการพัฒนาประเทศไทย, (กรุงเทพฯ : สำนักนายกรัฐมนตรี, 2540),28.[Charnchai SAWANGSAGDI, Le développement des juristes du droit public et du pays (Bangkok : Bureau du cabinet ministériel, 1997), 28.]

[2] ไพโรจน์ ชัยนาม, ตำราสถาบันการเมือง & กฎหมายรัฐธรรมนูญ, (กรุงเทพฯ : คณะนิติศาสตร์ มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์ ,2524), 1.[Phairot JAYANAMA, Le manuel sur la politique et la loi constitutionnelle (Bangkok : Faculté de Droit, Université Thammasat, 1981),1.]

règles d'acquisition et d'exercice du pouvoir des rapports entre les institutions ainsi que les droits et la liberté des citoyens [3] ; tandis que la constitution est l'ensemble des règles qui définissent la forme de l'Etat, le statut des gouvernants comme la désignation, les compétences et les rapports gouvernants -gouvernés.[4]

Correspondant à la genèse historique du pays et aux définitions des mots ci-dessus, Charnchai Sawangsagdi dit que la constitution qui ne fut que précédemment la condition technique des révolutionnaires du Coup d'Etat de 1932, symbolise la révolution de la vie politique moderne : la constitution apparaît comme une source de légitimité. Elle désigne principalement l'autorité de l'Etat et assure le droit et la liberté des citoyens conformément à la notion du constitutionalisme.[5]

3.1.2 Du constitutionalisme à la constitution

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

D'après Thierry Debard, le mot « Constitutionalisme » est utilisé pour faire référence aux caractéristiques essentielles d'un système constitutionnel étatique.[6]

Ainsi, Philippe Foillard explique que ce terme désigne le mouvement historique d'apparition des constitutions et la conception de la constitution comme l'instrument d'encadrement du pouvoir.[7]

Amorn Chandarasomboon dit que le constitutionalisme est l'utilisation de la constitution écrite comme instrument d'encadrement du fonctionnement de

---

[3] Philippe FOILLARD, Dictionnaire de droit public (Paris : Centre de publications universitaires, 2000), 192.

[4] Ibid., 117.

[5] ชาญชัย แสวงศักดิ์, การพัฒนาของนักกฎหมายมหาชนกับการพัฒนาประเทศไทย, (กรุงเทพฯ : สำนักนายกรัฐมนตรี, 2540), 298. [Charnchai SAWANGSAGDI, Le développement des juristes du droit public et du pays (Bangkok : Bureau du cabinet ministériel, 1997), 29.]

[6] Thierry DEBARD, Dictionnaire de droit constitutionnel (Paris : Ellipses Edition Marketing S.A., 2002), 82.

[7] Philippe FOILLARD, Dictionnaire de droit public (Paris : Centre de publications universitaires, 2000), 121.

l'administration et du mécanisme des infrastructures dans la marche des organismes étatiques. Ces mots soulignent l'importance du droit constitutionnel. [8] L'essence des dispositions constitutionnelles modernes suivant le constitutionalisme est améliorée par rapport à celle d'Europe. Elle permet d'institutionnaliser les établissements semi-indépendants et indépendants. Ces institutions vérifient l'exercice du pouvoir des politiciens et des dirigeants politiques de hauts niveaux : Les agents inspecteurs publics de ces institutions sont chargés de surveiller et de contrôler leur fonction. Ils forment alors le Conseil constitutionnel, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes.[9]

En outre, la rédaction d'une constitution suivant la voie du constitutionalisme prévoit un moyen d'encadrement de "*l'organisme politique*". Alors, l'Etat peut mener une politique dans la bonne direction. Ainsi, les dispositions de la constitution doivent décréter le mécanisme et l'établissement des infrastructures des affaires publiques de l'Etat. C'est pour diriger et contrebalancer le fonctionnement "*des établissements publics*" afin de procéder à la vérification du pouvoir étatique "*des politiciens élus*" et "*des hauts fonctionnaires*", également pour vérifier *"la sincérité des politiciens*" venus de "*la sincérité du scrutin*".[10] Quant à l'organisme politique, le but principal est de pousser et stimuler les citoyens aux affaires publiques du pays pour le vote dans chaque circonscription électorale. Ce sont les représentants élus qui exercent le pouvoir représentatif dans l'organisme politique du régime démocratique.[11] En même temps, le constitutionalisme veut que la constitution stipule les articles sur "*le moyen de réglementer le fonctionnement des organismes politiques*." Il s'agit des

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[8] อมร จันทรสมบูรณ์, Constitutionalisme : ทางออกของประเทศไทย (กรุงเทพฯ : 2537), 12. [Amorn CHANDARASOMBOON, Constitutionalisme : la solution de la Thaïlande (Bangkok : 1994), 12]

[9] ibid., 13.

[10] ibid., 39.

[11] ibid., 59.

mécanismes de protection du pouvoir des politiciens élus qui correspondent au système démocratique venant du suffrage universel.

3.1.3 Le constitutionalisme et la réforme de 1997.

Il est à souligner que la rédaction de la constitution thaïe suivit le concept du constitutionalisme des pays européens. Les dirigeants politiques et les conseillers étudièrent d'abord les mécanismes de l'ancien et du nouveau régime parlementaire " *rationalized Parliamentary System* " pour trouver un équilibre. La rédaction de la constitution se fonde sur la base de l'analyse du principe pédagogique surtout le règlement des organismes et de la sociologie.[12]

Par conséquent, le constitutionalisme du régime parlementaire adopté dans les pays européens a un rôle influent sur la rédaction de la constitution en Thaïlande.[13] Amorn Chandarasomboon écrit :

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

1. La sincérité d'une élection par la mise en application du découpage de circonscription électorale contre la fraude électorale, la caisse noire ou le fonds secret, le moyen de la campagne électorale pour faire également la tournée de discours, le contrôle et la vérification des dépenses électorales des partis politiques ainsi que le contrôle et la vérification au système de l'acte juridique comprenant l'organisme central d'élection. Tous les moyens ci-dessus permettent à la vie politique la transparence procédurale.[14]

---

[12] ibid.,. 17, 19, 24.
[13] ibid., 17, 19, 24.
[14] ibid., 114-115

Il est indéniable que les mécanismes du constitutionalisme tels qu'ils ont été proposés par Amorn Chandarasomboon, ont été stipulés dans la présente Constitution, et se rapportent bien à la notion ci-dessus.[15]

2. La sincérité des organismes politiques par l'établissement des organismes d'infrastructure qui sont le Conseil constitutionnel, la Cour des Comptes et la Juridiction administrative. Ils sont contre le pouvoir dans le fonctionnement et dans l'exercice du pouvoir de certains organismes publics de l'Etat.[16] Par conséquent, certaines dispositions de la seizième constitution s'harmoniseraient à réaliser ce plan d'action et reflète l'application du constitutionalisme à la rédaction de constitution.

3. L'efficacité des organismes politiques. C'est-à-dire que l'exécution des organismes politiques demande exactement la direction politique en menant à bien l'exécution du programme d'action grâce à " *son dirigeant*. " C'est parce que le plan d'action exécutive des affaires du pays demande un bon dirigeant à réaliser et mener à bien la politique.[17]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Ensuite, Amorn Chandarasomboon a fait une proposition supplémentaire en disant que l'exercice du pouvoir exécutif de l'autorité publique peut être divisé intermédiairement en trois :

1. L'exercice du pouvoir public du régime parlementaire par "*l'organisme politique*" qui est exécuté par les ministres et le Sénat ;

---

[15] Voir. สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16..., (กรุงเทพฯ : สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, 2540), 123. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif no.16..., (Bangkok : Office du Conseil d'Etat, 1997), 123,124,128,205]

[16] อมร จันทรสมบูรณ์ , Constitutionalisme...,114-115, [Amorn CHANDARASOMBOON, Constitutionalisme... , 114-115]

[17] Ibid , 114-115].

2. L'exercice du pouvoir public par les fonctionnaires publics et les organismes distincts en marge de la Cour de Justice, le Conseil constitutionnel et la Cour des Comptes.

3. L'exercice du pouvoir public par les organismes locaux.[18]

D'après Somkit Lertpaithoon, les dispositions du contenu de la loi organique concernant les organismes et leur fonctionnement sont soumises à celles de la Constitution. L'élaboration ou l'amendement de la loi organique sont procédés en cas où sont stipulés les articles sur le caractéristique de l'amendement. Ainsi, la procédure de ces missions se distingue tout à fait de la loi ordinaire.[19]

Par la suite, Somkit Lertpaithoon proposa que la loi organique stipule ou globalise le contenu suivant ;

1. la loi électorale
2. la loi sur le parti politique
3. la loi sur l'établissement et la juridiction de la Cour des Comptes
4. la loi sur l'établissement et la juridiction du Conseil d'Etat
5. la loi sur l'établissement et la juridiction du comité de la protection et de l'apaisement contre la corruption
6. la loi sur la juridiction du Conseil constitutionnel
7. la loi sur le vote du référendum.[20]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[18] Ibid. , 68]

[19] สมคิด เลิศไพฑูรย์, พระราชบัญญัติประกอบรัฐธรรมนูญ, (กรุงเทพฯ : สำนักงานกองทุนสนับสนุนการวิจัย, 2538),10. [Somkit LERTPAITHOON, La loi organique (Bangkok : Le Fonds de Recherches thaïes,1995.),10.]

[20] ibid., 14.

Pour compléter le sens réel de la démocratie par rapport à la réforme de la Constitution thaïe de 1997, outre la notion française de constitutionalisme, le principe «d'Etat de droit » joue un rôle prédominant dans cette réforme constitutionnelle.

Thierry Debard donne la définition de l'Etat de droit. Il s'agit de délivrer le citoyen de l'arbitraire et de soumettre au contraire l'Etat au respect du droit, «rule of Law » dans un environnement juridique très différent de la Common Law. L'idéologie de l'Etat de droit progresse pour parvenir à infléchir les conceptions dominantes sur la démocratie. Il présente l'avantage de mettre l'accent sur l'institutionnalisation du pouvoir. De même, l'article 16 de la DDHC (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen) est particulièrement révélateur. Il lie la notion matérielle de Constitution aux exigences de la séparation des pouvoirs et de la garantie des droits.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

> *" Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution "* [21]

Quant à la garantie des droits, elle permet aux citoyens de disposer des mécanismes de protection des droits individuels contre la puissance publique. La seizième constitution thaïe postule expressément les clauses qui permettent au peuple d'être assuré du droit et de la liberté, résumés en trois points.

1. L'assurance des droits et de la liberté fondamentaux du peuple.
2. La protection contre la corruption électorale et les élections générales.
3. La vérification de la compétence exécutive et la protection du peuple contre l'excès de pouvoir des autorités administratives.[22]

---

[21] Thierry DEBARD, Dictionnaire de droit constitutionnel, 134-135.

Carré de Malberg explique l'idéologie « Etat de droit ». C'est un Etat qui dans ses rapports avec ses sujets et pour la garantie de leur statut individuel, se soumet lui-même à un régime de droit, et cela en tant qu'il enchaîne son action sur eux par des règles, dont les unes déterminent les droits réservés aux citoyens, dont les autres fixent par avance les voies et moyens qui pourront être employés en vue de réaliser les buts étatiques.[23]

Si on considère la réforme constitutionnelle thaïe de 1997, certaines dispositions correspondent à cette idéologie et sont mises en relief :

Section 4 The human dignity, right and liberty of the people shall be .

Chapitre III (article 26-65)

Rights and liberties of the Thai people.[24]

Section 26. In exercising powers of all State authorities, regard shall be haven to human dignity, rights and liberties in accordance with the provisions of this constitution. [25]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Section 27. Rights and liberties recognized by this Constitution expressly, by implication or by decisions of the Constitutional Court shall be protected and directly binding on the National Assembly, the Council of Ministers, Courts and other State organs in enacting, applying and interpreting laws. [26]

---

[22] สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16... , 244-247. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif no. 16..., 244-247.]

[23] Carré de MALBERG (R.), Constitution à la théorie générale de l'Etat, Paris : Sirey, 1920 (réimprimé en 1962 par le C.N.R.S., t.1, 488-489. Cité dans Vorapot VISRUTPICH, Le contrôle juridictionnel de l'administration en Thaïlande. [on line] dernière mise à jour le 3 décembre 1999. http://www.univ-tlse1.fr/publications/ colloques/Juridiction/Contrôle.html/

[24] สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16..., 102. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif no. 16…, 102.]

[25] ibid., 107.

[26] ibid., 107.

Ces brèves citations de la constitution thaïe de 1997 nous incitent à dire que cette constitution est certainement influencée par le droit occidental et français.

3.2 Modèles et organismes d'Etat

L'apparition du retour des militaires intervenant dans certaines périodes de la vie politique thaïe comme les cas de Phibunsongkhram en 1938, Sarit Thanarat en 1958, Thanom Kittikachorn en 1963, Prapass Charusatiara en 1969 et finalement Sujinda Kraprayoon en 1992, fut suivie chaque fois de l'amendement d'une Constitution. Cela permet de voir l'importance prépondérante de la Constitution. Et d'après Pinai Nanakorn, la dernière, celle de 1997, est vraiment la « Constitution du peuple » :

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

> *" The enthusiastic concern with the "Political Reform" among the Thai people has eventually given birth to the Constitution of the kingdom of Thailand, B.E. 2540 which is accredited as the " Popular Constitution", for it is believed to be the produced of rampant participation by the people in its drafting"* [27]

La réforme de cette seizième Constitution correspond aux besoins politiques, administratifs et juridiques de notre époque. Son but est d'amender certaines dispositions des constitutions précédentes et d'encadrer délibérément l'exercice du pouvoir des certains organismes conformément à la loi

---

[27] สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16... , 253. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif no. 16..., 253.]

constitutionnelle. Ce sont les organismes d'Etat comme les Collectivités locales, le Conseil d'Etat, la Cour des comptes et le Conseil constitutionnel pour créer les avantages démocratiques.

3.2.1 Le Conseil d'Etat

D'abord, c'est immanquable de parler de l'organisme du Conseil d'Etat, déjà évoqué dans le deuxième chapitre car il fut créé en 1933 mais ne put réellement fonctionner à ce moment-là. Il joue un rôle important dans l'élaboration législative et le développement du domaine juridique à chaque amendement d'une constitution.

Actuellement, le Conseil d'Etat joue un rôle d'organisme central du cadre juridique et de gestion des affaires gouvernementales particulièrement dans le cadre de l'élaboration des codes, des avis juridiques et des principes du fonctionnement gouvernemental. Ainsi, cet organisme est chargé de veiller au plan d'amendement des codes correspondant à la réforme du système exécutif de l'Etat.[28]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Les attributions de l'Office du Conseil d'Etat sont nombreuses. Ses attributions principales sont les suivantes :

1. le service de secrétariat aux dix sections des Conseillers législatifs ;

2. le service de secrétariat aux huit sections des Conseillers du contentieux administratifs ;

3. le service de secrétariat à la commission de réforme juridique ;

4. le service de secrétariat aux :

---

[28] สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครอง : 125 ปี เคาน์ซิลออฟสเตด สถาบันที่ปรึกษาราชการแผ่นดิน เล่ม 18 ตอน 3 (กรุงเทพฯ : พี. เอ. ลิฟวิ่ง, 2542), 6. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif : 125 ans de Council of State, L'Organisme du Conseil dans les affaires générales du royaume no.18, 3ème partie (Bangkok : P.A. Living, 1999), 6.]

- commission de révision du Code civil et commercial

- commission de révision du Code de procédure civile.

- commission de révision du Code pénal.

- commission de révision du Code de procédure pénale ;

5. le service de secrétariat à la commission de procédure administrative non contentieuse ;[29]

6. le service pour les attributions propres de l'Office du Conseil d'Etat :

- considérer et élaborer des projets de loi soumis au Conseil des Ministres, sur proposition du Premier Ministre et faire des recommandations concernant la nécessité d'élaborer de nouvelles lois, d'amender ou d'abroger des lois existantes ;

- mener différentes tâches juridiques (notamment donner des avis) à la demande des organismes de l'Etat, des entreprises publiques, des gouvernements étrangers ou des institutions internationales ;

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

- traduire des législations thaïlandaises en langues étrangères et vice versa ;

- analyser les causes des recours, ainsi que les principes du droit, les règles et les pratiques qui leurs seront appliquées ;

- publier des décisions importances du Conseil d'Etat qui pourront ensuite servir de principes généraux de l'administration publique ;

- organiser des colloques, des conférences ou des séances de formations de droit public aux fonctionnaires ou autres agents publics en coordination avec d'autres institutions.[30]

---

[29] Charnchai SAWANGSAGDI, L'influence française sur les réformes juridiques, politiques et administratives en Thaïlande (Bangkok : Office des Juridictions administratives, 2000.), 11.

[30] Ibid., 12.

Les services de l'organisation de l'Office du Conseil d'Etat

1. Le service de secrétariat aux sections des Conseillers législatifs. Chacun est spécialisé d'une ou plusieurs catégories de législations.

2. Le secrétariat aux sections des Conseillers du contentieux administratif et les commissions du Gouvernement. Ce service est spécialisé dans une branche de contentieux administratif. En outre, il y a six commissions du gouvernement.

3. Le service du Secrétaire à la commission de réforme juridique et ses sous-commissions.

4. Le service de Secrétariat à la commission de procédure administrative non contentieuse.

5. Le service de Secrétariat à la commission de révision des codes (Code civil et commercial, Code de procédure civile, Code de procédure pénale)

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

6. Le Secrétariat de l'Office du Conseil d'Etat qui est responsable du travail administratif, de la comptabilité de l'Office.

7. La Division du Droit thaï. Elle est chargée de rassembler et classifier les modèles d'élaboration législative et d'examiner les avant-projets de lois (projets de règlement, etc.) que le Secrétariat Général lui confie.

8. La Division du Droit étranger. Son rôle est de donner des avis juridiques relatifs au droit étranger à la demande des organes de l'Etat ou des entreprises publiques (exemple : contrats d'emprunt ou de garantie avec des institutions étrangères voire internationales), de traduire les textes législatifs thaïs dans une autre langue à la demande des organes de l'Etat thaï, des organisations internationales ou des gouvernements étrangers, de traduire des textes législatifs ou juridiques en thaï.

9. Le service du Droit comparé qui est chargé de faire des recherches de droit comparé et vice versa.

10. La Division de la Rédaction législative.

Elle examine des avant-projets de lois urgents que le Secrétaire Général lui confie, et prend en charge les propositions de la loi dont le Conseil des Ministres ou le Premier Ministre confie la rédaction à l'Office du Conseil d'Etat. La Division conseille les organes de l'Etat sur la rédaction législative. Elle coordonne avec le Secrétariat du Conseil des Ministres, le Secrétariat du Premier Ministre et le Secrétariat.[31]

11. La division de l'Analyse du Droit et du Contentieux Administratif. Elle est responsable du travail administratif et de l'exécution des décisions du Conseil du contentieux administratif. Elle rédige le rapport annuel des lois à amender ou abroger et de celles qu'il est nécessaire d'élaborer. Le rapport est ensuite soumis au Conseil des Ministres.

12. L'institut de promotion de meilleures connaissances de droit public des agents publics.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Il publie les décisions importantes du Conseil d'Etat et assure la promotion et la meilleure connaissance du droit public des agents publics en encourageant les fonctionnaires, les agents des entreprises publiques, les étudiants, et le public en général à l'y intéresser.[32]

Si la réforme constitutionnelle thaïe de 1997 représente l'avantage de la vie politique, certains organismes comme les Collectivités locales demandent ainsi la réforme afin de créer vraiment la démocratie

[31] Ibid., 12-13.
[32] Ibid., 12-13.

3.2.2 Les Collectivités locales

C'est après la proclamation de la constitution que les Collectivités locales ont commencé les procédures de décentralisation. Par la suite, la loi organique en 1999 statue les dispositions sur le plan d'action et la procédure de décentralisation à l'institutionnalisation des Collectivités locales.[33]

Outre le rôle de gérer le fonctionnement et le développement des affaires locales, les Collectivités locales sont la base permettant aux habitants locaux d'apprendre et d'être initiés aux processus politiques et administratifs. L'administration des Collectivités locales est comme l'école où le peuple peut apprendre les conceptions dominantes sur la démocratie, [34] particulièrement la conscience d'aller voter, faire la campagne électorale de la candidature recevable afin d'avoir des élus locaux qui deviennent les dirigeants futurs au niveau national.[35]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[33] นันทวัฒน์ บรมานันท์, การปกครองท้องถิ่นฝรั่งเศส (กรุงเทพฯ : สถาบันนโยบายศึกษา, 2544), "คำนำจากสถาบันนโยบายศึกษา". [Nantawat BORAMANAND, Les Collectivités locales françaises. (Bangkok : Institut de la politique des Recherches, 2001.), "Introduction de l'institut de la politique des Recherches".]

[34] ibid., 3.

[35] ประหยัด หงษ์ทองคำและอนันต์ เกตุวงศ์. รายงานการวิจัยเรื่อง "สมรรถนะขององค์กรปกครองท้องถิ่นในการมีส่วนร่วมวางแผนพัฒนาท้องถิ่น : บทบาทของเทศบาลและสุขาภิบาล, 2524" อ้างถึงใน ชูวงศ์ ฉายะบุตร, การปกครองท้องถิ่นไทย (กรุงเทพฯ : โรงพิมพ์ส่วนท้องถิ่น กรมการปกครอง, 2539), 4. [Prayad HONGTONGKUM et Anant KATEWONG. "Le rapport de la recherche sur la puissance de l'organisme des Collectivités locales dans le plan du développement local : le rôle de la municipalité et la commune", 1981) Cité dans Chuwong CHAYABUTR, les Collectivités locales (Bangkok : Collectivités locales, Département d'Administration, 1996), 4]

L'importance de l'institution des Collectivités locales

1. Les Collectivités locales permettent au peuple de créer le fondement de la démocratie locale parce que les citoyens ont la chance de considérer délibérément et d'élir les représentants législatifs et exécutifs.

2. Les Collectivités locales permettent aux habitants locaux de participer à l'administration locale. Les représentants élus qui gèrent les activités locales doivent écouter la voix du peuple et faire le référendum suivant la voie de la démocratie, par exemple donner l'opportunité au peuple de présenter le référendum, concevoir l'obstacle, le problème et donner par la suite la solution.

3. Les Collectivités locales favorisent le partage des affaires de l'Etat. Cela veut dire que certaines activités locales devraient être entre les mains des habitants locaux.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

4. Les Collectivités locales correspondent aux dispositions diverses de la volonté locale à cause des disparités géographiques, des habitants, également des ressources naturelles et des besoins de chaque territoire.

5. Les Collectivités locales sont les lieux d'où viennent les dirigeants du pays. C'est parce que ces représentants élus avaient d'abord l'expérience de la vie politique et électorale. Ainsi l'appui des habitants locaux à leurs représentants crée une bonne base à leur participation à la vie politique.

6. Les Collectivités locales valorisent la campagne du développement de l'économie d'auto-subsistance. Le principe de "*décentralisation* " appliqué aux Collectivités locales crée le développement de l'économie d'auto-subsistance à la campagne. [36]

---

[36] ชูวงศ์ ฉายะบุตร, การปกครองท้องถิ่นไทย (กรุงเทพฯ: โรงพิมพ์ส่วนท้องถิ่น กรมการปกครอง, 2539), 14-16. [Chuwong CHAYABUTR, Les Collectivités locales (Bangkok : Collectivités locales, Département d'Administration, 1996), 14-16.]

L'Administration des Collectivités locales : voie de développement de la démocratie locale

1. L'Administration des Collectivités locales est l'institut préliminaire qui oriente le peuple vers l'éducation du régime démocratique, particulièrement la participation à la vie électorale : l'élection symbolise indirectement la participation des habitants à l'autonomie administrative et politique du régime démocratique. C'est parce que le suffrage universel est une des procédures concernant le développement de la vie politique.

2. L'Administration des Collectivités locales permet aux habitants locaux de s'associer à la vie politique parce que les milieux locaux concernent aussi la nation. Ainsi, les Collectivités locales stimulent la population à mieux s'intéresser à la vie politique et la tenir comme une tâche prépondérante.[37]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Les Collectivités locales françaises ont certainement influencé et servi de modèles à certains groupes d'étudiants thaïs formés au droit en France. La France bat le record des pays de l'Union Européenne, avec 37 000 Collectivités territoriales sur un total de 70 000. Ce chiffre illustre à lui seul le caractère particulier de l'organisation de l'administration locale française. Les Collectivités locales ont un rôle majeur à jouer, tant du point de vue des vecteurs de communication, de la médiation que de la cohésion sociale.[38] A ce jour, la France décentralisée est édifiée sur trois échelons locaux : 26 régions, 99 départements, 37 600 communes.[39]

---

[37] ชูวงศ์ ฉายะบุตร, การปกครองท้องถิ่นไทย , 21-22. [Chuwong CHAYABUTR, Les Collectivités locales, 21-22.]

[38] Thierry VIEILLE, C'est quoi? La décentralisation. (Saint-Germain-en Laye : ODIN éditions, 2001), 7-8.

[39] Ibid.,7-8.

Grâce à la sincérité des organismes politiques du concept du Constitutionalisme par l'établissement des organismes d'infrastructure dont la Cour des comptes est parmi les autres, c'est indéniable de présenter ici les attributions de cet organisme pour assurer son importance correspondant à la réforme constitutionnelle thaïe de 1997.

3.2.3 La Cour des Comptes

En Thaïlande, le statut et l'attribution de la Cour des comptes sont changés grâce aux dispositions de la loi organique de 1999. Cet organisme a plus d'indépendance dans le fonctionnement des affaires. Le Comité se compose d'un Président de Commission avec neuf membres désignés par le roi sur la proposition du Sénat. L'inspecteur de la Cour des comptes est chargé du fonctionnement des affaires de l'organisme.[40]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Selon les dispositions de la Constitution, l'Office de la Cour des comptes est une des organisations officielles indépendantes qui a la charge de vérifier les dépenses générales et publiques des affaires secrètes. L'organisme peut prendre en service les spécialistes du domaine financier pour la vérification des comptes de l'Etat. Egalement, elle prévoit des punitions administratives pour la personne qui enfreint la loi ou les actes concernant le budget et les finances.[41]

L'exercice du pouvoir de vérification de la Cour des Comptes

Pour l'année fiscale de 1999, l'Office de la Cour des comptes a pour objectif de vérifier le fonctionnement des affaires publiques de l'Etat et du

---

[40] สำนักงานตรวจเงินแผ่นดิน, รายงานผลการปฏิบัติราชการ ปีงบประมาณ 2542 (กรุงเทพฯ : สำนักพัฒนาการตรวจ,2542), 2543), 4. [Office de la Cour des Comptes, Le Rapport du résultat du fonctionnement des affaires du budget financier de 1999 (Bangkok : Office du développement de vérification, 2000), 4.]

[41] Ibid., 5.

secteur semi-public avec les autres organismes publics qui mettent en pratique le plan d'action des politiques gouvernementales. :

1. La vérification du fonctionnement de certains organismes pour évaluer l'efficacité de leurs pratiques telles l'évaluation des résultats éducatifs des Universités publiques suivant les politiques du grand projet universitaire.

2. La vérification des cas exceptionnels comme l'achat des produits pharmaceutiques du Bureau du Ministère de la Santé publique en provinces comme dans les hôpitaux de la commune, les hôpitaux du centre ou des provinces. Il y a aussi la vérification du financement des biens en construction.

3. Les études, l'analyse, la vérification et la suite des résultats du fonctionnement des principes mis en pratique ou la proclamation de concurrence des prix, les études analytiques de la Cour des comptes notamment la mesure de protection ou de diminution de la fraude dans la concurrence de prix afin de proposer l'amélioration et la suite de pratique correspondant à la mesure visée.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

4. La vérification générale des finances, du budget financier, des charges fiscales, de l'achat et de la prise en service des fonctionnaires.[42]

Les attributions de vérification et démonstration de l'avis

1.1 La vérification et le rapport du payement et de la rentabilité du budget annuel avec le budget présentant le statut financier annuel du pays, suivi de l'avis du Comité de la Cour des comptes si la vérification ladite correspond aux dispositions de la loi et à la réalité.

1.2 La vérification du compte tenu en réserve du budget financier annuel, suivi de l'avis si le résultat correspond à la loi et à la réalité

1.3 La vérification de l'unité de vérification du payement, de la rentabilité, de la maintenance des biens des organismes. Ensuite, le Comité de la Cour des

[42] Ibid., 9.

comptes présente de l'avis si les procédures desdites répondent à la loi, au règlement et à l'opinion ministérielle. Ce Comité pourrait vérifier le payement et les biens en présentant de l'avis si le déroulement de procédure réalise le but visé.

1.4 La vérification de la Section de vérification sur les charges fiscales, les frais et les revenus, après le Comité de la Cour des comptes présente de l'avis si le processus répond à la loi, aux règlements, aux régulations ou à l'opinion ministérielle.[43]

La vérification et la démonstration d'avis se divisent en 2 sortes de catégories.

1. La vérification financière pour savoir la justesse conformément au règlement, à la loi, à l'opinion ministérielle et aux principes du compte. Cette vérification peut être classée en 3 manières :

- La vérification générale des finances.
- La vérification du budget financier.
- La vérification des cas particuliers qui peut être divisée en 3 manières :

1) La vérification du rendement des revenus.

2) La vérification des approvisionnements et des services

3) La vérification de l'enquête

2. La vérification du fonctionnement de certaines affaires : la vérification du payement et la mise en service des biens sous la responsabilité de l'Unité de vérification avec la démonstration de l'avis si la procédure répond au but visé et créer le résultat favorable.[44]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[43] Ibid., 3.
[44] Ibid., 4.

L'attribution d'informer les résultats de vérification et le fait du rapport.

2.1 La déclaration des résultats de vérification

En cas où il y a quelques problèmes ou la pratique d'enfreindre une loi, un règlement ou une opinion ministérielle, la Cour des comptes va déclarer à l'Unité de vérification les problèmes défavorables pour que celle-ci cherche une solution ou changer de procédure du fonctionnement dans la durée exacte. A cause de la fraude trouvée dans la vérification, l'office de la Cour des comptes va déclarer au officier de l'enquête pour prendre une procédure de juridiction .

2.2 Le fait du rapport

La déclaration des résultats de vérification et de fonctionnement des affaires avec l'avis proposé au Premier Ministre pour que celui-ci le propose par la suite au Parlement comme suivants :

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

- Le rapport des résultats de vérification du budget des finances annuel ;
- Le rapport des résultats du fonctionnement des affaires des officiers ou des fonctionnaires correspondant à l'attribution de la Cour des comptes.[45]

Grâce à son rôle prédominant du contrôle de la constitutionalité des lois à la vie politique, le Conseil constitutionnel veut être également réformé pour l'avantage de la vie constitutionnelle même dans la réforme d'une constitution thaïe de 1997.

[45] Ibid., 4.

3.2.4 Le Conseil constitutionnel

La protection des règlements disposés dans la Constitution et le contrôle de constitutionalité des lois sont généralement le phénomène universel. Dans certains pays, il y a des organismes spécialisés pour le contrôler et procéder spécialement à la juridiction des affaires constitutionnelles séparées entièrement de la juridiction judiciaire. L'organisme responsable de cette mission est le centre du pouvoir de vérification. Il paraît sous la forme de Conseil constitutionnel en Allemagne, en Italie ou sous la forme de Comité du Conseil constitutionnel en France.[46]

L'attribution principale du Conseil constitutionnel est le contrôle de la conformité à la Constitution des lois élaborées par le Parlement avant leur proclamation et la mise en vigueur, ainsi que le contrôle des lois déjà entrées en vigueur. Ces principes fondamentaux sont mis en pratique particulièrement dans les pays où la protection des libertés publiques est présente dans la Constitution. L'autre attribution du Conseil constitutionnel est de procéder la juridiction du contentieux constitutionnel et d'interpréter les textes des dispositions. Après avoir été informée par la Juridiction judiciaire, elle considère si les lois appliquées dans la juridiction des affaires correspondent aux dispositions de la Constitution[47]

Le Conseil constitutionnel en Thaïlande suit tout à fait cette orientation. Il est un organisme indépendant dans la procédure de juridiction contentieuse pour le contrôle des autorités législatives et exécutives. D'autre part, il a comme principe de garder son indépendance en tant qu'autorité administrative indépendante.

Le Conseil constitutionnel dispose d'un mandat non renouvelable de neuf

---

[46] กมลชัย รัตนสกาววงศ์, "ศาลรัฐธรรมนูญและวิธีพิจารณาคดีรัฐธรรมนูญ," นิติศาสตร์ 25, 1-2 (มี.ค.-มิ.ย. 2538), 45. [Kamolchai RATTANASAKALWONG, " Le Conseil constitutionnel et la procédure de juridiction des affaires juridictionnelles", Nitisat 25, 1-2 (Mars-juin 1995), 45.]

[47] Ibid., 61.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

ans qui lui permet de fonctionner indépendamment en évitant le contrôle ou l'autorité de certaines personnes ou certains organismes. [48]

Le Conseil constitutionnel et la procédure de la juridiction constitutionnelle

Kamolchai Rattanasakalwong propose que l'organisme du contentieux des affaires constitutionnelles doit être organisé sous la même forme que l'organisme judiciaire exécuté dans le processus de justice du droit public. L'institution se compose du juge du Conseil spécialisé du domaine en ayant l'autorité indépendante en plein droit dans le fonctionnement, indiquée par la Constitution notamment dans la procédure de la jurisprudence, de l'acte et avoir la méthode de procédure des affaires différenciées. [49]

Alors, la prise des affaires procédée par le Conseil constitutionnel demande le choix des certains cas disposés dans la Constitution ou dans les autres lois qui précisent ces dispositions de procédure de juridiction.[50] Au total, la procédure de la juridiction constitutionnelle correspond à la catégorie des affaires. C'est nécessaire d'avoir les dispositions sur la procédure de toute sorte d'affaires constitutionnelles qui sont à la fois les bases fondamentales importantes.[51]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[48] Amorn CHANDARASOMBOON a dit que la section exécutive de l'organisme doit faire la suite, l'analyse des contentieux constitutionnel afin d'en étudier, évaluer et finalement savoir la tendance du jugement sur le contentieux. Voir. อมร จันทรสมบูรณ์, ศาลรัฐธรรมนูญ (หรือตุลาการรัฐธรรมนูญ) : ครบรอบ 84 ปี ศาสตราจารย์จิตติ ติงศภัทิย์ (กรุงเทพฯ : คณะนิติศาสตร์ จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2537)163-222. [Amorn CHANDARASOMBOON, Le Conseil constitutionnel (Le juge du Conseil constitutionnel) : 84 ans du Professeur Chitti TINGSABADH (Bangkok : Faculté de Droit, Université Chulalongkorn, 1994), 163-222.]

[49] กมลชัย รัตนสกาววงศ์, "ศาลรัฐธรรมนูญและวิธีพิจารณาคดีรัฐธรรมนูญ," นิติศาสตร์ 25, 1-2 (มี.ค.-มิ.ย. 2538), 45. [Kamolchai RATTANASAKALWONG, " Le Conseil constitutionnel et la procédure de juridiction des affaires juridictionnelles", Nitisat 25, 1-2 (Mars-juin 1995), 42-43.]

[50] Ibid., 60.

[51] Ibid., 71.

La catégorie des affaires qui devrait être sous la responsabilité du Conseil constitutionnel

1. La juridiction contentieuse du Conseil constitutionnel s'élève contre une personne ou certains groupes qui font les actes contradictoires à la Constitution ou à certaines dispositions de la Constitution. Le moyen résulte du principe de protection dans le régime démocratique.[52]

2.La compétence du Conseil constitutionnel dans la juridiction contentieuse contre un parti politique qui s'oppose au régime démocratique de la Monarchie constitutionnelle ou tend à provoquer l'insécurité de l'Etat, enfreindre une loi ou la moralité populaire.

3.La compétence du Conseil constitutionnel concerne le renvoi d'un membre de parti politique. Celui-ci a le droit de porter plainte au Conseil constitutionnel qui doit vérifier les faits du parti politique.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

4. La compétence du Conseil constitutionnel intervient dans la juridiction contentieuse pour vérifier si l'élection se déroule correctement. En cas de fraude électorale, l'élection est à renouveler.

5. Le pouvoir du Comité du Conseil constitutionnel intervient dans la juridiction contentieuse contre un de ses membres qui a enfreint la loi ou le règlement précisé dans la Constitution ; dans ce cas il doit démissionner.[53]

---

[52] อมร จันทรสมบูรณ์, ศาลรัฐธรรมนูญ (หรือตุลาการรัฐธรรมนูญ) : ครบรอบ 84 ปี ศาสตราจารย์จิตติ ติงศภัทิย์ (กรุงเทพฯ : คณะนิติศาสตร์ จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2537) [Amorn CHANDARASOMBOON, Le Conseil constitutionnel (Le juge du Conseil constitutionnel) : 84 ans du Professeur Chitti TINGSABADH (Bangkok : Faculté de Droit, Université Chulalongkorn, 1994), 70.]

[53] Ibid., 70.

Voilà les attributions principales des quatre organismes parmi les autres correspondant à la vie politique, juridique et administrative ainsi que la Constitution thaïe. C'est immanquable de voir délibérément les réflexions sur ces organismes publics par rapport à la réforme constitutionnelle thaïe de 1997.

3.3 Réflexions sur les organismes publics et la réforme constitutionnelle thaïe de 1997

D'après Thierry Debard, le mot "*Constitution* " désigne principalement un ensemble de règles juridiques fondatrices visant à l'institutionnalisation du pouvoir politique dans le cadre de l'Etat : organisation et fonctionnement des institutions, rapports entre gouvernement et gouvernés.[54]

Quant à son rôle prédominant dans la vie politique, la Constitution doit à la fois correspondre aux changements sociaux, politiques et administratifs pour que ses dispositions puissent englober tous les problèmes et les résoudre pour le développement du pays. Ainsi, la Thaïlande eut de nombreuses constitutions. Chacune permit des amendements pour divers avantages. Pour la réforme constitutionnelle 1997, Pinai Nanakorn la décrit en ces termes :

> *"As mentioned earlier, this current Constitution is ascribed the name "Popular Constitution". It is the product of the "Political reform" initiative which led to the amendment of the fifteenth Constitution. It was believed that such participation would be a fruitful means to create people's aspiration in upholding their Constitution. The idea with regard to political reform was substantially formed as a consequence of the*

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[54] Thierry DEBARD, Dictionnaire de droit constitutionnel, 75.

awareness of failure of political development in Thailand. The declaration started that amendment of the Constitution would be put forward in order to be more democratic in the real sense. " [55]

Amorn Chandarasomboon dit que le constitutionalisme prend la Constitution écrite comme instrument d'encadrement du fonctionnement de l'administration et du mécanisme des infrastructures dans le règlement de l'exécution des organismes étatiques.[56] Alors, une des propositions confirmées par celui-ci est de permettre à certains organismes de réaliser le but visé. Les Collectivités locales et le Conseil d'Etat pourraient aider le gouvernement à fonctionner progressivement pour l'exigence de la réforme constitutionnelle thaïe de 1997.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

" Important substance of the Popular Constitution

The fact that the Constituent Assembly consisted of both members representing each Province and members elected from experts in various fields nominated by the higher education institution is a crucial impetus for greater achievement of this Constitution than ever found in all preceding Constitutions. The Parliamentary system is retained, with the House of Representatives and the Senate, but members

---

[55] พินัย ณ นคร, "ประวัติและวิวัฒนาการของรัฐธรรมนูญในประเทศไทย : สมัยการเปลี่ยนแปลงการปกครองสู่สมัยปฏิรูปการเมือง" ใน วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16, 280-281. [Pinai NANAKORN, " History and Evolution of Constitutions in Thailand : From the Abrogation of the Absolute Monarchy to the "Political Reform," " Voir. Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif no.16 : la Constitution de Thaïlande (Bangkok : Office du Conseil d'Etat, 1997), 280-281.)

[56] อมร จันทรสมบูรณ์, Constitutionalisme : ทางออกของประเทศไทย (กรุงเทพฯ : 2537), 12. [Amorn CHANDARASOMBOON, Constitutionalisme : la solution de la Thaïlande(Bangkok : 1994), 12.]

of both Houses will be elected. Fundamental principles as embodied in this current Constitution will now be put in a nutshell.

a) Safeguards of fundamental rights and liberties of people.

b) The organization of a General Election and the prevention of fraudulent conduct in a General Election

c) The Inspection of the Executive and the Protection of People from undue Exercise of Powers of State Officials." [57]

Correspondant à un des buts visés de la réforme constitutionnelle de 1997, certains organismes publics peuvent répondre à cette mission comme le Conseil d'Etat, les Collectivités locales, la Cour des comptes et le Conseil constitutionnel.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Parler des Collectivités locales nous a permis de prendre conscience d'une décentralisation qui vise à donner à celles-ci des compétences propres, distinctes de celles de l'Etat, à faire élir leurs autorités par la population et à assurer ainsi un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire. La décentralisation rapproche le processus de décision des citoyens, favorisant l'émergence d'une démocratie locale [58] : l'importance prédominante des Collectivités locales réside essentiellement dans le but de la création du fondement de la démocratie locale, la participation des habitants à l'administration locale, le partage des affaires de l'état, l'exigence des conditions malgré des disparités géographiques

---

[57] พินัย ณ นคร, อ้างแล้ว, 282-289. [Pinai NANAKORN, op. cit., 282-289.]

[58] http//www.assemblée-nationale.fr/histoire/décentralisation.asp., 1.

territoriales [59] : provinces, districts, communes et villages. Malgré quelques modifications intervenues dans les contours des divisions territoriales notamment en 1932, le pays qui avait antérieurement résidé dans le pouvoir central, est organisé en provinces, districts, communes et villages.[60]

Il paraît que cette organisation peut réaliser l'un des objectifs de la Constitution du peuple de 1997 car la circonscription administrative locale est le moyen d'encourager les citoyens à aller aux urnes et de savoir exprimer son droit dans la vie électorale. C'est par la suite que la démocratie locale est créée contre la fraude électorale.

> *" The organization of a General Election and the Prevention of Fraudulent Conduct in a General Election.*
>
> *All provisions which formulate measures for the prevention of vote buying and every fraudulent means in a general election are obviously a core product of the political reform. The ultimate reason for giving particular room for these policing provisions is the need to thwart undesirable persons for stepping into a political ring with a view to seeking personal benefits at the expense of the benefit of the contrary as a whole.*
>
> *Secondly, as far as an election of members of the Houses of Representatives, this Constitution introduces the Party List System for the first time. The Party list electoral*

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[59] ชูวงศ์ ฉายะบุตร, การปกครองท้องถิ่นไทย (กรุงเทพฯ: โรงพิมพ์ส่วนท้องถิ่น กรมการปกครอง, 2539), 22. [Chuwong CHAYABUTR, Les Collectivités locales (Bangkok : Collectivités locales, Département d'Administration, 1996), 22.]

[60] Chamnan YUVANAPURNA, "Centralisation et décentralisation administratives en droit thaïlandais", thèse de droit, Paris, 1951, p.22-23. Cité dans Jean DUFFAR, Les forces politiques en Thaïlande. (Paris : Presse universitaire de France, 1972), 63-64.

system, is employed together with the Constituency System. The philosophy of the employment of the Party List System is to provide an opportunity for nation-wide renowned people to be elected as members of the House of Representatives. By way of comparison, an election of senators is based on Constituency only and, in this instance, each province is treated as one constituency." [61]

Il est remarquable de noter que les Collectivités locales engendrèrent les circonscriptions administratives qui représentent à la fois la décentralisation et la déconcentration pour effectuer l'administration territoriale. Grâce à la réforme constitutionnelle de 1997, les Collectivités locales commencent la procédure déconcentrée de plein exercice après la proclamation en vigueur de la 16ème Constitution. C'est par la suite que la loi organique en 1999 stipule les dispositions sur le plan d'action et la procédure de décentralisation à l'organisation des Collectivités locales.[62]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

S'agissant de la réforme constitutionnelle thaïe de 1997, les dispositions concernant les Collectivités locales précisent :

" Section 282. subject to section 1, the State shall give autonomy to the locality in accordance with the principle of Self-government according to the will of the people in the locality.

---

[61] พินัย ณ นคร, อ้างแล้ว, 284. [Pinai NANAKORN, op. cit., 284.]

[62] นันทวัฒน์ บรมานันท์, <u>การปกครองท้องถิ่นฝรั่งเศส</u> (กรุงเทพฯ : สถาบันนโยบายศึกษา, 2544), "คำนำจากสถาบันนโยบายศึกษา". [Nantawat BORAMANAND, <u>Les Collectivités locales françaises</u>. (Bangkok : Institut de la politique des Recherches, 2001),"Introduction de l'institut de la politique des Recherches".]

Section 283. Any locality which meets the conditions of Self-government shall have the right to be formed as a local government organization as a provided by law.

Section 284. All local government organization shall enjoy autonomy in laying down policies for their governance, administration, personal administration, finance and shall have powers and duties particularly on their own part.

The declination of powers and duties between the State and a local government organization and among local government organization themselves shall be in accordance with the provisions of the law, having particular regard to the promotion of decentralization " [63]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Par rapport à la volonté sus-mentionnée, l'exercice du pouvoir et le fonctionnement de certains organismes peuvent aider à réaliser ce but tels le Conseil constitutionnel et la Cour des comptes. Pinai Nanakorn présente les mécanismes et mesures du Conseil constitutionnel et de la Cour des Comptes :

" The Constitution Court is required to be established as a special constitutional organ that examines and determines the constitutionality of laws or draft legislation. The availability of this scrutiny mechanism promotes the sanctity of the safeguard of fundamental rights and liberties under this Constitution. This mechanism will prevent this safeguard from being

---

[63] สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16 (กรุงเทพฯ : สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, 2540), 182-183. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif no.16 (Bangkok : Office du Conseil d'Etat, 1997), 182-183.)]

> *contravened or distorted by the legislature or executive organs empowered to issue subordinate legislation. In effect, apart from the power to determine the Constitutionality of laws and laws bills, the competence of the constitutional Court stretches out to the determination of disputes regarding the powers and duties of organs under this Constitution too."* [64]

La citation ci-dessus représente bien l'importance du Conseil constitutionnel dans la vie politique. Comme Kamolchai Rattanasakalwong dit que l'attribution principale du Conseil constitutionnel est le contrôle de la conformité à la Constitution des lois élaborées par le Parlement avant la proclamation de la mise en vigueur, ainsi que le contrôle des lois déjà entrées en vigueur. Ces principes fondamentaux sont mis en pratique. L'autre attribution du Conseil constitutionnel est d'interpréter les textes aux dispositions. Ensuite, l'attribution principale dans l'exercice du pouvoir du Conseil constitutionnel demande l'exactitude et la mise des dispositions dans le même chapitre afin que les études et la mise en pratique du domaine juridique soit systématique et clair. Alors, les dispositions desdites sont stipulées dans une partie de la Constitution ou dans la procédure de juridiction constitutionnelle.[65]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[64] ibid., 286-287.

[65] กมลชัย รัตนสกาววงศ์, "ศาลรัฐธรรมนูญและวิธีพิจารณาคดีรัฐธรรมนูญ," นิติศาสตร์ 25, 1-2 (มี.ค.-มิ.ย. 2538), 45. [Kamolchai RATTANASAKALWONG, " Le Conseil constitutionnel et la procédure de juridiction des affaires juridictionnelles, "Nitisat 25, 1-2 (Mars-juin 1995), 45.]

Reste à voir l'attribution de la Cour des Comptes, chargée de vérifier les dépenses générales et politiques des affaires secrètes. L'organisme peut prendre en service les spécialistes du domaine financier dans la mission de vérification. [66]

> *" Finally, This Constitution requires the establishment of the "State Audit Commission" as an independent and impartial organ that will carry out the State Audit. Based on the same principles of independence as applicable to other specially founded organs under this new Constitution, members of the State Audits Commission hold office for a reasonable length of time (6 years) and serve for only one term. "*[67]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Regardons l'évolution historique et les états politiques et administratifs, les attributions propres de l'office du Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Considérer et élaborer des projets de loi soumis au Conseil des Ministres, sur proposition du Premier ministre et faire des recommandations concernant la nécessité d'élaborer de nouvelles lois, d'amender ou d'abroger des*

---

[66]สำนักงานตรวจเงินแผ่นดิน, รายงานผลการปฏิบัติราชการปีงบประมาณ 2542 (กรุงเทพฯ : สำนักพัฒนาการตรวจ, 2543), 5. [Office de la Cour des comptes, Le Rapport du résultat du fonctionnement des affaires du budget financier de 1999 (Bangkok : Office du développement de vérification, 2000), 5.]

[67]สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครอง : 125 ปี เคาน์ซิลออฟสเตต สถาบันที่ปรึกษาราชการแผ่นดิน เล่ม 18 ตอน 3 (กรุงเทพฯ : พี. เอ. ลิฟวิ่ง, 2542), 6. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif : 125 ans de Council of State, l'Organisme du Conseil dans les affaires générales du royaume (Bangkok : P.A. Living, 1999), 6.)]

[68]Charnchai SAWANGSAGDI, L'influence française sur les réformes juridiques, politiques et administratifs en Thaïlande (Bangkok : Office des Juridictions administratives, 2000), 12.

lois existantes ;

- *Mener de tâches juridiques (notamment donner des avis) à la demande des organes de l'Etat, des entreprises publiques, des gouvernements étrangers ou des institutions internationales ;*
- *Traduire les législations thaïlandaises en langues étrangère et vice versa ;*
- *Analyser les causes des recours ainsi que les principes de droit, les règles et les pratiques qui leur seront appliquées ;*
- *Publier des décisions importantes du Conseil d'Etat qui pourront ensuite servir des principes généraux de l'administration publique ;*
- *Organiser des colloques, des conférences ou des séances de formations de droit public aux fonctionnaires ou autres agents publics en coordination avec d'autres institutions.*[68]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

3.3.1 Essai de synthèse sur l'influence juridique de la France

L'influence juridique de la France agrandit et étend sa tutelle chronologiquement à la vie politique et administrative en Thaïlande, dès le règne du roi Rama V, pendant les années 30, même à l'ère de la mondialisation notamment en 1997, l'année d'éclat de la seizième réforme constitutionnelle thaïe. Le résultat visé de cette réforme reste la transparence de la vie politique, la protection de la liberté et des droits de l'homme des citoyens ainsi que la réelle démocratie. Comme Pinai Nanakorn dit :

> *The declaration stated that amendment of the Constitution would be put forward in order to be more democratic in the real sense. The President of the house of Representatives then established the Democracy Development Committee (DDC) to study and propose an appropriate approach for political reform.*[69]

Dans La réforme politique en France, une remarque observée à appliquer dans la vie politique thaïe Borwornsak Uwanno et Charnchai Sawangsagdi écrivent que l'institutionnalisation des organismes peut permettre de vérifier tous les côtés de l'exercice de l'autorité de l'Etat. Ces organismes demandent des personnels qualifiés, une autorité administrative indépendante avec le fonctionnement régulier à l'exemple de la Juridiction administrative ainsi que le Conseil constitutionnel et la Cour des comptes. Ils peuvent contrôler l'exercice du pouvoir de l'organisme public et protéger la liberté et les droits du citoyen.[70] : Les Collectivités locales apportent à la vie politique la démocratie locale tandis que le Conseil d'Etat développe le cadre du domaine juridique. C'est par la suite que le fonctionnement des organismes permet à la vie politique de profiter du développement. Ainsi, la réforme juridique en Thaïlande va correspondre à l'état social et à la vie politique. Il reste à voir ce que dit Bhokin Bhalakula,

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

---

[69] พินัย ณ นคร, อ้างแล้ว, 281. [Pinai NANAKORN, op. cit., 281.]

[70] บวรศักดิ์ อุวรรณโณ และ ชาญชัย แสวงศักดิ์, การปฏิรูปการเมืองฝรั่งเศส : ข้อคิดในการปฏิรูปการเมืองไทย (กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์นิติธรรม,2540),53-54.[Borwornsak UWANNO et Charnchai SAWANGSAGDI, La réforme politique en France, une remarque observée à appliquer dans la vie politique thaïe (Bangkok : Nititham, 1997), 53-54.]

> *"La Thaïlande doit beaucoup à la France et à la Révolution française en particulier. Si le système Sakdina (féodal) a été aboli en Thaïlande, si le pays a été partagé en provinces, si l'idée de Conseil d'Etat a vu le jour ici, c'est qu'ils viennent du modèle français ! "* [71]

Il est à remarquer que certains organismes thaïs furent nettement influencés par la France comme le Conseil d'Etat et les Collectivités locales, d'autres sont inspirés par elle, comme le Conseil constitutionnel et la Cour des comptes ; ils sont liés aux deux premiers pour une vraie démocratie ; ils vérifient la transparence du fonctionnement et de l'exercice de l'autorité publique. En France comme en Thaïlande, le Conseil constitutionnel a pour la mission principale, la conformité à la constitution des lois adoptées par le Parlement, la forme juridictionnelle du jeu institutionnel et la protection des libertés publiques. Quant à la mission de la Cour des Comptes, elle se préoccupe de la bonne gestion des finances publiques. Ces deux organismes ont un rôle prédominant dans la vie politique en France et en Thaïlande.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Borwornsak Uwanno et Charnchai Sawangsagdi disent que la France a un grand succès dans la réforme politique et que la Thaïlande a été influencée et inspirée par elle dans ses réformes juridiques, politiques et administratives. Mais la Thaïlande ne peut imiter la France à cause des disparités économiques, sociales et culturelles.[72]

---

[71]Bhokin BHALAKULA, "Une Conférence à l'Université Ramkhamhaeng à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française," sous la direction de Sumitra BAFFIE, Faculté des Humanités, Université Ramkhamhaeng Inter-Monde 1, 2 (Bangkok 1990), 243.

[72]บวรศักดิ์ อุวรรณโณ และ ชาญชัย แสวงศักดิ์, อ้างแล้ว,55-56.[Borwornsak UWANNO et Charnchai SAWANGSAGDI, op. cit., 55-56.]

Correspondent à cette exigence, les discours du roi Rama V sont les meilleurs pour exprimer la conclusion sur l'apport juridique français à la réforme juridique thaïe :

> *"La réforme juridique thaïe ne doit pas être une imitation des codes et des lois appliqués dans les pays européens ou américains. Sinon, les codes élaborés ne correspondent plus à la volonté et à l'état du pays. Conscient des conditions culturelles, traditionnelles ainsi que du bonheur du peuple, le discours royal relatif à la réforme juridique est le suivant :*
>
> «*Il ne faudrait pas abandonner complètement nos anciennes traditions sans réfléchir et les remplacer par l'imitation de choses parues dans une autre culture. Il vaut mieux développer et à améliorer nos traditions tout en les débarrassant des points négatifs. Dans toutes les villes où abondent des coutumes dignes d'hommages et lui créent chez le peuple la confiance, il serait catastrophique de les abolir et le peuple en serait malheureux*! » " [73]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[73] พระราชดำรัสในรัชกาลที่ 5 และรัชกาลที่ 6 (พระนคร : โรงพิมพ์พิพรรฒธนากร, 2458), 8. [Les discours du roi Rama V et du roi Rama VI (Bangkok : Sophonpipattanakorn, 1915.), 8.]

Conclusion

L'apport législatif français joue un rôle important dans la réforme juridique thaïe dès le règne du roi Rama V. La contribution au cadre juridique est d'abord le conseil dans l'élaboration législative, la méthode de travail, le changement du programme d'enseignement du droit : C'est après leur retour que certains groupes d'étudiants de droit, formés en France, apportaient les conceptions de l'Occident pour les appliquer au développement du pays, tels les courants juridiques, administratifs et politiques. Avec la formation du droit français, ils apportaient le changement politique de 1933, également l'établissement de certains organismes comme les Collectivités locales et le Conseil d'Etat : Le premier est de créer chez le peuple la conscience de s'autogouverner au niveau local et aussi de créer la démocratie locale ; le deuxième est pour protéger les administrés contre les abus de l'administration, la procédure des pétitions et le conseil au cadre juridique. Ces deux organismes virent le jour dès les années 30. Ils symbolisent indirectement l'influence française qui joue un rôle continu en Thaïlande.

A l'ère de la Mondialisation particulièrement en 1997, l'influence française se manifeste pour la Constitution thaïe nouvellement réformée, avec le concept du " *Constitutionalisme* " développé dans les pays dirigeants du droit public comme l'Allemagne et la France. Outre les Collectivités locales et le Conseil d'Etat , les autres organismes comme le Conseil constitutionnel et la Cour des comptes furent créés, leurs dispositions permettant le fonctionnement efficace de la vie politique, juridique et administrative. Le Conseil constitutionnel a pour but d'assurer la suprématie de la Constitution, le Conseil d'Etat élabore les codes et développe le cadre juridique, la Cour des comptes vérifie les dépenses générales et publiques et celles des affaires secrètes de l'Etat et les Collectivités locales supportent implicitement la démocratie locale.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Ainsi, ces attributions permettent à la vie politique thaïe de développer de plus en plus la démocratie avec la transparence de la vie politique. Grâce à la Constitution de 1997 appelée “ ***La Constitution du peuple*** ”, ces 4 organismes luttent contre les problèmes de corruption et assurent la protection du peuple thaï.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

BIBLIOGRAPHIE

Articles thaïs

กมลชัย รัตนสกาววงศ์. "ศาลรัฐธรรมนูญและวิธีพิจารณาคดีรัฐธรรมนูญ." นิติศาสตร์. 25,1-2 (มี.ค.-มิ.ย.2538) : 42-85.[Kamolchai RATTANASAKALWONG. " Le Conseil constitutionnel et la procédure de juridiction des affaires juridictionnelles." Nitisat. 25, 1-2 (Mars-juin 1995) : 42-85.]

โกสินทร์ วงศ์สุรวัฒน์. "การกำหนดขอบเขตของกฎหมายกับผลกระทบในทางการเมือง : ศึกษากรณีประเทศฝรั่งเศส."ธรรมศาสตร์. 7,1 (กรกฎาคม – กันยายน 2520) : 131-140. [Kosin WONGSURAWAT. "L'encadrement d'une loi et la suite de ses répercussions à la vie politique : Etudes sur l'exemple du cas de la France."Journal de Thammasat. 7,1 (Juillet-Septembre1977) :131-140.]

เบอร์นาร์ด ดูกาแม็ง. "บทบาทของ Conseil d'Etat ในการร่างกฎหมาย ("The role of The Conseil d'Etat in Drafting Legislation" 30 Int.Comp.L.G.882-901.)." วารสารกฎหมายปกครอง. 1,2525 : 130-146. [Bernard DUGAMIN. "Le rôle du Conseil d'Etat dans l'élaboration législative. ("The role of The Conseil d'Etat in Drafting Legislation" 30 Int.Comp.L.G.882-901.)." Journal de droit administratif. 1,1982 :130-146.]

พินัย ณ นคร. "ประวัติและวิวัฒนาการของรัฐธรรมนูญในประเทศไทย : สมัยการเปลี่ยนแปลงการปกครองสู่สมัยปฏิรูปการเมือง." วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16 กรุงเทพฯ : สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, 2540. [Pinai NANAKORN. "History and Evolution of Constitutions in Thailand : From the Abrogation of the Absolute Monarchy to the "Political Reform."" Office du Conseil d'Etat. Journal de droit administratif no.16 : la Constitution de Thaïlande. (Bangkok : Office du Conseil d'Etat, 1997), 212-290.]

เพชรา จารุสกุล, "การปฏิรูปกฎหมายไทยสมัยรัชกาลที่ 5." เอกสารการสอนชุดวิชา ระบบกฎหมายไทยและต่างประเทศหน่วยที่ 8-15 มหาวิทยาลัยสุโขทัยธรรมาธิราช. (กรุงเทพฯ : สาขาวิชานิติศาสตร์สำนักพิมพ์มหาวิทยาลัยสุโขทัยธรรมาธิราช),ม.ป.ป. : 599-645. [Petchara JARUSKUL. "La réforme juridique thaï sous le règne du roi Rama V." La série des documents d'apprentissage du système juridique thaï et étranger no.8–15. (Bangkok : Faculté de Droit, Université Sukhothaithammathirat, n.d.) :599-645.]

มานิตย์ จุมปา. "ศาลรัฐธรรมนูญตามรัฐธรรมนูญแห่งราชอาณาจักรไทย พ.ศ. 2540." รัฐสภาสาร. 46,8(สิงหาคม2541):1-97.[Manit JUMPA."Le Conseil constitutionnel dans la Constitution thaïe de 1997. " Ratthasapasarn. 46, 8 (Août 1998) : 1-97.]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

วรเจตน์ ภาคีรัตน์.“ความเป็นกฎหมายสูงสุดของรัฐธรรมนูญกับศาลรัฐธรรมนูญ” รวมบทความทางวิชาการเนื่องในโอกาสครบ 90 ปี ศาสตราจารย์ สัญญา ธรรมศักดิ์โดย ศักดา โมกขมรรคกุล และคนอื่นๆ กรุงเทพฯ : โรงพิมพ์มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์, 2541. [Worachet PAKEERUT, “La Suprématie de la Constitution et du Conseil constitutionnel.”Le recueil des articles pédagogiques à l’occasion des 90 ans du Professeur Sanya THAMMASAK sous la direction de Sakda MOKKHAMAKKAKUL et al. Bangkok : Université Thammasat, 1998.]

ศิริศักดิ์ ศุภมนตรี. “ระบบกฎหมายไทยปัจจุบัน.” เอกสารการสอนชุดวิชา ระบบกฎหมายไทยปัจจุบัน หน่วยที่ 12 มหาวิทยาลัยสุโขทัยธรรมาธิราช. (กรุงเทพฯ : สาขาวิชานิติศาสตร์ สำนักพิมพ์มหาวิทยาลัยสุโขทัยธรรมาธิราช,ม.ป.ป.):647-666.[Sirisak SUPHAMONTRI. “Le système juridique thaï d’aujourd’hui.” la série des documents d’apprentissage du système juridique thaï et étranger no. 12 Faculté de Droit, Université Sukhothaithammathirat Bangkok, n.d. : 647-666.]

หยุด แสงอุทัย. “การร่างกฎหมาย.” หนังสืออนุสรณ์พระราชทานเพลิงศพศาสตราจารย์หยุด แสงอุทัย.(ณ วัดเทพศิรินทราวาส 19 เมษายน 2523.[Yhut SAENG U-THAI, “L’élaboration des lois.” Le livre de la commémoration du deuil du Professeur Yhut SAENG U-THAI. Bangkok, 1980.]

หอจดหมายเหตุแห่งชาติ. “Memorandum on the Question of Legal Education in Siam by Georges PADOUX.” เอกสารกระทรวงการต่างประเทศ เลขที่ กต.35.10/10. Centre d’Archives nationales, “Memorandum on the Question of Legal Education in Siam by Georges PADOUX.” Les documents du Ministère des Affaires étrangères no.35.10/10.

อมร จันทรสมบูรณ์. “ศาลรัฐธรรมนูญ(หรือตุลาการรัฐธรรมนูญ).” ใน ครบรอบ 84 ปี ศาสตราจารย์จิตติ ติงศภัทิย์. กรุงเทพฯ : คณะนิติศาสตร์ จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2537. [Amorn CHANDARASOMBOON. “Le Conseil constitutionnel (Le juge du Conseil constitutionnel) ” dans 84 ans du Professeur Chitti TINGSABADH Bangkok : Faculté de Droit, Université Chulalongkorn, 1994.]

Articles français

BHALAKULA, Bhokin. “Une Conférence à l’Université Ramkhamhaeng à l’occasion du Bicentenaire de la Révolution française.” sous la direction de Sumitra BAFFIE Inter-Monde1, 2 (Bangkok 1990): 242-243.

DESCHEEMAEKER,Christian. "La Cour des comptes." In Notes et Etudes documentaires n° 5081-82 (Novembre 1998 : La documentation française.) : 185-203.

FRADIN, Laurence. “Cour des comptes.” In Fascicule 1210, 2,10 (Paris : Editions Techniques-Juris-Classeur, 1995.) : 1-12

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

ROBINEAU,Yves. “Compétence du Conseil d’Etat : Attributions non contentieuses. ” Fascicule 1071, 2 (Paris : Editions du Juris-Classeur, 1996) : 1-11.

SAWANGSAGDI,Charnchai. “L’influence française sur la réforme du système juridique et la création du Conseil d’Etat en Thaïlande.” Inter-Mondes, 1 (Décembre 1988.) : 42-60.

STIRN,Bernard. “Conseil d’Etat : organisation et fonctionnement.” In Fascicule 1020 (Paris : Editions du Juris-Classeur,2001.) :1-22.

VARANYOU, Vishnu. “ Les vissitudes du mouvement constitutionnel siamois sous le règne du roi Chulalongkorn. ” Inter-Mondes 1, 2 (Bangkok 1990.) : 29,126-137.

Thèses

BUDDHIMONGKOL, Anchanin. “L’évolution politique intérieure du Siam de 1933 jusqu’au début de 1942 : Perceptions britanniques et françaises.” Thèse de Doctorat de 3ème Cycle d’Histoire “Connaissance du Tiers-Monde, ” Université de Paris VII, 1988.

ชมพูนุช นาคีรัตน์. “บทบาทของที่ปรึกษาชาวต่างประเทศในรัชสมัยพระบาทสมเด็จพระจุลจอมเกล้าเจ้าอยู่หัว พ.ศ.2411-2453.” วิทยานิพนธ์หลักสูตรปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาวิชาภูมิศาสตร์ – ประวัติศาสตร์ บัณฑิตวิทยาลัย จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2513. [Chompunuch NAKEERAT. “Le rôle des conseillers étrangers sous le règne du roi Rama V de 1868 à 1910. ” Mémoire de Maîtrise en Géo-historique, Université Chulalongkorn, 1970.]

ทรงศรี อาจอรุณ. “สิทธิสภาพนอกอาณาเขตกับประเทศมหาอำนาจในรัชสมัยพระบาท สมเด็จพระมงกุฎเกล้าเจ้าอยู่หัว.” วิทยานิพนธ์ปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาวิชาประวัติศาสตร์ บัณฑิตวิทยาลัย จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2506. [Songsri ARCH-ARUN. “Le régime d’extra-territorialité sous le règne du roi Rama VI.” Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Chulalongkorn, 1963.]

นครินทร์ เมฆไตรรัตน์. “ประวัติศาสตร์ภูมิปัญญาของการเปลี่ยนระบอบการปกครองสยามระหว่าง พ.ศ. 2470-2480.” วิทยานิพนธ์อักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาประวัติศาสตร์ จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย,2527. [Nakharin MEKTRAIRAT. “L’histoire du savoir intellectuel du changement de régimes administratifs et politiques entre 1927-1937.” Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université Chulalongkorn, 1984.)]

พัชรินทร์ เปี่ยมสมบูรณ์. “การปฏิรูปกฎหมายของประเทศไทยตั้งแต่พ.ศ. 2411 จนถึง 2478.” วิทยานิพนธ์ปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาประวัติศาสตร์ บัณฑิตวิทยาลัย จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2517. [Patcharin PIEMSOMBOON. “La réforme du système juridique thaï de 1868 à 1935.” Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Chulalongkorn, 1974.]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

มยุรี พงษ์ศิริรักษ์. “ร. แลงกาต์กับการศึกษาเรื่องทาสในระบบทาสเอกชนในกฎหมายเก่าของสยาม.” วิทยานิพนธ์ปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต สาขาวิชาฝรั่งเศสศึกษา บัณฑิตวิทยาลัย มหาวิทยาลัยศิลปากร, 2543.[Mayuree PONGSIRIRAK. “R. Lingat et l’Esclavage Privé dans le Vieux Droit Siamois.” Mémoire d’Etudes françaises, Ecole des Etudes Supérieures de l’Université Silpakorn, 2000.]

Livres français et anglais

ADDA, Jacques. La mondialisation de l’économie : 1 Genèse, 3ème édition « La première synthèse sur la mondialisation.» Paris : Editions La Découverte, 1998.

BOUCHE, Denise. Histoire de la Colonisation française. T. II. Paris : Librairie Arthème Fayard, 1991

BOWRING, John. The Kingdom and people of Siam.I. London : Oxford University Press, 1969.

CATTORI, Sylvie et Jean. Asie du Sud-Est : L’enjeu thaïlandais. Paris : Edition l’Harmattan, 1979.

CORNU, Gérard. Vocabulaire juridique. Paris : Quadrige/Presse Universitaire de France, 1987.

DEBARD,Thierry. Dictionnaire de droit constitutionnel. Paris : Ellipses Edition Marketing S.A., 2002.

DESCHEEMAEKER,Christian.La Cour des comptes. Paris : La documentation française, 1988.

DORE, Francis. Les régimes politiques en Asie. Paris : PUF, 1973.

DREYFUS, Françoise et D’ARCY, François. Les institutions politiques et administratives de la France. Paris : Economica, 1997.

FISTIE, Pierre. L’évolution de la Thaïlande contemporaine. Paris : Presse de la Fondation nationale des Sciences politiques,1967.

----------. La Thaïlande. Que sais-je ? Paris : PUF,1980.

----------. Sous-développement et Utopie au Siam. Paris : Mouton & Co la Haye,1969.

GALLAND, Xavier. Histoire de la Thaïlande. Que sais-je? Paris : Presses universitaires de France, 1998.

GUNTEN, B. de et MARTIN, A. et NIOGRET, M. Les institutions de la France. Paris : Nathan, 1999.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

HARDY, Jacques. Les Collectivités locales. Paris : Editions la Découverte, 1998.

MALBERG (R.),Carré de. Constitution à la théorie générale de l'Etat, T.1 Paris : Sirey, réimprimé en 1962 par le C.N.R.S., 1920.

ROUSSEAU, Dominique. Droit du contentieux constitutionnel. Paris : Editions Montchrestien, E.J.A., 2001.

SAWANGSAGDI,Charnchai. L'influence française sur les réformes juridiques, politiques et administratives en Thaïlande. Bangkok : Office des Juridictions administratives, 2000.

SUVANIJ, Pensri. Les relations entre la France et la Thaïlande au XIXe siècle. Paris : Les Archives des Affaires étrangères, 1955.

Travaux récents du Conseil économique et social, présentés par Jean BILLET Les relations extérieures de la France avec le Vietnam, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la Birmanie. Paris : L'Harmattan, Séance du 8 février 1994.

VIEILLE, Thierry. C'est quoi? La décentralisation. Saint-Germain-en Laye : ODIN éditions, 2001.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Ouvrages thaïs

เกรียงศักดิ์ เจริญวงศ์วัฒน์. เปิดโลกความคิดปฏิรูปการเมือง. กรุงเทพฯ : ซัคเซสมีเดีย จำกัด, 2539. [Kriangsak JAROENWONGWAT. L'ouverture du monde de la pensée pour la réforme politique. Bangkok : Success Media Limited,1996.]

ฉบับรำลึกพระคุณท่านผู้ประศาสน์การ ปรีดี พนมยงค์ ของต.ม.ธ.ก. รุ่น 2 พ.ศ. 2527. กรุงเทพฯ : โรงพิมพ์อักษรไทย, 2527. [En reconnaissance au fondateur de l'Université Thammasat en 1984, Pridi Banonyong. Bangkok : Lettres thaïes, 1984.]

ชาญชัย แสวงศักดิ์. การพัฒนาของนักกฎหมายมหาชนกับการพัฒนาประเทศไทย. กรุงเทพฯ : สำนักนายกรัฐมนตรี,2540. [Charnchai SAWANGSAGDI, Le développement des juristes du droit public et du pays. Bangkok : Bureau du cabinet ministériel, 1997.]

ชาญชัย แสวงศักดิ์. หนังสือชุดกฎหมายกับการพัฒนา ลำดับที่ 2 : อิทธิพลของฝรั่งเศสในการปฏิรูปกฎหมายไทย. กรุงเทพฯ : นิติธรรม, 2539. [Charnchai SAWANGSAGDI. Livres juridiques et développement Vol.II : L'influence française sur la réforme du système juridique thaï. Bangkok : Nititham, 1996.]

ชูวงศ์ ฉายะบุตร. การปกครองท้องถิ่นไทย. กรุงเทพฯ : โรงพิมพ์ส่วนท้องถิ่น กรมการปกครอง, 2539. [Chuwong CHAYABUTR. Les Collectivités locales. Bangkok : Collectivités locales, Département d'Administration, 1996.]

ทรงศรี อาจอรุณ. สิทธิสภาพนอกอาณาเขต. กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์สมาคมสังคมศาสตร์แห่งประเทศไทย, 2506. [Songsri ARCH-ARUN. Le régime d'extra-territorialité juridictionnelle. Bangkok : Société de Sociologie de Thaïlande, 1963.]

ธเนศว์ เจริญเมือง. การปกครองท้องถิ่นไทย พ.ศ.2440 -2540. กรุงเทพฯ : โครงการจัดพิมพ์คบไฟ , 2540. [Tanet CHAROENMUANG. 100 ans des Collectivités locales en Thaïlande de 1897-1997. Bangkok : Projet de l'édition Kobfai, 1997.]

ธรรมรักษ์ การพิศิษฎ์. วิสัยทัศน์การวางแผนพัฒนาประเทศในสหัสวรรษหน้า. นนทบุรี : เพชรรุ่งการพิมพ์, 2543.[Thammarak KARNPISIS. La visée du développement du pays dans l'avenir. Nontaburi : Petrerung, 2000.]

ธานินทร์ กรัยวิเชียร. การปฏิรูปกฎหมายและการศาลในรัชสมัยพระบาทสมเด็จพระจุลจอมเกล้าเจ้าอยู่หัวพระปิยะมหาราช. กรุงเทพฯ : โรงพิมพ์ทำเนียบนายกรัฐมนตรี, 2511.[Tanin KRAIVIXIEN. La reforme juridique et judiciaire sous le règne du roi Rama V. Bangkok : Bureau du cabinet ministériel,1968.

นครินทร์ เมฆไตรรัตน์. ความคิด ความรู้ และอำนาจการเมืองในการปฏิวัติสยาม 2475. กรุงเทพฯ : สถาบันสยามศึกษา สมาคมสังคมศาสตร์แห่งประเทศไทย, 2538. [Nakharin MEKTRAIRAT. L'idée, le savoir et le pouvoir politiques dans la Révolution thaïe de 1932. Bangkok : L'institut des Etudes siamoises, Société de Sociologie de Thaïlande, 1990.]

นันทวัฒน์ บรมานันท์. การปกครองท้องถิ่นฝรั่งเศส.กรุงเทพฯ : สถาบันนโยบายศึกษา, 2544. [Nantawat BORAMANAND. Les Collectivités locales françaises. Bangkok : Institut de la Politique des Recherches, 2001.]

บวรศักดิ์ อุวรรณโณ. กฎหมายมหาชน : การแบ่งแยกกฎหมายมหาชน-เอกชนและพัฒนาการกฎหมายมหาชนในประเทศไทย. กรุงเทพฯ :นิติธรรม, 2537. [Borwornsak UWANNO. le droit public : La séparation entre le droit public et privé avec l'évolution du droit public en Thaïlande. Bangkok : Nititham, 1994.]

----------.กฎหมายมหาชน : วิวัฒนาการทางปรัชญาและลักษณะของกฎหมายมหาชนยุคต่างๆ. กรุงเทพฯ : นิติธรรม, 2537.[Borwornsak UWANNO. Le droit public : l'évolution philosophique du droit public et ses caractéristiques dans les périodes différentes. Bangkok : Nititham,1994.]

----------.กฎหมายมหาชน2. กรุงเทพฯ : นิติธรรม, 2537.[Borwornsak UWANNOO. Le droit public 2. Bangkok : Nititham,1994.]

----------.กฎหมายกับทางเลือกของสังคมไทย.กรุงเทพฯ : นิติธรรม, 2537.[Borwornsak UWANNO. La loi et le choix de la société. Bangkok : Nititham,1994.]

บวรศักดิ์ อุวรรณโณ และ ชาญชัย แสวงศักดิ์. การปฏิรูปการเมืองฝรั่งเศส : ข้อคิดในการปฏิรูปการเมืองไทย. กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์นิติธรรม, 2540.[Borwornsak UWANNO et Charnchai SAWANGSAGDI. La réforme politique en France, une remarque observée à appliquer dans la vie politique thaïe. Bangkok : Nititham, 1997.]

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

ปรีดี พนมยงค์. รวมกฎหมายเอกชนและมหาชนของ ปรีดี พนมยงค์.จัดพิมพ์โดย มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์, 2526.[Pridi BANOMYONG. Le recueil des droits privé et public de Pridi BANOMYONG. Université Thammasat,1983.]

พระราชดำรัสในรัชกาลที่ 5 และรัชกาลที่ 6. พระนคร : โรงพิมพ์พิพรรฒธนากร, 2458. [Les discours du roi Rama V et du roi Rama VI. Bangkok : Sophonpipattanakorn, 1915.

ไพโรจน์ ชัยนาม. ตำราสถาบันการเมือง & กฎหมายรัฐธรรมนูญ. กรุงเทพฯ : คณะนิติศาสตร์ มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์, 2524.[Phairot JAYANAMA. Le manuel sur la politique et la loi constitutionnelle. Bangkok : Faculté de Droit, Université Thammasat, 1981.]

ราชบัณฑิตยสถาน. พจนานุกรมราชบัณฑิตยสถาน พ.ศ. 2542. กรุงเทพฯ : นานมีบุ๊คส์พับลิเคชั่น, 2546. [L'Académie Royale Thaïe, Dictionnaire de l'Académie Royale Thaïe de 1999. Bangkok : Nane-Mee Books Publication, 2002.]

วรเดช จันทรศร.การปรับปรุงและการปฏิรูประบบบริหารราชการแผ่นดิน. กรุงเทพฯ : สถาบันนโยบายศึกษา สมาคมสังคมศาสตร์แห่งประเทศไทย โดยความสนับสนุนของมูลนิธิคอนราดอเดเนาว์, 2542. [Woradech CHANDARASORN. L'amélioration et la réforme du système exécutif gouvernemental de la Thaïlande.Bangkok : L'institut de la Politique scolaire, Société de sociologie de Thaïlande, avec le soutien de Konrad Adenauer Stiftung, 1991.]

สมคิด เลิศไพฑูรย์. ตุลาการรัฐธรรมนูญ. กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์นิติธรรม, 2536. [Somkit LERTPAITHOON. Le Conseil constitutionnel. Bangkok : Nititham,1993.]

สมคิด เลิศไพฑูรย์. พระราชบัญญัติประกอบรัฐธรรมนูญ. กรุงเทพฯ : สำนักงานกองทุนสนับสนุนการวิจัย, 2538. [Somkit LERTPAITHOON. La loi organique. Bangkok : le Fonds de Recherches thaïes, 1995.]

----------รวมบทความทางวิชาการเนื่องในโอกาสครบรอบ 80 ปี ศาสตราจารย์ไพโรจน์ ชัยนาม. กรุงเทพฯ : คณะนิติศาสตร์ มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์, 2535.[Somkit LERTPAITHOON. Le recueil des articles à l'occasion des 80 ans du Professeur Phairot JAYANAMA. Bangkok : sous la direction de Faculté de Droit, Université Thammasat, 1992.

สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา. วารสารกฎหมายปกครอง : 125 ปี เคาน์ซิลออฟสเตด สถาบันที่ปรึกษาราชการแผ่นดิน เล่ม 18 ตอน 3 กรุงเทพฯ : พี .เอ .ลิฟวิ่ง, 2542.[Office du Conseil d'Etat. Journal de droit administratif : 125 ans de Council of State, L'Organisme du Conseil dans les affaires générales du royaume.no.18,3ème Partie. Bangkok : P.A. Living, 1999.]

สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา.วารสารกฎหมายปกครอง : 120 ปีเคาน์ซิลออฟสเตด จากสถาบันที่ปรึกษาราชการแผ่นดินมาเป็นคณะกรรมการกฤษฎีกา พ.ศ.2417-2537. กรุงเทพฯ : กอง

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

วิเคราะห์กฎหมายและการร้องทุกข์ สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, 2537. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif : 120 ans de Council of State, De l'Organisme du Conseil dans les affaires générales du royaume à la Commission de l'élaboration des lois de 1874-1994. Bangkok : Section de l'Analyse législative et de la Pétition, Office du Conseil d'Etat, 1994.]

สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา. วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16 : รัฐธรรมนูญแห่งราชอาณาจักรไทย. กรุงเทพฯ : สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา,2540. [Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif no.16 : La Constitution de Thaïlande. Bangkok : Office du Conseil d'Etat,1997.]

สำนักงานตรวจเงินแผ่นดิน. รายงานผลการปฏิบัติราชการ ปีงบประมาณ 2542.กรุงเทพฯ : สำนักพัฒนาการตรวจ, 2543. [Office de la Cour des Comptes. Le Rapport du résultat du fonctionnement des affaires du budget financier de 1999. Bangkok : Office du Développement de vérification, 2000.]

อมร จันทรสมบูรณ์. Constitutionalisme : ทางออกของประเทศไทย. กรุงเทพฯ : 2537. [Amorn CHANDARASOMBOON. Constitutionalisme : La solution de la Thaïlande. Bangkok : 1994.]

Internet

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

http://www. Assemblée-nationale.fr. décentralisation.asp.

http://www.conseil-état.fr/

Pranit BHUMITHAVARA, "La dualité de juridiction en Thaïlande" dans http://www.uni-tlse1.fr/ publications/colloques/Juridiction/Dualité.html

Sous la direction de Jean-Marie CROUZATIER, Les juridictions et la protection des libertés [on line] dernière mise à jour le 3 décembre 1999. http://www.uni-tlse1.fr/ publications/ colloques/Juridiction/ Index. html/

Vorapot VISRUTPICH, "Le contrôle juridictionnel de l'administration en Thaïlande." [on line] dernière mise à jour le 3 décembre 1999. http://www.univtlse1.fr/publications/colloques/Juridiction/Contrôle.html

ANNEXE I

Memorandum on the Question of Legal Education in Siam

By Georges PADOUX *

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

* หอจดหมายเหตุแห่งชาติ, “Memorandum on the Question of Legal Education in Siam by Georges PADOUX,” เอกสารกระทรวงการต่างประเทศ เลขที่ กต.35.10/10 [Centre d’Archives nationales, “ Memorandum on the Question of Legal Education in Siam by Georges PADOUX,” Les documents du Ministère des Affaires étrangères no.35.10/10]

20 December 1913.

MEMORANDUM

ON THE QUESTION OF LEGAL EDUCATION IN SIAM.

On several occasions I have called the attention of the Ministry of Justice on the advisibility of securing to the Law Students a system of legal education in harmony with the system of statute law which is to be embodied in the Siamese Codes. The matter becomes more and more pressing. The final revision of the Draft Code of Obligations shall be finished in a few days. If the revision of the Siamese translation is going apace, the Code will be practically ready for submission to His Majesty about the end of the present year or the beginning of the year 2457. and there is every prospect that it may come into force in the year 2457 or 2458. It is therefore extremely urgent that steps should be taken to secure its proper application by the Siamese Courts.

I will deal successively in this paper with two points

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

viz. :

Part I. - The reasons why it seems that a modification of the present system of teaching the law students is necessary.

Part II. - The general lines on which a new system o teaching could be established.

What I am saying in the first part is mostly taken out of a Memorandum which I submitted to the Ministry of Justice on the 5th. of December 1910.

PART I. -

THE REASONS FOR CHANGING THE PRESENT SYSTEM OF TEACHING THE LAW STUDENTS.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

- I. -

It is clear that no good results may be expected from a Codification unless the Judges properly understand the general system of law which is embodied in it. A Code is not a treatise of law. It is a mere collection of propositions arranged under a systematical order. The nature of the order is not always quite apparent, and the arguments on which the theories expressed in the propositions are based do not appear at all. Therefore a Code, like any other epitome of human science, needs explanations and commentaries. The technical training of a Judge consist in giving him such commentaries and explanations.

Up to now, the Siamese Judges have been trained in two different ways :

The largest number have been educated in Bangkok or have taken their degrees in the Bangkok Law School. They have learned the Siamese Family, Inheritance and Land Law from Siamese Professors. As to the general theories of law, lectures have been delivered in the Bangkok Law School by Siamese lawyers educated in England or sometimes by European Advisers. Those who know the English language have completed their training by reading English Law books.

The best men have been sent to England where they have spent several years studying English Law, finally being admitted as Barrister - at - Law.

In one way or the other the technical training of the Siamese Judges is almost exclusively based on English methods and English Law.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

It is well known that, from the point of view of law, the various countries of the world are divided into two groups, one following the Common Law system, the other following the Codification system. The Common Law system is the system of England and of part of the United States. The Codification system prevails everywhere else, even in the majority of British Colonies.

There are striking differences between the two systems. The law differs, and the methods of construing and applying is also differ.

As to the law itself, it is sufficient to say that the general arrangement, the juridical theories and the wording are dissimilar. I may quote for instance the theory of "consideration" and the theory of "estoppel". Consideration and estoppel are two very important theories of the English Common

Law; They do not exist in the Continental Law. The words "consideration" (with its peculiar English sense) and "estoppel" are not even to be found in a modern Code. Some of these Codes have a theory about "cause of obligations" which may to a certain extent be assimilated to the theory of consideration, but it is on the Continent rather a point of school teaching, and it plays but a small part in the decision of cases. there is no Continental theory directly corresponding to the theory of "estoppel". Cases which are decided in English Courts under the rules of estoppel would be decided in Continental Courts under the rules of expression of intention, or under the rules of consent, or under the rules concerning ratification or execution of contracts, etc. On the other hand, every Code contains a general theory of "obligations" which is the keystone of all practical and theoretical law, whilst the word "obligation" itself is very little used in English law. The theory of "Unjust enrichment" which plays an important part in the modern Codes is almost unknown in the Common Law system. It would be easy to quote a number of other such dissimilar points.

There are no less differences in the methods for the application and construction of the law.

Common Law is an unwritten law based on precedents, and which is continually being developed or modified. In a question of Common Law, an English Court is never bound by a proposition of law, since the Common Law is not legally reduced into propositions. The propositions extracted from the Common Law by prominent English lawyers or judges are merely the expression of their own inductions. An

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

English Court may always decide that a proposition is not a correct induction from the leading cases. To a certain extent, an English Court is not even bound by the decided cases, because as customs, life, social and business relations are developing in England. Common Law is by and by adapted to the needs of the country. New precedents are continually being created.

In the Codification system, the position is quite different. A rule inserted in a Code is absolute. Parties and judges cannot evade its application If they have to construe it, they must first look at the wording itself, then at the context and at the other provisions of the Code which may by analogy have a bearing upon the point at issue. Precedents are quoted to show how the law was construed in other similar cases, but they are not considered as having a legal authority.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

It seems unnecessary to go into further details as to these differences. They have been strikingly illustrated during the course of the meetings of the Committees entrusted with the Revision of the Draft Code of Obligations. The two systems were represented in the Committee and the persons who took part in the discussion have realized how far the Anglo - Saxon conceptions differ from the Continental legal ideas. It is quite plain that lawyers trained exclusively under one system cannot be fairly expected to work out the other system as it ought to be worked. A Continental lawyer will be inclined to consider an ordinary provision of Common Law as if it was an absolute proposition of a Code; he will be inclined to take less notice of decided cases and to lay little stress on the opinions of the best authors. A Common Law lawyer will be inclined to consider a section of a Code as a mere proposition of Common Law and to discuss and criticize it;

he will be inclined to think that unless there is a clear contrary provision of the Code on a certain point, that point is governed by the ordinary rules of Common Law, thus upsetting the whole Code system. A training in Common Law may be very useful to any lawyer to exercise his skill and teach him logics. but, if taken alone it is certainly not a sufficient or safe training for a lawyer who has to work under a system of Codes.

Now, it is a very important point for the Siamese Government that the new legal system to be derived from the Codes be properly applied. The enactment of a large and comprehensive body of civil , Commercial and Criminal Law would have but an unsatisfactory effect if the Judges entrusted with the decision of the cases were not familiar with the spirit and characteristics of the Code system.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

- 2. -

Since English legal ideas were more prevalent in Siam than Continental ideas when the Codification began, one might wonder why the work of Codification was not carried on under English lines more than under Continental ~~ideas~~ lines.

I do not really think that the Code Commission could he have introduced in their drafts more English law than they did. The English Common Law is not codified. In order to takt it as a model for the Siamese Codification, it would have been necessary to reduce it into propositions and to find a suitable arrangement for suhh propositions, a very long and difficult preliminary work, which might have lasted several years, and for which a Commission consisting

of French lawyers would not have been qualified at all. There are no precedents for a codification of the English Common Law. The Earl of Halsbury has just published a remarkable compilation of the Law of England, but the matters therein are arranged by alphabetical order although some of the chapters are extremely comprehensive, yet, none of them is arranged in the shape of a general theory of Civil Law. Besides, these propositions are laid down in an explotive and developed form, so that if the matter of a Code of Obligations were to be taken out of it, it would represent perhaps ten times the length of the Siamese draft. Another English jurist has published the propositions of the English Common Law arranged under the corresponding sections of the German Civil Code, but how far the propositions are correct and how far they exhaust the whole English Common Law I cannot say. It seems difficult to take the work of some particular persons, however able they may be, as a basis for starting in a country a quite new system of law. It would be an experiment and it is doubtful whether Siam is a proper place to make experiments of such a kind. On the contrary, by making her codification follow the lines of the German, French, Italian, Swiss, Japanese and other modern Codes, Siam is taking advantage of the experiments made in other countries and of the work contributed by thousands of competent lawyers.

Even should Siam have codified the English Common Law for her own benefit, and made it the basis of her new Codes, she would not have been working afterwards upon English lines for the very reason that the characteristic of the English Common Law is that it is an unwritten law. Common Law cannot be codified. If codified, it is not Common Law any more. It becomes statute law, for the construction and application of

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

which the rules and methods of Common Law are of very little use, if not misleading.

- 3. -

Identical questions have been faced some years ago in Egypt and in Japan. It may be of interest to show how they were decided.

EGYPT. - The Egyptian law administered by the Egyptian and Mixed Tribunals is a Codification mostly taken out of the French Codes, Since the codification has been enacted, the Egyptian Judges and lawyers have been trained partly in the Continental Law Schools, partly in the Cairo Law Schools. About 17 or 18 [illegible] Judges are sitting now in the native Courts. They all have English qualifications, but, according to the regulations of the Khedivial Ministry of Justice "they must know the French language and the principles of the French Law. A preference is given to those who are licencies en droit of a French Law School"

There are two Law Schools in Cairo. One is a French School, created and supported by the French Government and including only French Professors. The other School is the Governmental or Khedivial School which was for several years officered by French Professors in the Egyptian service, and which included Egyptian professors for the Mohamedan and Land Law. Not very long ago, the European section of the school was divided into two sections, one English section and one French section, the English section with English professors and the French section with continental professors. The teaching of French being reduced in the secondary Egyptian school, the number of students in the French

section of the Khedivial School has been decreasing, and the course of studies is now almostly entirely under English control. But when English lawyers began to take the place of the continental professors, those who had no continental training found that they could not possibly teach a system which they did not know. Several of them had to follow the lectures of the French Cairo School for sometime before they themselves could lecture in the Khedivial School. Some went to France and took their degree there By and by, it was decided that all all the English teachers should be graduates of a French Law School. The present judicial adviser Mr. Mac Illwraight, is a licencié en droit of the Paris University and an expert in French law. The present director of the Khedivial Law School is a former student of the French Cairo School. The regulations of the Khedivial School provide (section 3) that "the students in the English section shall during three years study French in order to be able able to consult the commentaries and other law books".

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

JAPAN. - When Japan began her great legislative reforms, about the year 1870, the work of Codification was entrusted to a well known French jurist, Prof. Boissonnade. At the same time, Japanese law students were sent to America and to Europe. Those sent to Europe went first to France and England, but afterwards turned to Germany where the discussion of the law problems raised by the preparation of the German code was attracting great interest. In the meanwhile French, English and German professors had been call/ed to the Tokyo University. where French, English and German were simultaneously taught. By and by, Japan showed a decided inclination towards German law. Several Japanese students had become prominent Jurists, and when Prof. Boissonnades draft Codes were submitted for revision to the Japanese Government, the Japanese lawyers themselves could take the lead in the work, which they carried

out along continental lines. The Civil Code now in force is practically the work of Messrs. N. Hozumi, H. Tomii, and K. Umo, professors of law in the Imperial University Of Tokyo. Mr. Hozumi, the most reputed of the Japanese jurists, took his first degree of Barrister-at-law in England, but he went afterwards to Germany, where he made a complete study of German law. Mr. Tomii and Mr. Umo are doctors of law of the Lyon University, and also stayed in Germany.

The Japanese Commercial Code was drafted in Japan by a German professor. The draft was remodelled by professor Umo, Professor Okano and Mr. Tanabe, Professor Okano and Mr. Tanabe have no European degrees, but they were trained under the German system. The draft Civil Procedure Code was also compiled by a German Professor. The Japanese Codification is therefore principally based on German legal doctrines and methods.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

The Japanese Law School was organized on European lines at the same time that the Codification was started. The most important part of the programme is the teaching in the Japanese law which is given by Japanese Professors in the Japanese language. Besides there are three foreign professors who lecture on their national law, that is to say one professor of German law, one Professor of English law and one Professor of French law. The students must follow one of these courses of Foreign law.

The The most favoured lecturer at present is the German Professor. There are always more applications for the German section than can be granted . This is quite natural, since the Japanese Civil and Commercial Codes are following very closely the German system. Prof. Lonholm, who is the present German lecturer, in his preface to the English translation of the Commercial Code, says : "A knowledge of German law is "indispensable for any scientific translation or explanation

"of the Commercial Code as well as of the Civil Code of Japan".

Part II. - A scheme of legal education.

In order to secure a proper legal education of the Siamese Judges, barristers and other legal men, two things are necessary :

1. - That the law students who are periodically going to Europe to complete their legal education be sent to those Universities where codified law is taught.

2. - That the Bangkok Law School be reorganized so that the student who cannot go to Europe, that is to say the great majority, may find there an adequate training in the system of laws which they shall have to apply.

As to the sending of students to Europe, there is little to say. The system of Codified law is taught everywhere on the continent. Which Universities may be selected for sending Siamese students will depend on a question of language, climate, proximity of a Siamese Legation, etc. I would rather suggest that these students be not sent to one country only. but that some of them should go say in France and some others in Germany, Germany and France being the best places for the study of the system of codified law.

The question of sending students on the continent raises an important point, the point of language. The only foreign language which is at present taught in the Siamese School is English, whilst legal education on the continent involves the knowledge of one of the continental languages. Such knowledge is necessary for the student who has to live on the continent. It is no less necessary to enable any law student to complete his legal education. A good knowledge of law cannot be derived only from two or three courses of lectures. It requires the leading and careful studying of a num-

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

number of books and legal papers. There are almost no books in English continental law, whilst the legal literature in French or German is very extensive. It includes a number of "General Treatises" in which the gernal theory and the main lines of the Civil and Commercial Law is clearly expounded and explained. No continental student has a through knowledge of the law unless he is continually reading over and consulting over these treatises, which make him familiar with the very fundamental principles of codified law. A student of the Siamese Code of Obligations will not grasp the full significance of that Code unless he can refer to the text and commentaries of the French, German and Swiss Codes from which the Siamese text is mainly derived. This, of course, implies that the student will know either French or German.

If the Gervernment agree that the technical training of their judges must henceforth be based on continental lines, they must at the same time provide for the teaching in their schools of a continela language. Taking into consideration the fact that the legal advisers and judges of continental origin all belong to the French speaking countries, and that the Commission entrusted with the compilation of the draft Codes in composed of French lawyers, the Government may think that French may be taught by preference to the future law students. The dicussion and the decision on the bench will be much more easy if the Judges and the advisers have had a similar training and can refer to the same authors, precedents or books.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Bangkok Law School.

The reorganization of the Bangkok Law School is a much more delicate question. I do not propse to submit here definita-

proposals. I only venture to suggest some general lines which may help the Government to form an opinion on the subject. I will deal seperately with

1. - The duration of the course of legal education and the nature of the degrees which may conferred by the Law School.

2. - The matters to be taught in the School.

3. - The organization and staff of the School.

1. - Course and degrees.

In France and Germany the legal education consists of two successive courses, one terminating with the degree of licenciate, the other with the degree of doctor in law. A similar system exists almost everywhere on the continent. The first course generally lasts three years and the second one or two years, that is to say one year only is required by the regulations but in fact no student can pass the doctorate unless he has been studying for nearly two years. In Japan, the full course for the doctorate is four years.

The present course of one year in the ~~Bangkok~~ Bangkok Law School is undoubtedly too short if one considers the great variety of matters which must be taught in order to give the student anything like a complete legal education. The lecturers are now compelled to expound only a very limited number of subjects every year, with the result that the law student, if he succeeds in his examination, gets the degree without having perused the whole field of legal science.

It looks just possible in two years to equip the average student with all that is strictly necessary to qualify him either

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

for the bench or the bar and in three years to bring up those students who are more particularly interested in legal studies to a deeper and more comprehensive knowledge of the law.

The following scheme of Legal Education may be therefore suggested :

1. - The ordinary course to extend over two years at the termination of which the student may obtain the degree of Licentiate; the student to satisfy the examiners after the first year before he is allowed to pursue his legal education.

2. - A supplementary (optional) course of a higher standard extending over a third year at the termination of which the student may obtain the degree of Doctor.

The degree of licentiate would be the one required for qualifying a student as a judge or as a barrister. But I would suggest that something be done in order to incite the students to go to the supplementary course. For instance, those who have got the degree of Doctor in law may be given a better salary when entering the service, or they may be given a right of priority for promotion to the superior rank. If the Ministry of Justice is anxious to have an efficient staff of Judges, it is desirable that a good number of them should be doctors on law. that this cannot be obtained unless the said degree represents some substantial advantage for those who have passed it.

In order that the lecturers should have time enough to sufficiently exhaust the several matters which they have to teach, the year course ought to last eight full months, beginning about the 10th. of May and ending about the 15th. of January. The examination would take place in February.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

II. - Matters of the ordinary and supplementary courses.

A. - Ordinary Course.

1. - Civil Law. After the promulgation of the Code of Obligations, the Siamese Civil Law will be divided into two parts, on the one side the Codified law (Code of Obligations); on the other side, the non codified law (Law of Persons, Inheritance and Property). A full account of the Civil Law must be delivered to every student as the basis of his legal education, and it is advisable that the begin ing lectures on the subject should be made on the Preliminary Part of the Code of Obligations where a number of principles underlying Siamese Law and of definitions of fundamental matters are to be found. The General Part of the Code of Obligations (how obligations arise, transfer of obligations, effects of obligations, extinction of obligations) might be taught immediately after the Preliminary Part. Beside the fact that both Preliminary and General Parts are important in themselves it is a fair assumption that their bearing spreads over the whole system or laws - whether codified or not - of the country and it would in consequence prove highly beneficial to the student to become at once familiarized with what may be called the main roads towards legal science. Indeed all matters dealt with in the Code of Obligations are material; it is not enough for the student to catch a mere glimpse of them, he must have time to see them in their proper light and this may be best arrived at by confining the lectures of the first year to the Preliminary and General

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Parts whilst specific contract would be left over for the second year.

The non codified part of the Civil Law ought not to be neglected, but due allowance should be made for the prospect that this part of the Law shall be codified before long and, although a considerable share of the present law shall be embodied in the Code, yet many changes and much new legislation are likely to be carried and statute law shall take the place of custom and case law. The non codified part of the civil law may therefore be conveniently taught in one year, preferably during the second year as the students is then supposed to be conversant with the primary elements of Civil law.

1. - Commercial Law. The list of lectures to be delivered at the Law School in 1913 - 1914 shows that two series of lectures, each of them extending over the whole year are devoted to the Law of Bankruptcy and to Negotiable Instruments . Truly these subjects are of great practical importance and cannot be dispensed with. But were all chief subject matters of the law to be set forth so extensively, a course of studies of two years and even three years would be too short. It is suggested that the essentail rules of Commercial Law (i. e. Bankruptcy, Negotiable Instruments, Partnerships and Companies) be laid before the student in one series of lectures extending over on e year. These lectures might be delivered in the first year because, while the Law of Bankruptcy. Negotiable Instruments and Partnerships and Companies is often linked the rules of Civil Law which would not be disclosed to the student until the second year, it also includes a large proportion of adjective law which calls on the student's

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

memory more than on his comprehension.

3. - Criminal Law. As regards Criminal Law, it comes natural to follow the order of the Penal Code and to explain first the General Part and then the Specific Offences. At present, one series of lectures deals with the General Part and another with the Specific Offences. Both extending over the whole year, four lectures being delivered every week. That such a prominent place has been given to Criminal Law is in no way to be criticized. However, if regard be paid to the number of branches comprised in the scheme of legal studies which is now proposed for consideration it seems hardly possible to have much more than two lectures a week on Criminal Law. A few additional lessons might perhaps be ascribed to practical exercises, e.g. what provisions of law should be applied to a given case. The subject is now divided between two lecturers. It is probably better to reserve the whole scope of Criminal Law to the same lecturer.

There is no strong reason why Criminal Law should be taught in the first year rather than in the second year. This, - it has been said already and will be presently insisted upon, - is not so for other branches of the law. Where Criminal Law does best come in must therefore depend upon how the teaching of the other subjects has better be arranged.

4. - Criminal Procedure. Criminal Procedure cannot be taught in less than one year. Pending the promulgation of the Code of Criminal Procedure, the lecturer will acquaint the student with the present statutes and practice

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Criminal procedure is generally studied after Criminal Law and the reasons for it are so obvious that there is no need to lay stress on them. It might in consequence be satisfactory to assign the first year to Criminal Law and the second to Criminal Procedure.

5. - Civil Procedure. A whole year is also necessary for the teaching of the of Civil Procedure which will, presumably in the near future, be somewhat developed and amended. Civil Procedure is not any more fit for the first year than is Criminal Procedure. Besides, if Civil and Criminal Procedure are studied together the task of the student will be so much easier through his attention being at once directed to the common features as well as to the striking differences of both systems.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

6. - Legal History. When a student enters a Law School his ideas as regard the area and divisions of legal science are mostly very vague. A glance at the printed list of lectures will not brighten him much. It often would require quite a long time before he definitely realizes the boundaries and provinces of that branch knowledge which he has taken to. This is even more so in Siam where a number of subjects in which foreigners have been trained for many years has not been fully brought before the student up to the present day. The following table is a sketch of the general directions and contents of a series of lectures on Legal History which I would suggest to deliver during the first year and which would give the student a general idea of the nature, aim, development and importance of legal science

A. - Object of the Law. Definition and distinction of statutory law and case law, written and unwritten law, law and equity.

The scope and main branches of legal science: Civil and Commercial Law, Maritime Law, Criminal Law, Civil and Criminal Procedure. Constitutional Law. Public Administration. Public and Private International Law. International Conferences and International Unions on matters of Public and Private Law.

Accessory branches of Legal Science: Political Economy, Science of Revenue (Budget, loan, coin and paper currency) Sociology, Comparative Law.

B. - Legal History.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Conception of the law amongst primitive people. Advantages derived from the law by the individuals and by the community at large. Evolution as regards the purpose of criminal punishment. Difference between primitive and modern views.

First attempts towards legislation amongst primitive people. Early development of the law in Egypt, Assyria, Palestine, India and China.

Roman Law. Its fundamental principles, the landmarks of its growth. Its perdurable influence on the law of Western countries.

The law in Western countries after the fall of the Roman Empire. Gradual in formation of a law modelled after Roman Law.

The Code Napoleon. Its widespread influence on the law of European and American countries.

Modern laws, the Codes framed in the late XIXth. Century.

Anglo - Saxon Law. Its characteristics. How developed. Differences with Continental Law. The law in the United States of American and the British Colonies, how connected both with the Anglo - Saxon and Continental systems.

The law of Asia. Outlines of Hindoo and Chinese law. (Family and Property Law, the Law of Inheritance). - The Japanese Codes History of Siamese Law, ancient customs, modern law, the Codification of the laws of Siam.

Thus, the lectures proposed to be delivered during the ordinary course would be as follows

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

1st. year
- Civil Law (Preliminary and General Part of the Code of Obligations).
- Criminal Law.
- Commercial Law.
- Legal History.

2nd. year
- Civil Law (Code of Obligations: Specific Contracts).
- Civil Law (Law of Persons, Property and Inheritance).
- Criminal Procedure.
- Civil Procedure.

Each matter being dealt with in two lectures per week, the students would have eight main lectures per week, plus one or two practical exercises in Civil and Criminal Law. This seems to be the maximum which may be asked from the students, due regard being had to the particulars of life in Bangkok.

B. - Supplementary (Optional) Course.

The student who undertakes a third year of studies expects to acquire a more thorough knowledge of certain parts of the law which he has been taught in an elementary way while going through the Ordinary Course and at the same time to become acquainted with a number of entirely new subjects.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

The first purpose would best be answered by a series of lectures on a particular subject of Civil Law say on a subject connected with the General Theory of Law, or on a subject connected with a specific contract. For instance, a series of lectures on the conditions of validity of contracts or on the wrongful acts, or on the theory of undue enrichment, or a detailed study of the contract of sale, or of the contract of pledge, would enable the lecturer to go more deeply into the theories and development of Civil Law. The lecturers should endeavour to change the subject every year so that the students of successive years, when they later meet on the bench, might be able to assist one another with regard to subtle or otherwise difficult points.

As to new subjects, lectures on Public and Private

International Law might be recommended. Further, lectures on Public Administration (i.e. Organization of the State, Central and Local Government, Administrative Laws. Public Bodies and services both in Bangkok and the Provinces) would be useful. Finally a brief account of the principles of Political Economy and Public Revenue seems advisable.

It will be noticed that some of these lectures are intended not only for future judges or barristers but also for students whose aim is to join the Civil Service.

The lectures to be delivered during the supplementary (Optional) Course may be summed up as follows :

3rd. year	Civil Law (special subject) Public and Private International Law. Public Administration. Political Economy and Public Revenue.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

III. - Organization and the staff of the Law School.

The administrative part of the organization of the Law School, that is to say the question of expenses, accounts, buildings, etc., I cannot deal with, since it is rather outside my line, and it will entirely depend from the Royal Department entrusted with the control of the School. I propose to deal only with the question of educational staff.

At the present moment the body of lecturers consists of three Siamese and three Europeans. Lectures should possibly be delivered in Siamese and it is of course

difficult for Europeans to compete with Siamese lecturers in their own language. At the same time there is no doubt that a Siamese lecturer would in most cases derive his knowledge of the law from English books and be very much under the influence of Anglo - Saxon conceptions. Now, as I have already explained, the portion of Siamese law which is codified as well as any future codification will in some instances offer legal provisions which are common both to the Anglo - Saxon and the continental systems and occasionally provisions borrowed from the Anglo - Saxon system alone; it is none the less a fact that continental conceptions are prevailing in the Penal Code and in the Code of Obligations and that they are likely to hold the lead throughout the whole of the codification. Indeed the very idea of Codes implies a preference for Continental methods. It is therefore necessary, in order to successfully carry out the above suggested scheme of Legal Education that the body of lecturers should be trained in Continental Universities. How could we expect a system of law properly taught by persons who are not trained in that system ?

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Another point is the necessity of having in the Law School a man who is not trained only in the codified system but also in the method of legal education. None of the present lecturers in the Law School and none of the Legal Advisers in the Ministry of Justice is really a "professor". None has ever acted as teacher or has learned how a teacher is to act. It seems most essential that there be in the future Law School at least one real professor of Law who may lecture himself but whose main duty would be to supervise the general work of legal education and to give to the separate teachers every possible direction as to the way in which they should prepare and deliver their lectures.

I would therefore suggest that the educational control of the School be entrusted to a Professor being a Doctor in Law of a Continental University, assisted by three Siamese and three European lecturers. A staff of four Europeans (three on duty and one on leave) would probably be enough if they are allowed to confine themselves to their educational work. (1) The difficulty as regards the language might be met if two or three assistant Legal Advisers who are conversant with Siamese were willing to resign their office for an appointment at the Law School. The director ought to know sufficient English to deliver lectures in that language; he would learn Siamese by and by.

PART III. - CONCLUSION.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

The subject on which I am calling the attention of the Government is extremely urgent. It must be realised that not only is the present training in the Bangkok Law School inadequate, but that a large part of the teaching, including most of the Civil Law, is inconsistent with the the system which the Government is about to enact. Judges in the Siamese Courts are stating every day in their judgments that "consideration" is an essential element of the

---

(1) As an element for comparison the College of Law of the Tokyo University included in the year 1910 one Director, 35 Professors. 6 Assistant Professors and 13 lecturers.

validity of contracts . The law students are taught that there is no valid contract unless there is "consideration". And yet when the Code of Obligations is out, Judges and students will find that consideration is no more an essential element of contracts in Siamese law, and that it is not even mentioned in the Code. The same for a number of other points where the codified system differs from the Anglo - Saxon Common Law system. Is not it misleading and dangerous to let legal students and be trained according to a system which is so contrary to the one they will have to apply ?

It seems that three steps ought to be taken at once :

1) The first is to arrange that the next students to go to Europe be sent to a Continental University. It might even be advisable to consider whether the students who have been sent to England last year could not be given in London some sort of continental training.

2) The second is to arrange for the teaching in the ordinary schools of the language of the country where the Government has decided to send the law students in the future.

3) The third is to engage the services of a Professor for the organisation of the Bangkok Law School. If the man is engaged at once, something may be done for the course of the year 1925.

Even if these measures are taken immediately, no direct results will be obtained before the Code of Obligations comes into force, but the Government will know that in a near future the legal education dispensed to the law students shall enable them to secure a full and accurate application of the new Codes.

(Signed) G. Padoux.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

ANNEXE II

Chronologie de l'histoire Thaïlandaise*

Période de la Monarchie absolue

1851	Accession au trône du roi Mongkut (Rama IV)
1855	«Traité d'amitié et de commerce » entre la Grande-Bretagne et le Siam qui ouvre le pays aux commerces occidentaux
1868	Accession au trône du roi Chulalongkorn (Rama V). Durant son long règne, jusqu'en 1910, il va promouvoir la modernisation du pays et favoriser l'immigration chinoise
1874-1905	Abolition de l'esclavage
1893	Blocus de Bangkok par deux canonnières françaises. Cession à la France des territoires laotiens de la rive gauche du Mékong antérieurement annexés par le Siam
1907	Cession à la France des provinces cambodgiennes de Battambang et Siemreap, antérieurement annexées par le Siam
1909	La Grande-Bretagne renonce à ses privilèges d'exterritorialité. En échange, le Siam renonce à ses droits sur les quatre sultanats malais de Perlis, Kedah, Kelantan et Trengganu

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Période des années trente et de la deuxième Guerre Mondiale

1932 (24 juin)	Abolition de la Monarchie absolue et établissement d'un gouvernement constitutionnel par un groupe civil et militaire (leader de la fraction civile : Pridi Banomyong ; leader de la fraction militaire : Phibun Songkhram)
1933 (oct.)	Révolte royaliste du Prince Boworadet, écrasée par Phibun Songkhram

---

* Sylvia et Jean CATTORI, Préface de Jean Ziegler Asie du Sud-est : l'enjeu thaïlandais (Paris : l'Harmattan,1979), 227-242.

1935	Abdication du roi Prachathipok en faveur du prince mineur Ananda Mahidol qui fait ses études en Suisse
1937	Inauguration de l'Université Thammasat (Université des Sciences morales et politiques) fondée par Pridi Banomyong
1938 (déc.)	Le maréchal Phibun Songkhram devient Premier ministre (Pridi demeure au gouvernement comme ministre des finances)
1939	Mesure de coercition à l'encontre de la communauté chinoise Le nom de Siam est changé en celui de Thaïlande
1944 (juil.)	La détérioration de la position du Japon conduit Phibun Songkhram à démissionner. Khuang Aphaïwong devient Premier ministre.
1946 (janv.)	Premières élections vraiment libres de l'histoire du pays. La gauche regroupée autour de Pridi Banomyong obtient la majorité sur les partis centristes et conservateurs de Seni Pramoj et de son frère Kukrit Pramoj.
1947 (nov.)	Coup d'Etat des partisans de Phibun Songkhram sous la direction du général Phin Chunhawan. Pridi Banomyong s'enfuit à Singapour. Un Premier Ministre civil, Khuang Aphaïwong est installé comme paravent.

Seconde prise de pouvoir de Phibun Songkhram

1948 (avril)	Le maréchal Phibun Songkhram reprend le pouvoir par un coup d'Etat.
1949 (fév.)	Tentative manquée de Pridi Banomyong pour reprendre le pouvoir (insurrection dite du «Grand Palais»)

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Prise de pouvoir de Sarit Thanarat

1957 (sept.) Le général Sarit Thanarat s'empare du pouvoir avec l'aide de deux officiers de l'armée :Thanom Kittikachorn et Prapass Charusatiara.

Phibun Songkhram et le général Phao Sriyanon sont exilés. L'armée prend le pas sur la police. Un civil est installé comme paravent au poste de Premier ministre.

1958 (janv.-oct.) Sarit Thanarat, en traitement médical aux Etats-Unis, confie le pouvoir à Thanom Kittikachorn et Prapass Charusatiara.

1958 (20 oct.) De retour des Etats-Unis, Sarit Thanarat fait un second Coup d'Etat tout en conservant Thanom Kittikachorn et Prapass Charusatiara. comme adjoints. La Constitution est abolie, le Parlement dissous, les partis politiques interdits, la loi martiale instaurée et une brutale répression est déclenchée contre l'opposition.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

1963 (déc.) Mort du maréchal Sarit Thanarat. Le général Thanom Kittikachorn devient Premier ministre.

Prise de pouvoir de Thanom et Prapass

1969 (fév.) Premières élections depuis 11 ans. Le ministre de l'Intérieur, Prapass Charusatiara assure la victoire du gouvernement dans les campagnes, mais l'opposition civile conservatrice dirigée par Seni Pramoj remporte les suffrages à Bangkok.

1969 (déc.) Les étudiants thaïlandais créent le «National Student Center of Thailand» (N.S.C.T.).

1972 (nov.) Campagne du N.S.C.T. contre l'impérialisme économique du Japon.

1973 (juin) Manifestation étudiante organisée par le N.S.C.T. : 50 000 personnes réclament la promulgation d'une Constitution

démocratique.

1973 (14 oct.) Le pouvoir militaire est renversé par un soulèvement étudiant et populaire (un demi-million de manifestants ; trois cent morts ; des milliers de blessés). Le trio au pouvoir, le maréchal Thanom Kittikachorn, son fils le colonel Narong et le maréchal Prapass Charusatiara doit s'enfuir du pays.

Période de démocratie constitutionnelle

1973 (fin) Création clandestine, par les militaires, du mouvement terroriste d'extrême-droite des «Krathing Daeng» (Buffles rouges)

1974 (23 août) Assassinat du dirigeant étudiants Saeng Roongdirandonkun : premier signe clair d'un retour offensif de la droite.

1974 (sept.) Manifestations estudiantines contre le projet de Constitution.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

1974 (27 déc.) Le maréchal Thanom Kittikachorn rentre en Thaïlande avec la complicité d'officiers de haut rang. Il est expulsé par le gouvernement à la suite de manifestations populaires.

1975 (26 janv.) Premières élections libres depuis 1946.

1975 (août) La police met à sac la résidence du Premier ministre Kukrit Pramoj.

L'Université Thammasat est dévastée par des commandos d'extrême-droite.

1976 (15 août) L'ex-directeur Prapass Charusatiara rentre en Thaïlande. La pression de manifestations estudiantines le contraint à quitter le pays le 22 août.

1976 (19 sept.) Le maréchal Thanom Kittikachorn rentre en Thaïlande

1976 Manifestations estudiantines réclamant l'expulsion de Thanom

(29 sept.) Kittikachorn

1976 (6oct.) Les manifestants étudiants sont massacrés à l'Université Thammasat (200 à 300 morts).

Coup d'Etat militaire sous la direction de l'Amiral Sa-Ngad Chaloryu

Abrogation de la Constitution, dissolution du Parlement et interdiction des partis politiques.

1992(17 mai) Le retour militaire à la vie politique : le général Sujinda Kraprayoon devient le Premier ministre. (The Vice-President of the National Peace-Keeping Council) "*Brutal May*"on May 17,1992. The Constitution was amended by four Amendments.[1]

1997 La réforme de la 16ème Constitution thaïe en 1997 "*Popular Constitution*"

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

[1] พินัย ณ นคร, "ประวัติและวิวัฒนาการของรัฐธรรมนูญในประเทศไทย : สมัยการเปลี่ยนแปลงการปกครองมาสู่สมัยปฏิรูปการเมือง," ใน สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, วารสารกฎหมายปกครองฉบับพิเศษ เล่ม 16 : รัฐธรรมนูญแห่งราชอาณาจักรไทย (กรุงเทพฯ : สำนักงานคณะกรรมการกฤษฎีกา, 2540), 280. [Pinai NANAKORN, " History and Evolution of Constitutions in Thailand : From the Abrogation of the Absolute Monarchy to the "Political Reform," " Cité dans Office du Conseil d'Etat, Journal de droit administratif no.16 : La Constitution de Thaïlande (Bangkok : Office du Conseil d'Etat, 1997), 280.

Curriculum Vitae

Etat civil

Nom	Wanwisa SRIKRAJIB
Adresse	1 / 2 Moo.1 Tapraya Nakornchaisri Nakhon Pathom 73120
E-mail	**wanwisas@hotmail.com**

Formation

1996	Licence ès Lettres de l'Université Silpakorn. Francais : matière principale Anglais : matière secondaire
11 mars-18 juillet 2002	Séjour de 4 mois en France en tant que Boursière U-MAP du gouvernement thaï pour effectuer des recherches juridiques
2003	Boursière de l'Ecole des Etudes Supérieures de l'Université Silpakorn
2003	Etudiante de Maîtrise en Etudes françaises à l'Université Silpakorn.
2003-2004	Formation de traducteur juridique à l'Ambassade de France.

มหาวิทยาลัยศิลปากร สงวนลิขสิทธิ์

Expériences professionnelles

1998	Secrétaire à l'entreprise Pollak & Co (Avocats au Barreau de Paris, Members of the Thai Bar, Attorneys at Law)
6-9 juillet 2000	Interprète à l'université de Caen, au salon de l'Edu-France 2000
6-8 juillet 2001	Interprète à l'université de Caen, au salon de l'Edu-France 2001